

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

- L'éditorial de J.-L. Roy: la confiance au PLQ
- PLQ: un Office pour les personnes âgées
- Débat: Johnson traite Bourassa de peureux
- Landry croit encore à la victoire du PQ

— pages 4, 5 et 8

60 MORTS: LE DÉTOURNEMENT LE PLUS SANGlant DE L'HISTOIRE DE LA PIRATERIE AÉRIENNE

Hosni Moubarak qualifie «d'action héroïque» l'intervention du commando d'élite égyptien

(AFP, PC, Reuter, AP) — Bien que le détournement samedi sur Malte d'un Boeing-737 d'Egypt Air restera le plus sanglant de l'histoire de la piraterie aérienne avec 60 morts et une trentaine de blessés, le président égyptien, M. Hosni Moubarak, a qualifié d'action héroïque splendide l'intervention du commando de troupes d'élite égyptiennes dont l'assaut a mis un point final à ce détournement.

Dans un communiqué officiel, l'Égypte a, d'autre part, mis implicitement en cause la Libye. Quatre organisations mystérieuses ont revendiqué le détournement.

Commentant la tragédie dans un message radiotélévisé, M. Moubarak a proclamé qu'il partageait la profonde fierté des Égyptiens et leur grand respect pour l'action du commando.

Le président égyptien a exprimé aussi sa tristesse et ses regrets pour les victimes innocentes, qualifiant les pirates de l'air de couards, ennemis de la vie et de l'humanité.

Simultanément, un long communiqué officiel du

Caire a affirmé que les pirates de l'air étaient des dissidents palestiniens au service d'un État arabe connu pour pratiquer le terrorisme et héberger des terroristes. Les observateurs s'accordent pour juger que c'est la Libye qui est ainsi visée, encore que ce voisin de l'Égypte n'ait pas été nommé désigné.

Le communiqué égyptien a d'autre part rapporté que 44 passagers ont été sauvés par l'intervention des commandos, ajoutant que l'assaut avait été nécessaire pour sauver les passagers innocents et faire échec à un complot terroriste.

Un appareil spécial grec est venu hier rapatrier les corps des victimes grecques de la tragédie. Elles seraient plus d'une dizaine. Les autorités grecques ont affirmé qu'il était «presque certain» que les armes dont disposaient les pirates n'avaient pas été embarquées à l'aéroport d'Athènes où ceux-ci auraient passé sans encombre cinq contrôles de sécurité.

Un communiqué grec déclaré en outre que l'as-

saut de l'avion par un commando égyptien «a été exécuté conformément au plan. L'assaut n'a pas duré plus de cinq minutes et les terroristes ont été abattus sans qu'un des passagers n'ait été blessé et sans pertes dans les rangs du commando héroïque».

Toujours d'après le communiqué, les pirates n'ont formulé aucune demande, à l'exception d'un réapprovisionnement en carburant de l'avion.

Les autorités maltaises cherchaient, quant à elles, à décaler leur responsabilité dans l'effusion de sang, soulignant, selon les termes utilisés par M. Paul Mifsud, que l'assaut avait été lancé à la demande insistante de l'Égypte. Pour elles, il est regrettable que Le Caire ait fait pression pour une intervention militaire.

À Washington, le président, M. Ronald Reagan, a envoyé hier soir un télégramme au chef de l'État égyptien pour l'assurer de son soutien concernant la décision d'envoyer des commandos égyptiens

Voir page 10: Moubarak



Hosni Moubarak

Débat sur l'éducation : François Gendron se heurte à une salle qui a perdu foi dans le PQ

JEAN-PIERRE PROULX

Le ministre de l'Éducation, M. François Gendron, n'a pas réussi à effacer chez les 250 enseignants venus hier soir l'écouter à la Place des Arts, les blessures causées par les décrets de 1982.

Même s'il a défendu avec vigueur et rigueur les positions de son gouvernement, visiblement la salle était viscéralement contre lui au point de se faire rappeler discrètement les règles de la politesse par les organisateurs de la soirée, y compris par le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau. Tout au long de la soirée, la salle a réagi négativement et émotivement même à d'évidentes manifestations de bonne foi du ministre. Bref, pour la plupart des enseignants présents hier soir, le Parti québécois n'était plus crédible.

Le critique de l'Opposition en matière d'éducation, M. Claude Ryan, a donc eu la partie facile, de même que M. Jean-Paul Harney, chef du NPD-Québec et M. Raymond Laliberté du Mouvement socialiste. C'est la Centrale de l'enseignement du Québec qui avait convié les quatre représentants de parti à ce débat sur l'éducation.

La CEQ avait préparé à l'intention des quatre représentants une série de questions touchant l'éducation mais seuls MM. Gendron et Ryan se sont attardés à y répondre systématiquement et encore M. Gendron plus que M. Ryan. Le premier a essentiellement fait l'apologie des réalisations de son gouvernement, le second a rappelé avant tout les engagements électoraux de son parti.

Il a d'abord été question des investissements financiers du gouvernement en matière d'éducation. M. Ryan a attaqué son vis-à-vis en rappelant que la part consacrée à l'éducation dans le budget du Québec était passée de 29 % en 1981-82 à 25,3 % en 1985-1986 ce que n'a pas nié M. Gendron. Le Québec, a-t-il cependant répliqué, en citant LE DEVOIR économique, consacre encore 5,5 % de son produit intérieur brut à l'éducation contre 4,5 % en Ontario. M. Ryan a, quant à lui, contesté ce chiffre.

Les subventions aux commissions scolaires, a encore indiqué M. Gendron, ont augmenté de 18,5 % depuis 1980 alors que la clientèle scolaire baissait

Voir page 10: Éducation



photo Jacques Grenier

Quelque 250 enseignants ont assisté et participé hier soir à la salle Port-Royal de la Place des Arts au débat organisé par la CEQ sur l'éducation au Québec.

JEAN-P. HARNEY AU DEVOIR

Hyundai : Québec a voulu nous acheter un symbole

PIERRE O'NEILL

Le Nouveau parti démocratique du Québec est le seul véritable regroupement de la gauche québécoise, selon Jean-Paul Harney, qui estime par ailleurs que le Québec fait fausse route en misant sur l'industrie automobile.

Au cours d'une entrevue qu'il accordait la semaine dernière au DEVOIR, M. Harney a émis l'opinion que l'implantation de l'usine de montage Hyundai à Bromont sera inutilement coûteuse aux contribuables québécois. «On s'est payé un symbole».

Interrogé par le directeur du Devoir, M. Jean-Louis Roy, le chef du NPD-Québec a plaidé la thèse du nationalisme économique et déclaré son opposition au concept de libéralisation des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis.

Profondément démocrate et socialiste convaincu, Jean-Paul Harney, est un de ceux que la

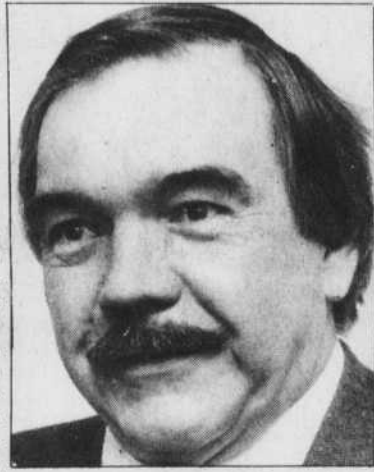
question constitutionnelle n'empêche pas de dormir. Il lui apparaît néanmoins essentiel de créer les conditions idéales pour permettre au peuple du Québec d'exercer son droit à l'autodétermination. La première de ces

conditions, c'est que le prochain gouvernement du Québec convoque une assemblée constituante élue par toutes les composantes du peuple pour élaborer une constitution et la soumettre à une consultation populaire par voie de référendum.

Quant à l'accord constitutionnel de 1981, M. Harney ne le reconnaît tout

simplement pas, parce qu'il a été imposé au Québec. Et quel que soit le parti qui prendra le pouvoir à Québec, le 2 décembre, M. Harney ne lui reconnaît pas non plus le droit d'adhérer à la constitution canadienne, avant qu'il permette préalablement un débat démocratique sur une constitution québécoise. En outre, M. Harney défend le droit exclusif du Québec

Voir page 10: Harney



\$24 MILLIONS/125 EMPLOIS Implantation d'une usine de disques compacts à Drummondville

ANGÈLE DAGENAI

Les ministres Gérard Godin (Affaires culturelles), Michel Clair (député de Drummond et président du Conseil du trésor) et la compagnie Kébec Disque annonceront aujourd'hui à Drummondville l'implantation d'une usine de fabrication de disques compacts impliquant des investissements de \$ 24 millions et la création de quelque 125 emplois directs dans les Bois-Francs.

Mis à part une usine de ce type implantée récemment en Indiana aux États-Unis, il s'agit de la deuxième usine nord-américaine de pressage de disques compacts — disques audio-numériques de leur vrai nom ou CD pour «compact disc» comme on les appelle aux États-Unis — existant à l'extérieur de l'Europe ou du Japon. Au Canada, il s'agit pour l'heure d'un marché de ventes de \$ 6 millions

Voir page 10: Disques

L'AFRIQUE COURT À LA CATASTROPHE I. Cri d'alarme de Robert McNamara

ALBERT JUNEAU

IL SEMBLE que nous n'ayons encore rien vu des famines qui menacent le continent africain. L'extrême misère qui afflige l'Éthiopie ne serait en réalité qu'une triste répétition générale d'un drame continental en gestation. En l'absence d'une politique plus efficace, l'Africain moyen, qui vit essentiellement de l'agriculture, sera plus pauvre en 1990 que lors de l'accession de son pays à l'indépendance, et, pis encore, les famines désastreuses qui sont actuellement limitées aux années de sécheresse et à quelques pays deviendront un fait de tous les jours dans la majorité des nations de la région.

Cet avertissement solennel n'est pas tiré d'une étude savante. Il est extrait d'une conférence sur l'Afrique subsaharienne prononcée il y a quelques jours à Washington par l'ancien président de la Banque mondiale, M. Robert McNamara. Usant d'une franchise peu commune dans les milieux politiques, M. McNamara a lancé un véritable cri d'alarme à la com-

munauté internationale et aux pays africains eux-mêmes, afin de sauver cette vaste région englobant 45 pays et comptant 400 millions d'habitants. L'Afrique subsaharienne couvre presque tout le continent, du sud du Sahara jusqu'à l'Afrique du Sud exclusivement.

Au centre du drame: le déclin de l'agriculture. La production alimentaire par habitant ne cesse de régresser. À peine stationnaire pendant les années soixante, elle a commencé à faiblir durant la décennie suivante et continue, depuis 1980, à diminuer au rythme annuel de 2 %. Pourtant, à l'exception des pays du Sahel, le potentiel agricole est loin d'être négligeable. Il offre à la plupart des pays un avantage comparatif beaucoup plus grand que l'industrie. Mais l'agriculture a été privée durant longtemps d'investissements essentiels au profit d'un secteur industriel trop protégé et inefficace.

Les conséquences sont désastreuses. La mortalité infantile est désormais deux fois plus élevée que dans les autres pays en développement, contre une fois et demi il y a trente ans. Le nombre d'enfants sous-alimentés a augmenté de 25 %

au cours de la dernière décennie. Dans les régions les plus pauvres de la Zambie, par exemple, la taille des enfants de moins de quinze ans a diminué dans tous les groupes d'âge.

Ce recul de l'agriculture risque de prendre des proportions gigantesques sous l'effet d'un autre phénomène inquiétant: l'accroissement incontrôlé de la population. Il s'agit d'une véritable bombe à retardement. Le taux de croissance de la population est explosif. Alors qu'il diminue partout dans le monde depuis les années 1970, il continue à croître en Afrique où il atteint 3,01 contre 2,02 dans l'ensemble des pays en développement. Déjà la région la plus pauvre du globe, l'Afrique subsaharienne est aussi celle où la pression démographique est la plus forte.

Les projections les plus conservatrices de la Banque mondiale sont tout simplement alarmantes. En supposant que les taux de fécondité, qui augmentent encore dans certains pays, commenceront à diminuer avant la fin du siècle, la population «triplera» d'ici quarante ans. En 2025 elle sera de 1 milliard 200 millions

Voir page 10: Afrique

USINE D'ASSEMBLAGE Renault n'a aucun projet de construction pour le Québec

JEAN-PAUL BURY

PARIS (PC) — Renault n'a strictement aucun projet de construction d'usine au Québec a déclaré la direction générale de la compagnie française interrogée hier matin à Paris par la Presse Canadienne. Il s'agit de rumeurs infondées a encore affirmé la direction parisienne de la compagnie, démentant ainsi les déclarations faites, en fin de semaine, depuis Détroit, par le vice-président des relations publiques d'AMC-Renault, M. Jerry Sloan.

«Toutes les industries automobiles mondiales sont actuellement surcapacitaires et le groupe Renault tout spécialement puisque nous sommes globalement en excédent de 30 %», souligne la direction. «Nous n'avons donc strictement aucun intérêt et aucun besoin de créer des unités de production nouvel-

Voir page 10: Renault



Hélène Pelletier-Baillargeon

MARIE GÉRIN-LAJOIE

La grande biographie de l'une des plus belles figures du XXe siècle québécois.

Volume illustré de 424 pages, 19,95\$

Boréal Express



Championnes des programmes courts

Les universités francophones, des ghettos pour adultes

JEAN-PIERRE PROULX

Les universités francophones du Québec détiennent le championnat canadien du nombre d'étudiants inscrits dans les programmes de formation courte de moins d'un an. Il s'agit d'un système de formation parallèle qui mène à des culs-de-sac, voire à des ghettos pour adultes.

C'est ce que constate un comité du Conseil des universités dans un important rapport sur ces programmes courts. Le Conseil s'est contenté de publier le rapport attendant, avant de s'engager, les résultats d'une consultation auprès des intéressés.

Parmi les étudiants inscrits en 1982-1983 hors Québec au premier cycle universitaire, on en comptait 81% dans les programmes de bac-

calauréat, 4% dans ceux de certificat et 15% dans la catégorie « autre ». Au Québec, seulement 62% étaient inscrits au bacc contre 25% au certificat et 13% dans la catégorie « autre ».

Au Québec même, les universités anglaises accueillent 86% de leur clientèle de premier cycle au bacc et 3% dans les programmes de certificats. Les universités françaises recevaient pour leur part seulement 55% des étudiants au bacc et 32% au certificat. Pour tout dire, 73% des étudiants inscrits au certificat étaient Québécois.

Entre 1978 et 1982, indique le comité, « les certificats ont attiré plus de la moitié (56%) des nouvelles clientèles contre seulement 21% pour les baccalauréats ». Ce sont surtout l'Université de Montréal et l'Université du Québec qui sont lar-

gement responsables de ce phénomène.

Plus de 90% des étudiants inscrits aux programmes courts y sont à temps partiel, révèle l'enquête, contre 26% au bacc. La majorité (60%) sont des femmes. « Fait important, les moins de 25 ans que l'on s'attendrait à trouver plutôt dans les programmes réguliers à temps complet, comptent pour 17% de la clientèle des certificats ».

Les sciences administratives accueillent 38% de la clientèle des programmes courts, les sciences appliquées, 15% et les sciences humaines, 14%. Cependant, l'éducation viendrait en second si on n'avait pas classé les formations didactiques dans leur champ disciplinaire respectif.

Le comité a recensé 414 pro-

grammes courts dont 99 en éducation, 75 en sciences humaines, 70 en administration, 53 en lettres, 21 en santé, etc. Fait capital, seulement 25% de ces programmes ont un contenu assez identique au programme correspondant de baccalauréat. Ce contenu ne dépasse généralement pas le niveau de la première année du bacc de sorte qu'un bacc obtenu par cumul de certificats n'est à peu près pas reconnu par les mêmes universités pour la poursuite de études de second cycle.

Si l'inscription aux programmes courts a permis d'augmenter la fréquentation universitaire en général, il n'a pas pour permis de hausser le pourcentage des bacheliers québécois par rapport à l'ensemble de la population. La courbe est à peu près restée stable. Elle était même inférieure de 12 points à

l'Ontario en 1983.

Le phénomène a même fait baisser la moyenne de scolarisation universitaire des diplômés des universités françaises du Québec qui était de 2,59 années en 1983 contre 3,03 pour les universités anglaises du Québec, contre 3,19 en Ontario et 3,12 dans les autres provinces. On a cru, note le comité, pouvoir favoriser l'accessibilité et en même temps la production de bacheliers.

Les inscriptions massives dans les programmes courts ont eu par ailleurs des effets négatifs sur le financement des universités. Le financement des nouvelles clientèles s'est fait, au cours des récentes années, par « prélèvement » sur la masse budgétaire déjà consenti pour celles-ci. Par conséquent, les universités qui ont reçu beaucoup d'étudiants aux certificats ont drainé une plus grande partie des

ressources au détriment des programmes réguliers. « Cela pourrait se comprendre, écrit le comité si de tels programmes offraient les mêmes possibilités de formation et d'avenir que les programmes réguliers ». Le comité s'interroge donc sur la pertinence de continuer dans cette voie et termine par les recommandations suivantes:

■ parfaire l'intégration des certificats aux programmes de grade dans tous les cas où c'est possible;

■ renforcer ou créer un service de l'extension de l'enseignement dans chacune des universités et repenser le financement de ce service par voie de négociation avec le MESST et les universités;

■ évacuer des programmes universitaires les champs de recyclage et de perfectionnement susceptibles d'être couverts par le cégep.

La CdeC du Canada invite Ottawa à s'attaquer au déficit et à lancer le débat sur l'universalité des programmes sociaux

PIERRE APRIL

OTTAWA (PC) — La Chambre de commerce du Canada souhaite ardemment que le prochain budget Wilson lance une « forte attaque » contre toute forme de déficit budgétaire et que le débat sur l'universalité des programmes sociaux ait finalement lieu.

Dans leur mémoire pré-budgétaire présentée hier au ministre des Finances Michael Wilson, la Chambre de commerce, l'un des principaux lobbies de l'entreprise privée à Ottawa, a insisté sur l'urgence d'agir pour le gouvernement, « sinon l'économie canadienne ne pourra réaliser son plein potentiel ».

Le président de la Chambre de commerce, M. Roger Hamel, a aussi pris la peine d'indiquer, au cours d'une conférence de presse qui a suivi sa rencontre avec le ministre

Wilson, que le temps était venu malgré les pressions politiques que ce geste pourrait engendrer, de revenir sur le « principe sacré » de l'universalité.

« L'enveloppe des programmes sociaux, a dit M. Hamel, représente 45 pour cent des dépenses du gouvernement fédéral et elle contient dans bien des cas des dépenses inutiles.

« Je crois, a-t-il poursuivi, qu'il faut l'ouvrir (l'enveloppe) et l'examiner de près. » Pour M. Hamel, il est de plus en plus évident que les programmes sociaux, tels qu'ils sont connus, ne répondent plus nécessairement aux besoins de la population. « Nous croyons, a-t-il ajouté, qu'ils devraient être mieux définis. »

Dans le mémoire, où pas une seule fois le mot universalité n'est mentionné, la Chambre a glissé ce qui suit: « Il est donc recommandé que le gouvernement remette à son ordre du jour les discussions sur la ré-

forme des programmes (sociaux). Il faudrait considérer entre autres choses un plus grand choix dans la prestation des programmes d'aide aux revenus. Nous suggérons également que les programmes de santé et d'éducation soient examinés de près afin de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité du système de prestation. »

Au chapitre de la réduction des dépenses gouvernementales, la Chambre de commerce a semblé vouloir faire confiance au Groupe de travail Nielsen, dirigé par le vice-premier ministre Erik Nielsen, chargé de proposer des économies dans un rapport qui sera bientôt déposé aux Communes. « Il est urgent, a souligné la Chambre, de placer le mandat du Groupe de travail Nielsen au tout début de l'ordre du jour. »

Dans une série de recommandations, les dirigeants d'entreprises ont demandé au gouvernement de main-

tenir son engagement à privatiser les sociétés d'Etat, lorsque c'est possible de le faire, et « à vendre systématiquement d'autres biens de la Couronne ».

Le gouvernement, selon M. Hamel, devrait aussi s'abstenir d'apporter de l'aide financière interventionniste et coûteuse aux sociétés privées qui sont en mauvaise posture financière. « Ce n'est pas le rôle du gouvernement, a-t-il dit, de vous dépanner si vous faites faillite en affaires. » Et cela, selon lui, valait pour les deux banques de l'Ouest du pays que l'Etat a tenté de renflouer à grands frais.

En notant que le ratio de la dette fédérale au PNB (produit national brut) devrait passer de 45 pour cent au cours de l'exercice financier de 1984-85 à 60-70 pour cent en 1990-91, la Chambre a affirmé que cela signifiait qu'une plus grande part de chaque dollar perçu par l'impôt servirait

à payer le service de la dette (possiblement 45 cents).

Sur le plan fiscal, la Chambre a demandé de réaliser les propositions de réforme expliquées dans deux documents de discussion ayant trait au processus budgétaire et au traitement de l'impôt sur le revenu pour le transfert de pertes intersociété.

En ce qui concerne l'impôt minimum, la Chambre a dit préférer voir des modifications sélectives introduites aux dispositions actuelles de l'impôt sur le revenu ou voir des limites imposées aux stimulants fiscaux « dont certains contribuables abusent ».

La Chambre de commerce favorise la négociation sur le libre-échange avec les Etats-Unis, mais, comme l'a déclaré son président hier, il faudrait songer dans un premier temps à lever les barrières entre les provinces.



Roger Hamel

Les Québécois auraient intérêt à quitter l'industrie de la chaussure

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — Les travailleurs québécois de la chaussure auront avantage à profiter des programmes fédéraux et à quitter cette industrie.

C'est ce qu'a laissé entendre hier en Chambre le ministre du Commerce extérieur James Kelleher, citant des passages du jugement du Tribunal canadien des exportations sur l'abolition des quotas.

Ce jugement indique que les entreprises les plus vulnérables à l'abolition des contingentements sont situées surtout à Montréal et, dans une moindre mesure, dans le reste du Québec.

Le document de 223 pages cité par le ministre Kelleher ajoute un peu plus loin que les coûts sociaux et individuels entraînés par des pertes d'emplois ont été soupesés, et qu'au Québec, les travailleurs de l'industrie de la chaussure auront avantage à quitter l'industrie.

« Dans l'idée du Tribunal, en d'autres mots, il serait préférable que les travailleurs de l'industrie profitent des programmes gouvernementaux pour trouver de nouveaux emplois et augmenter leurs qualifications, a déclaré M. Kelleher. C'est ce que nous voulons faire pour eux ».

Le ministre, prenant la parole au cours d'un débat d'une journée sur la décision gouvernementale d'abolir

les quotas d'importation de chaussures, a expliqué que la situation des travailleurs de cette industrie n'était pas spécialement rose.

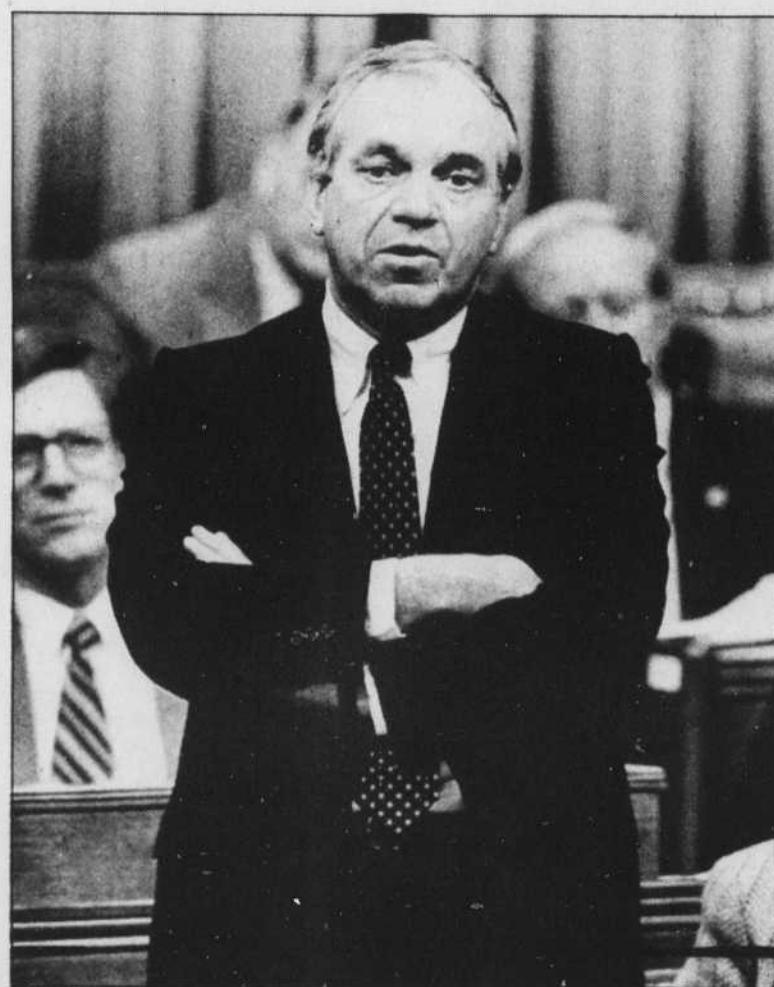
Citant toujours le document du Tribunal, il a souligné le fait que les salaires dans l'industrie de la chaussure n'étaient pas très élevés, et que le taux de roulement était très important, allant de 56 à 230 pour cent par année.

« Ce dernier pourcentage signifie que le travailleur moyen ne demeure que cinq mois au travail avant de quitter son emploi », a-t-il déclaré.

« Les salaires dans l'industrie ne sont plus ce qu'ils étaient il y a 15 ou 20 ans, a protesté le député libéral Alain Tardif. Aujourd'hui, le secteur manufacturier de la chaussure paie à mon sens des salaires très compétitifs ».

Le gouvernement a annoncé mercredi dernier que les quotas sur l'importation des chaussures pour hommes seront éliminés dès le 1er décembre, tandis que l'abolition des contingentements sur les chaussures de dames sera étalée sur trois ans.

Les députés de l'opposition n'ont pas manqué de rappeler tout au long de la journée une promesse faite par le premier ministre Brian Mulroney le 4 mai 1984, à l'effet qu'un gouvernement conservateur n'abolirait pas les quotas sur les importations de chaussure.



Le chef du NPD, Ed Broadbent, a rappelé, de concert avec toute l'opposition aux Communes, la promesse du premier ministre Brian Mulroney qu'un gouvernement conservateur n'abolirait pas les quotas sur les importations de chaussures.

Le chef de l'Eglise anglicane représentera le Canada à la place de Pierre Trudeau

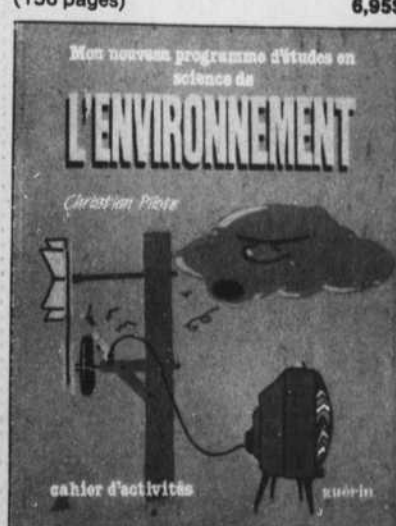
OTTAWA (PC) — Le chef de l'Eglise anglicane du Canada, le Très Révérend Ted Scott, a été nommé délégué canadien au sein du comité de personnalités éminentes du Commonwealth britannique chargé d'entamer des négociations avec les autorités gouvernementales de Pretoria et les leaders noirs d'Afrique du Sud pour l'abolition de l'apartheid.

Une source proche du bureau du premier ministre Mulroney a confié hier que M. Scott, qui est âgé de 66 ans, a accepté les responsabilités qui ont été refusées par l'ex-premier ministre Pierre Elliott Trudeau.

L'archevêque anglican, qui est également président du Conseil canadien des Eglises, est un ancien modérateur du Conseil mondial des Eglises.

guérin
l'éditeur
qui
édite

NOUVEAUTÉ
MON
NOUVEAU
PROGRAMME
D'ÉTUDE EN SCIENCE
DE L'ENVIRONNEMENT
Christian Pilote
ISBN-2-7601-1414-7
(156 pages)



6,95\$

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

CONTENU

- Les changements de phase
- Chaleur
- Les solutions
- La météorologie
- Roches et minéraux

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 849-1112

Station
Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél: (514) 677-6525

168 est, rue
Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél: (514) 861-5647

4440 rue
Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 843-6241

MAÎTRISEZ LE TRAC

Parlez en public
«Devenez un chef»

Ce cours vous aidera à:

- penser debout devant un groupe
- présenter et remercier un orateur
- cultiver la voix et le geste

- affirmer vos idées
- diriger une réunion
- prononcer une causerie
- animer une association
- développer le sens de l'humour

Vous ferez des exercices d'interprétation, d'élocution et d'improvisation; vous pratiquerez devant la télévision en circuit fermé.

2 jours intensifs de 9h. à 18 h.
Samedi et dimanche
7 et 8 déc. 85, 18 et 19 janvier 86

300\$ déductible du revenu imposable
attestation officielle, 2 unités de formation continue



JEAN-GUY LEBOEUF
B.A., L.S.C., M. Ed., Adm. A.
Un professeur de calibre universitaire.
Un conférencier recherché.
Un «fournisseur unique» de services de formation et de développement.

Académie
Jean-Guy Leboeuf
depuis 1954
5277, avenue du Parc, Montréal H2V 4G9

Renseignements: (514) 277-2117

Résultats

RECTIFICATIF
Un des numéros de la Super-Loto parue le 25 novembre 1985 aurait dû se lire comme suit:

Super Loto

Tirage du 24-11-85

NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
1404290	1 000 000\$	2371146	1000 000\$
404290	50 000\$	371146	50 000\$
04290	5 000\$	71146	5 000\$
4290	500\$	1146	500\$
290	100\$	146	100\$
90	10\$	46	10\$
1855057	1 000 000\$	2461433	1 000 000\$
855057	50 000\$	461433	50 000\$
55057	5 000\$	61433	5 000\$
5057	500\$	1433	500\$
057	100\$	433	100\$
57	10\$	33	10\$

5 lots de 100 000\$

(numéros non-décomposables):

603A623 065B582 383B058 656B113 756B189

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Hausse de 3 % aux officiers Le directeur du SPCUM gagnera \$98,776 en 1986

ALAIN DUHAMEL

La Communauté urbaine de Montréal vient de consentir aux officiers du Service de police des augmentations de salaire de 3 % rétroactives au premier janvier 1985.

Ainsi, le traitement annuel du directeur, du SPCUM, M. Roland Bourget, est passé de \$92,211 à \$96,899 le premier janvier 1985 et augmentera à nouveau le premier janvier prochain jusqu'à \$98,776.

Le traitement annuel d'un officier de direction de premier niveau doit augmenter à \$56,073 l'an prochain, à \$64,483 pour un officier de second niveau, à \$71,360 pour un officier de troisième niveau et à \$76,349 pour un officier responsable des opérations territoriales.

La commission exécutive a récemment passé en revue les conditions de travail de la cinquantaine d'officiers de direction du SPCUM, les seuls qui n'appartiennent à aucun syndicat parmi les 5,657 employés, civils et policiers, du SPCUM.

Outre une augmentation du salaire annuel, les officiers de direction ont droit à une allocation annuelle de dépenses variant entre \$1,500 et \$5,000 selon le niveau, et à une allocation pour l'achat, chaque année, d'un uniforme ou d'un complet civil. À tous les deux ans, l'officier de direction doit se procurer un nouvel uniforme complet.



Roland Bourget

Les officiers de direction ont aussi droit à l'usage personnel d'une voiture du SPCUM. S'ils habitent le territoire de la CUM, les officiers l'utilisent « principalement » pour faire la navette entre leur résidence et leur poste de travail; s'ils habitent à l'extérieur, ils doivent limiter strictement l'usage de l'automobile aux déplacements entre leur poste de travail et leur domicile.

Enfin, les officiers de direction du SPCUM participent au même régime de retraite, réputé l'un des plus avantageux du pays, que leurs subalternes.

Le Plateau Mont-Royal

Le commerce contribue aussi à la diminution du nombre de logements

ALAIN DUHAMEL

Les incendies n'expliquent pas à eux seuls la diminution de l'inventaire des logements (1,400 entre 1971 et 1981) dans le Plateau Mont-Royal. Le développement du commerce a joué à cet égard un rôle important en accaparant 13 % de l'espace construit.

« L'activité commerciale culturelle est en pleine mutation », constate une étude du Groupe d'intervention urbaine de Montréal. Le développement du commerce, surtout ceux dits de la nouvelle vague, ne se réalise pas forcément en rapport avec les besoins de la population résidente. « Ils attirent beaucoup plus une clientèle régionale », affirme le président du GIUM, M. Christophe Caron.

Le GIUM a publié hier une étude de l'utilisation du sol dans le territoire compris entre les rues Sherbrooke, Saint-Denis, Saint-Viateur et Du Parc. Surnommé « Grand Plateau », ce territoire comprend les secteurs Saint-Louis, Mile-End, Gifford et Maguire.

Il a inventorié systématiquement tous les espaces, construits et inoccupés, de ce territoire à l'aide d'une grille de 91 variables. Avec 4,600 bâtiments au fichier informatisé, il peut en tirer plus de 400,000 données. Jamais auparavant, un organisme n'avait constitué, grâce à l'informatique, une telle banque de données sur un secteur montréalais. Il possède donc un formidable instrument de recherche qui lui donne, au bout

des doigts, une vue d'ensemble du quartier, des caractéristiques du milieu bâti et de son évolution.

Cette banque de données, que ne possèdent ni le Service d'urbanisme de la Ville de Montréal, ni la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal, arrive au moment où l'administration municipale soumet à l'examen public un projet de zonage commercial couvrant tout son territoire. Dans le Plateau Mont-Royal, le projet inquiète les citoyens dans la mesure où il pourvoit à une expansion du commerce débordant jusque dans les rues résidentielles. Les documents disponibles définissent des profondeurs de lot affecté au commerce qui repoussent les limites jusqu'à la prochaine rue secondaire.

L'Association des résidents et résidentes du Plateau Mont-Royal a convoqué hier soir ses membres à une assemblée publique d'information à laquelle devait participer le vice-président du comité exécutif, M. Pierre Lorange.

Le Grand Plateau a perdu, entre 1971 et 1981, près de 30 % de ses habitants (32,500 personnes).

Les bâtiments industriels, comptant pour 1 % de l'inventaire bâti, se vident de leurs entreprises. Certains parviennent à rester en vie en louant des espaces à de petites entreprises de confection, de service ou à des groupes culturels. Un grand nombre reste en tout ou en partie inoccupé.

L'avenir du quartier, dans une perspective de croissance de la densité, passe, estime M. Caron, par un suivi attentif de l'évolution de ces immeubles, les plus grands du territoire. On pourrait aussi accroître la densité en ajoutant un étage aux bâtiments, les plus nombreux de l'inventaire, qui ne comportent que deux ou trois étages.

Les études du GIUM ont constaté que, dans le cas des immeubles rénovés, les propriétaires accroissent la rentabilité en rendant habitable ou exploitable le sous-sol.

Près de 1,000 bâtiments ont encore besoin d'une intervention importante de mise aux normes et de rénovation. Le GIUM estime à environ que le taux de réhabilitation des structures varie entre 13 % et 28 %, selon le secteur. Les trois quarts des bâtiments ne témoignent pas, « de l'extérieur », de travaux de rénovation, mais il est connu que plusieurs propriétaires ont rénové eux-mêmes l'intérieur de leur bâtiment.

La FTQ s'opposera vigoureusement à toute déréglementation et privatisation

BERNARD RACINE

QUEBEC (PC) — La Fédération des travailleurs du Québec, dès l'ouverture hier de son congrès biennal, a changé son nom en celui de Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

Le Conseil général de la FTQ recommandait l'adoption de la résolution, qui avait soulevé un vif débat lors du dernier congrès. La proposition, qui pour être adoptée devait recueillir les deux tiers des votes, a été adoptée sans débat, à la quasi unanimité des voix.

La résolution mentionnait que la fédération continuera cependant à abréger son nom en FTQ et que tous les articles des statuts devront être rendus conformes à cette résolution.

Une autre résolution a rendu officiel le logo de la FTQ consistant en une flèche rouge tournée vers le haut

et surmontée d'un point de même couleur.

Auparavant, dans son discours d'ouverture, M. Louis Laberge, président de la FTQ, avait annoncé le thème du congrès: « Prendre notre place ».

« Plus qu'un slogan de congrès ou qu'une fanfaronnade, cette expression doit traduire notre volonté de rester à l'avant-scène, notre refus d'être déclassés dans les bouleversements auxquels nous confronte l'économie », a-t-il déclaré.

« Ca veut dire que sans nous opposer aux mutations technologiques, nous exigeons que leur introduction se fasse en tenant compte du sort des travailleurs et des travailleuses. Nous voulons négocier ces changements. »

M. Laberge a averti qu'il demandera aux délégués au congrès de s'engager à pousser sur le prochain

gouvernement, quel qu'il soit, pour qu'il adopte une politique de plein emploi.

« Une politique de plein emploi, comprenant la réduction du temps de travail, la revalorisation du régime de retraite, l'abolition du temps supplémentaire, une loi contre les fermetures et les licenciements collectifs, l'implantation sans victimes des changements technologiques, des amendements au Code du travail, afin d'en faire un outil de promotion du droit d'association et de négociation. »

Rappelant que la FTQ avait demandé en priorité la révision du Code du travail, surtout en ce qui a trait au droit d'association, il a souligné que les décisions contradictoires prises par certains juges du Tribunal du travail ne laissaient pas d'autres choix.

« Nous devons absolument changer ce système qui, loin de promouvoir le droit d'association, en est devenu le pire empêchement. »

La longue période de chômage que vient de traverser la province a permis la naissance d'un nouveau type d'employeurs qui, sous le couvert d'une flexibilité accrue, recherche une plus grande mobilité des tâches sur le plan des occupations, une « polyvalence des tâches ».

« Il va nous falloir faire face à la transformation du marché de l'emploi et au déferlement de nouvelles stratégies patronales. Il va nous falloir développer un nouveau rapport de force, élaborer de nouvelles stratégies. »

M. Laberge a mis les délégués en garde contre « le vent de folie qui souffle et qui pousse tous nos gouvernements vers la privatisation et la déréglementation », des mouvements qui se traduisent « par des pertes d'emplois syndiqués, bien rémunérés, et leur remplacement par des emplois précaires, non syndiqués et généralement mal rémunérés ».

La FTQ va devoir convaincre l'opinion publique que la déréglementation et la privatisation ne leur



Louis Laberge

rapportera aucun bénéfice. Elle a réussi à le faire dans le cas de la déréglementation des tarifs du téléphone grâce à la mise sur pied de la Coalition contre le déréglementation du téléphone.

En faisant le bilan de la fédération depuis deux ans, M. Laberge a souligné le rôle du Fonds de solidarité qui a permis de créer quelque 1,500 emplois. Notant que le fonds avait permis la réouverture de l'usine Truscon, fermée depuis deux ans, M. Laberge a révélé que la FTQ était sur le point de réouvrir deux usines, l'une à St-Jérôme et l'autre à Québec.

M. Laberge a souligné le fait que M. Fernand Daoust célébrait ce jour-là le 16^e anniversaire de sa nomination au poste de secrétaire général de la FTQ. M. Daoust a noté de son côté que M. Laberge occupait son poste depuis 21 ans.

M. Laberge a profité de l'occasion pour nier une baisse des effectifs de la FTQ qu'il a établis à 427,000 membres, un nouveau sommet.

Programme assurance-médicaments

Les pharmaciens se réuniront jeudi

ROLLANDE PARENT

(PC) — Les 1,200 pharmaciens propriétaires du Québec sont conviés à une assemblée générale, jeudi soir à Montréal, où ils auront à décider s'ils persistent à vouloir majoritairement se désengager du programme assurance-médicaments, compte tenu du peu de succès de leurs négociations visant à obtenir une hausse de leurs honoraires.

Depuis plusieurs semaines déjà, les pharmaciens menacent le ministère de la Santé et des Services sociaux de se retirer de ce programme gouvernemental grâce auquel les assistés sociaux et les personnes de 65 ans et plus ont accès gratuitement aux médicaments.

Une campagne d'information menée auprès des membres de l'association, à la grandeur du Québec, a incité jusqu'ici 83 pour cent des pharmaciens propriétaires à se dire prêt à cesser de participer au programme.

Les pharmaciens qui se font tirer l'oreille appartiennent principalement aux chaînes Jean Coutu, Mayrand et Cadieux, qui ont à leur service un total de quelque 125 pharmacies.

Pour chaque ordonnance remplie, les pharmaciens reçoivent actuellement \$3.52. Ils demandent \$4.28 mais l'offre gouvernementale est fixée à \$4.16 depuis la dernière rencontre, le 17 octobre dernier.

Si les pharmaciens réitérent leur appui au président de l'association, André Lévesque, celui-ci attendra après les élections pour agir et ajustera son tir selon le parti au pouvoir et la volonté de négocier.

M. Lévesque continue de croire qu'une entente pourrait facilement intervenir puisque l'écart qui sépare les deux parties se situe, estime-t-il, entre \$3.5 millions et \$4 millions.

Une fois les avis de désengagement reçus à Québec, les pharmaciens devront continuer d'offrir les mêmes services pendant les 30 jours suivants.

En réplique le ministre pourra faire voter un décret, sept jours plus tard, forçant les pharmaciens à assurer la bonne marche du programme assurance-médicaments pendant un maximum de 90 jours.

Etant donné les élections prochaines et la période des Fêtes, les personnes âgées et les assistés sociaux peuvent dormir sur leur deux oreilles au moins jusqu'à la mi-janvier.

Loi 37

L'audition

est reportée

au 9 décembre

QUEBEC (PC) — Les avocats des différentes parties ont convenu hier de remettre au 9 décembre prochain l'audition devant la Cour supérieure de la contestation de la loi 37.

Trois centrales syndicales, la CEQ, la FTQ et la CSN, contestent en effet devant les tribunaux la loi 37 qui instaure un nouveau régime de négociation dans le secteur public.

Cette loi porte atteinte à la liberté d'association et ne place pas tous les travailleurs syndiqués sur le même pied, prétendent les centrales syndicales dans leur contestation.

La cause devait être entendue hier devant la Cour supérieure, district de Montréal.

C'est d'un commun accord que les avocats syndicaux et le procureur du gouvernement, Me Jean-Yves Bernard, ont convenu de remettre l'audition de la cause, a indiqué un porte-parole de la CEQ, Me Jean Saint-Denis. Plusieurs procureurs n'étaient pas prêts à procéder immédiatement, a-t-il signalé.

LOUEZ UNE VOITURE SPORT 1985 DÉMONSTRATEUR

NISSAN 300-ZX \$476 par mois

TOYOTA SUPRA \$428 par mois

MAZDA RX7 \$413 par mois

PONTIAC FIERO \$248 par mois

LOCATION 48 MOIS MAXIMUM 80,000 KM. Taxe provinciale en sus

TILDEN LOCATION LONG TERME 875-0520

SUPERBE VENTE AUX ENCHÈRES



MARC-AURÈLE FORTIN Aquarelle 12" x 17 1/2"



JOHN LITTLE Huile sur toile 24" x 30"



STANLEY COSGROVE Huile sur panneau entoilé 10" x 12"



A.Y. JACKSON Huile sur panneau 10 1/2" x 13 1/2"



RENÉ RICHARD Huile sur panneau 41" x 48"



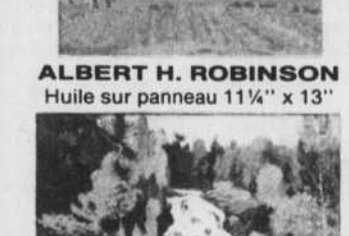
ALFRED PELLAN Huile sur panneau 24" x 32"



ALBERT H. ROBINSON Huile sur panneau 11 1/4" x 13"



GOODRIDGE ROBERTS Huile sur toile 16" x 20"



ROBERT PILOT Huile sur panneau 13" x 17"



LORNE BOUCHARD Huile sur panneau 12" x 18"



DAVID MILNE Aquarelle 15" x 18 1/2"



FRANCESCO IACURTO Huile sur toile 24" x 30"

Ces tableaux font partis de 300 tableaux, bronzes et art esquimaux qui sera dans notre

ENCAN D'ART, DEMAIN, le 27 novembre 1985 à 19 h.

ENCANS EMPIRE

5500 rue Paré, (à l'ouest de Décarie)
Montréal, 737-6586, 737-5343

JOURS D'ENCAN

Mardi le 26 nov. 19 h. Marchandise générale
Mercredi le 27 nov. 19 h. Encan d'art
Jeudi le 28 nov. 19 h. Marchandise générale
Dimanche le 1^{er} déc. 13 h. Marchandise générale

VOISEZ UN STRESS OPTIMUM
pour une efficacité optimum!

OBTENEZ: OBSERVEZ! ÉTUDIEZ! EXPÉRIMENTEZ!
OBJECTIFS:
1- Faites le point à un tournant de votre vie
2- Intégrez vos notions philosophiques à votre quotidien
3- Visez l'équilibre entre l'Être, le Faire et l'Avoir.

SOUS-OBJECTIFS:
1- Apprendre à apprendre plus rapidement
2- Rendre votre anglophone créatrice
3- Assumer votre tâche avec moins de stress
4- Vous laisser guider par l'intuition raisonnée
5- Découvrir la logique de vos émotions
6- Préciser vos choix par la méditation
7- Prendre conscience que la vie c'est toute une expérience
8- Mieux vivre l'instant présent
9- Viser une meilleure énergie psychomotrice
10- Vérifier une nouvelle théorie de la programmation du cerveau

JEAN-GUY LEBOEUF
B.A., L.S.C., M. Ed., Adm. A.
Un professeur de calibre universitaire.
Un conférencier recherché.
Un «fournisseur unique» de services de formation et de développement.

3 jours intensifs - de 9 h à 21 h:
Nov. 29, 30 et 1^{er} déc., 8 h
Jan. 24, 25, 26, 8 h

300\$ - déductible du revenu imposable 4.5 unités de formation continue
Académie

Jean-Guy Leboeuf
depuis 1954
5277, avenue du Parc, Montréal H2V 4G9
Renseignements: (514) 277-2117

audio centre

Bang & Olufsen
REOCENTER 2200
1489\$

YAMAHA
"Récepteur 10 watts
"Table automatique
"Mélodique"
689\$

WALKMAN
par
SONY
47\$

harman/kardon
Harman/Kardon
Système 1
990\$

KENWOOD
"Récepteur 60 watts
"Table 60
"Excellente 3 voies
496\$

YAMAHA
PLATINE
AU LASER
ÉCOUTER LE FUTUR
448\$

LAVAL
1930 boul. St-Martin
687-3627

MONTREAL
5260 Sherbrooke o.
482-4220

LASALLE
8018 boul. Champlain
364-2447



Bourassa admet avoir parlé plusieurs fois avec Bernard Roy mais ne se souvient pas avoir discuté du cas de Hyundai

MARIE-AGNÈS THELLIER

Mis visiblement en colère par la question d'un journaliste, le chef du Parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa, a encore nié hier avoir fait des pressions pour retarder l'annonce du projet Hyundai, mais il a reconnu avoir parlé à plusieurs reprises avec M. Bernard Roy, le chef de cabinet de M. Brian Mulroney, au cours des derniers mois.

« J'ai parlé à M. Roy sur le Sommet francophone. Je n'ai pas parlé à M. Roy, à mon souvenir, dans les jours qui ont précédé l'annonce (du projet Hyundai). La veille ? Pas à mon souvenir », a d'abord répondu M. Bourassa, sur un ton hésitant.

« e n'est pas parce qu'on parle à quelqu'un

qu'on fait des interférences », a ensuite déclaré M. Bourassa en conférence de presse. « Je n'ai fait aucune interférence et je n'ai fait aucune pression », a affirmé le chef libéral, sur un ton devenu véhément.

Un journaliste était allé à la « pêche » d'informations en demandant au chef du PLQ s'il s'est entretenu au téléphone avec le chef de cabinet de M. Brian Mulroney, M. Bernard Roy, le 14 novembre dernier, c'est-à-dire la veille de l'annonce officielle par le premier ministre, M. Pierre Marc Johnson, de l'installation à Bromont d'une usine Hyundai.

Cette question a semblé désarçonner le chef du PLQ, qui ne peut dire à quelles dates précises il s'est entretenu avec M. Roy. M. Bourassa reconnaît qu'il a parlé avec M. Roy « à quelques reprises depuis trois ou quatre

mois », mais il n'a donné que le Sommet francophone comme sujet de conversation.

Pensant que le journaliste se basait sur une nouvelle accusation venant de M. Johnson, le chef libéral a demandé à son adversaire d'avoir « un minimum d'honneur » et d'appuyer son affirmation.

« Si M. Johnson en est rendu au point où il parle de coups de téléphone, qui peuvent être sur différents subjets... », a lancé M. Bourassa, qui y voit une « attitude de plus en plus enfantine, farfelue et ridicule de M. Johnson ».

Dimanche, M. Bourassa avait cependant été plus catégorique qu'hier sur les éventuelles pressions. « Personne n'a jamais demandé de retarder l'annonce », avait-il dit. « Il n'a jamais été question d'intervenir dans des dossiers comme ceux-là », ajoutait-il alors.

Il lançait même que « le gouvernement fédéral ne se laissera jamais influencer par des coups de téléphone ». M. Bourassa avait alors traité la question posée samedi par son adversaire politique « d'opération de diversion ».

Le chef du PQ a demandé publiquement à M. Bourassa si quelqu'un de son entourage a communiqué avec M. Roy, dans les 48 heures précédant l'annonce du projet, pour la faire retarder.

Par ailleurs, le Parti libéral est une nouvelle fois mécontent des décisions du directeur général des élections, M. Pierre-F. Côté, cette fois sur l'emplacement des bureaux de vote.

Dans quatre circonscriptions de la région montréalaise, une décision administrative a supprimé des bureaux de vote se trouvant en 1981 dans les résidences privées pour person-

nes âgées. Seules les résidences publiques auront leurs urnes. Le président des élections dans ces circonscriptions se fonde sur la Loi électorale qui oblige à placer les bureaux de vote dans des lieux publics.

Selon la candidate libérale dans la circonscription de Bourassa, Mme Louise Robic, « huit boîtes de scrutin » ont ainsi été supprimées dans son comté. Qu'à cela ne tienne : le Parti libéral sera là, aux portes des résidences privées, et il fournira auto et chauffeur aux personnes âgées.

Car « nous avons besoin de votre vote », a dit hier Mme Robic aux 500 personnes âgées des résidences Angelica et Cascade, dans Montréal-Nord, lors d'une assemblée où fut annoncée la politique du PLQ en faveur des personnes âgées.

La « grosse machine » mise à contribution

Le PLQ promet la création d'un Office de protection des personnes âgées

RENÉE ROWAN

Dévoiant ses engagements envers les aînés, en particulier la création d'un office de protection des personnes âgées, le Parti libéral du Québec (PLQ) n'a rien ménagé, hier, pour aller chercher le vote du troisième âge. La grosse machine était en marche une fois de plus.

Dès 14h30, des personnes âgées de la Résidence Angelica et d'autres venues par autobus des centres d'hébergement des environs se sont jointes aux résidents du centre Les Cascades. Les 750 sièges du vaste auditorium étaient tous occupés : il y avait des personnes debout et d'autres prenaient place le long du mur, certaines dans des chaises roulantes. Chacune tenait sagement entre ses mains un petit drapeau aux couleurs libérales. Les hauts-parleurs crachaient à plein pouvoir une musique enlevante.

En attendant l'arrivée du chef du PLQ, M. Robert Bourassa, et avant de monter sur l'estrade pour former une garde d'honneur, vingt-cinq candidats libéraux se sont promenés entre les rangées, arborant leur plus beau sourire et distribuant à chacun et chacune, un oeillet rouge.

La candidate du comté de Bourassa, Mme Louise Robic, a profité de l'occasion pour adresser un petit mot gentil au plus de monde possible et lancer des baisers à la ronde.

Comme dans les spectacles les mieux organisés, il n'y avait pas un, mais deux animateurs. « Pour qui allez-vous voter, a lancé l'un d'eux. Bien sûr, je ne vous demande pas de me dire pour quel candidat, mais en choeur, vous pouvez bien me dire pour quel parti ? » Évidemment, la réponse est venue telle qu'on la voulait.

Et sans s'embarrasser davantage, le député de Sauvé, M. Marcel Parent, n'a pas hésité après cette intervention pour le moins inopinée à déclarer : « Le Parti libéral a toujours respecté la personne humaine. »

Après cette longue entrée en matière et des appels répétés à aller voter — « nous comptons sur vous », ont réitéré à tour de rôle ceux et celles qui ont pris la parole — la députée libérale de l'Acadie, Mme Thérèse Lavoie-Roux, plus sobrement, faut-il dire, a enfin dévoilé les engagements de son parti envers les personnes âgées.

Dans un flot d'engagements dont plusieurs étaient déjà connus, l'annonce de la création d'un office de protection des personnes âgées est apparue comme la plus novatrice.

Ce service — le mot office n'est qu'indicatif — veillerait à promouvoir la sécurité des personnes âgées, à défendre leurs droits collectifs et



M. Robert Bourassa serre la main d'un employé d'une manufacture de vêtements lors d'une tournée dans la circonscription de Mercier, hier.

individuels et à les protéger contre toutes formes de violence, phénomène de plus en plus fréquent, a constaté Mme Lavoie-Roux.

Organisme indépendant du gouvernement, a-t-elle ajouté, l'Office doit avoir la pleine autonomie législative et financière pour intervenir rapidement.

Interrogé au cours de la conférence de presse qui a suivi la rencontre, M. Bourassa a précisé que le gouvernement pourra participer au financement de départ de cet organisme. Cependant, a-t-il insisté, l'organisme doit être totalement indépendant du gouvernement, sinon il pourra être en conflit d'intérêt.

Ainsi, il compte faire appel à des fondations du secteur privé pour assurer la réussite de l'expérience. M. Bourassa prévoit que l'organisme, une fois qu'il aura atteint sa vitesse de croisière, devra disposer d'un budget de fonctionnement de l'ordre de \$1 million par année.

Interrogé à savoir s'il avait l'intention de recourir au secteur privé pour assurer le fonctionnement d'autres offices, en particulier l'Office des personnes handicapées du Québec, M. Bourassa a affirmé que cela ne faisait pas partie de ses plans.

Mme Lavoie-Roux a indiqué que l'on pourra confier aux personnes âgées et à d'autres membres de la communauté le soin d'administrer le nouvel organisme.

Le PLQ s'est aussi engagé à ré-

viser le programme Logirente dans le but d'accroître l'accessibilité et l'efficacité de ce programme ; à développer un large éventail de types de logements pouvant mieux s'adapter aux besoins en évolution des personnes âgées (logements en coopération, pavillon, HLM, etc) et à offrir une aide financière aux personnes qui effectuent des rénovations à leur résidence afin d'offrir un logement contigu à leur maison pour leurs parents âgés.

Cependant, la priorité numéro un du PLQ, a indiqué M. Bourassa, reste les services d'urgence. « Je n'accepte pas et je n'accepterai pas, de voir des malades, souvent des personnes âgées, couchés sur des civières dans les salles d'urgence. Il faut redonner à nos hôpitaux une médecine civilisée », a-t-il réaffirmé.

Mme Lavoie-Roux et le chef libéral ont tous deux repris le discours qu'il tenait il y a une dizaine de jours concernant les centres hospitaliers, les centres d'accueil et d'hébergement pour les personnes âgées, le maintien à domicile des personnes en pertes d'autonomie. Tout cela, ont-ils rappelé, fait partie de la réforme de la gestion et du budget de \$150 millions qui sera affecté « pour régler d'ici deux ans les problèmes les plus urgents ».

Les priorités d'un gouvernement libéral s'articulent autour de deux principes de base, peut-on lire dans le communiqué du PLQ : première-

ment, le droit des personnes âgées à se réaliser pleinement et librement, quel que soit leur âge et, deuxièmement, le libre choix de la personne en perte d'autonomie quant à son mode de vie et aux alternatives qui lui sont offertes.

Ces principes ressemblent étrangement à l'objectif fondamental visé par la politique officielle du ministère des Affaires sociales à l'égard des personnes âgées annoncée le 17 avril dernier par le ministre de la Santé et des Services sociaux, S'appuyant sur l'autonomie de la personne âgée, M. Guy Chevrette, dans le cadre du colloque provincial des centres d'hébergement, annonçait tout un train de mesures contenues dans la nouvelle politique intitulée « Un nouvel âge à partager ».

La nouvelle politique était toutefois demeurée vague quant à l'échancier pour la mise en place des mesures prévues. Le n'est pas allé beaucoup plus loin : il s'est contenté de dire « qu'il est prêt à élaborer un plan d'action à long terme au cours des deux premières années de son mandat ».

Pour la majorité des personnes âgées qui participaient à la rencontre hier, ce qui comptait à ce moment précis, c'était la grande visite qu'elles avaient reçue, ces 25 candidats qui s'étaient déplacés pour venir les courtoiser. C'était un bien beau lundi dans la triste routine des semaines qui s'éternisent.

Landry croit que les indécis peuvent donner la victoire au PQ

MAURICE GIRARD

(PC) — Une victoire du Parti québécois aux élections générales du 2 décembre est toujours possible. « Évidemment que rien n'est perdu », croit le ministre des Finances Bernard Landry, qui ne prête pas foi aux derniers sondages annonçant une percée significative des libéraux de Robert Bourassa au scrutin général de la semaine prochaine.

À sa sortie des studios de Radiomutuel, où il venait de participer à un débat radiophonique avec son collègue de l'Agriculture Jean Garon et les libéraux Daniel Johnson et Pierre Fortier, le ministre des Finances a expliqué que les espoirs du PQ reposaient surtout sur le comportement des indécis dans l'isoloir.

« Des nouvelles méthodes permettent de deviner de quelle façon vont se comporter les indécis dans cette campagne. Et je vous dis qu'ils vont voter majoritairement pour le chef plutôt que pour le parti. Là-dessus, je n'ai pas besoin de vous dire que nous allons être favorisés », a commenté le numéro 2 du gouvernement, qui se dit assuré de sa propre victoire dans Laval-des-Rapides.

Depuis les résultats abyssaux des sondages du printemps dernier qui prédisaient alors le pire sort à la majorité ministérielle, le PQ a fait une remontée « extraordinaire » dans l'opinion, estime M. Landry. Il croit « évidemment » que les jeux ne sont pas faits parce que les votes au PQ sont « plus nombreux qu'on le croit », ce que n'indiquent pas les sondages.

En fait, expliquera le ministre des Finances, la « polarisation de la couverture de presse sur les deux chefs » et « le glissement vers une mentalité présidentielle en politique » ne permettent pas de constater l'ampleur des gains de son parti. En réalité, ajoute-t-il, « on est en train d'assister à un glissement insidieux et tranquille » de l'électorat vers le PQ, dit-il, confiant.

À sa cinquième campagne électorale, M. Landry ne trouve pas que celle de 1985 est plus difficile que toutes les autres qu'il a vécues depuis 1970. Certes, il reconnaît des différences. « Les enjeux sont moins spectaculaires. Le destin de la nation n'est pas en cause. Les sujets discutés sont plus prosaïques, que ce soit la marge de manœuvre, le déficit, la fiscalité ».

En somme, après avoir mené et remporté deux élections de suite en 1976 et 1981, M. Landry, qui n'a

pas voulu se hasarder à prédire le nombre de sièges, conclut que le Parti québécois fait « une campagne de consolidation et de pragmatisme », au sortir de la « crise et de ses séquelles ».

Et c'est justement de tous ces sujets très terre-à-terre qu'ont discuté les quatre hommes politiques pendant une heure et demie à la radio. De tous les échanges depuis le début de la campagne, ce fut certes le plus « musclé ». Jean Garon (dans un studio de Québec) et Bernard Landry n'ont pas raté une occasion de tenter de discréditer les six années du régime du premier ministre Robert Bourassa de 1970 à 1976 tandis que MM. Daniel Johnson (Vaudreuil-Solanges) et Pierre Fortier (Outremont) ont axé leurs critiques sur les neuf ans d'administration du PQ.

Le PQ n'est pas « réactionnaire de droite » et les libéraux n'ont pas « le pouce vert », a lancé le ministre des Finances dans la discussion qui, quoiqu'un peu vive, a suivi le plan établi.

La réplique ne devait pas tarder. « Le gouvernement est constitué de gens qui s'imaginent encore d'une façon attardée que c'est l'État qui va créer de l'emploi », a rétorqué Daniel Johnson en parlant du parti que son frère dirige. « Il ne faut pas nous demander de corriger en 30 secondes ce que le PQ a fait pendant neuf ans », a-t-il ajouté. Jean Garon est intervenu pour dire qu'il croyait « rêver » en entendant le frère de son chef.

De la discussion, les auditeurs auront sans doute retenu que le niveau du débat, que chaque participant a apprécié, n'était pas toujours élevé. Plus d'une fois, le ministre des Finances a reproché aux libéraux de pratiquer la démagogie et d'« embarquer la jeunesse en bateau », en laissant entendre qu'un gouvernement libéral éliminerait la discrimination dans la parité de l'aide sociale pour les moins de 30 ans. « C'est très grave de faire rêver la jeunesse », a dit M. Landry.

Le libéral Pierre Fortier a accusé le PQ de pratiquer des « vols publics » avec les revenus des sociétés de la Couronne. À plusieurs reprises pendant l'émission, il a répliqué à l'agressivité de ses adversaires qui cherchaient, pour reprendre son expression, à « se défrustrer ».

Les participants n'en sont pas moins sortis bons amis, blaguant sur les chances respectives des adversaires de l'emporter, même dans leur propre circonscription, le 2 décembre.

SAINT-LOUIS

Rejeté, Blank n'aura pas réussi à ébranler la forteresse libérale

JEAN-CLAUDE LECLERC

Inquiets de la résistance inattendue de M. Harry Blank, les libéraux ont monté contre l'ancien député libéral tout une organisation dans Saint-Louis. Mais un sondage SORECOM, qui donne l'avance à leur candidat, Jacques Chagnon, révèle aussi que le candidat « portugais » du PQ, M. Arlindo Vieira, a gagné la faveur des francophones.

En apprenant que Blank, devenu malgré lui « indépendant », ne représentait plus une menace, les libéraux, soulagés, ont tourné contre le Parti québécois le gros de leur machine.

Ils entendent rappeler à chaque électeur d'ici le 2 décembre l'article 1 du programme du PQ qui fait toujours de l'indépendance du Québec l'objectif « fondamental » du parti de Pierre Marc Johnson.

Mais autant que l'épouvantail séparatiste, le PLQ brandit le sondage qui donne vainqueur son candidat, « parachuté » de la Rive-Sud dans Saint-Louis.

Les libéraux distribuent des copies du *Downtowner*, un des hebdomas du quartier, qui cite les principaux résultats du sondage fait début novembre par la firme SORECOM. Jacques Chagnon s'y classe bon premier avec 31 %, Vieira deu-

xième avec 20 % et Blank nettement troisième avec 15 %.

Le candidat péquiste détiendrait un appui solide dans sa communauté. Mais les immigrants portugais ne comptent que pour moins de 6 % de l'électorat. On le donne toutefois gagnant dans le secteur du Carré Saint-Louis.

Arlindo Vieira appartient à la nouvelle génération d'immigrants qui a résolu de s'intégrer à la communauté francophone et à un Québec pluraliste. Le jeune candidat péquiste veut sortir de leur ghetto les minorités que le Parti libéral a tenues traditionnellement « prisonnières ».

Dans Saint-Louis, les francophones comptaient, d'après les statistiques de la dernière élection, 38,3 % de la population, et les anglophones 34,4 % ; le reste de la mosaïque présente une vingtaine d'autres communautés, dont la portugaise (5,9 %), la grecque (2,2 %) l'allemande (1,7 %) et l'italienne (1 %).

Dans cette circonscription, largement artificielle, où on retrouve à la fois les gens les plus pauvres et les plus riches de la métropole, aucun enjeu particulier ne polarise la campagne électorale, même si avec quelque 30.000 électeurs, Saint-Louis doit déplorer une perte



M. Jacques Chagnon



M. Arlindo Vieira



M. Harry Blank

d'environ 3.000 personnes depuis le dernier scrutin.

Située au coeur de la ville, la circonscription est délimitée au sud par le fleuve, au nord, par les circonscriptions de Mercier et d'Outremont, à l'est par Saint-Jacques et à l'ouest par Sainte-Anne et Westmount.

Dans Saint-Louis comme dans d'autres quartiers du centre-ville, les jeunes ménages rénovent le

parc immobilier, mais en partie aux dépens des familles, qui démenagent plus loin.

La campagne est donc toute dominée par les combats publicitaires, notamment ceux de la télévision, menés par les deux principaux partis. Sur le terrain, tout est calme. Et les candidats, peu connus personnellement, sauf Blank bien entendu, font du porte-à-porte.

Mais il ne fait pas de doute que

l'île des Soeurs à Verdun, un militant de l'annexion à Montréal, a monté une organisation qui se fait fort de démenter les libéraux qui ne savent plus à quel candidat se vouer.

Quant à Jacques Chagnon, qui ne se destinait pas à cette circonscription, il promet néanmoins « de donner à St-Louis une représentation vibrante et imaginative » à Québec. Le jeune candidat fait longuement état de son expérience d'administrateur dans les milieux de l'éducation.

Chez les électeurs anglophones, du moins d'après le sondage, la fidélité va encore au Parti libéral avec 49 % des intentions de vote, contre seulement 21 % à l'ancien député Blank, et 10 % au PQ.

Chez les francophones, Vieira obtient la faveur de 29 %, Chagnon de 22 % et Blank de 13 %.

Dans l'ensemble de l'électorat, on ne dénote aucune percée de la part des tiers partis, notamment du Nouveau Parti démocratique (NPD) dont la candidate, Arden Ryspham, mène la lutte en faveur de meilleurs logements pour les personnes âgées. La présence dans Saint-Louis de deux universités anglophones, McGill et Concordia, ne paraît pas devoir changer les résultats.



LE QUÉBEC EN CAMPAGNE ÉLECTORALE

L'éléphant a accouché d'une souris

ROLLANDE PARENT

(PC) — Les organisateurs du candidat du Parti québécois Jean-Guy Parent, dans la circonscription de Bertrand, ont accouché d'une souris hier après avoir annoncé aux médias un « événement unique », un « appui de taille » susceptible de « semer la consternation » dans les rangs de l'équipe libérale adverse.



Peut-être voulaient-ils contrebalancer l'impact de l'allocution que devait présenter en soirée le chef libéral Robert Bourassa, devant la chambre de commerce de la Rive-Sud, à Longueuil?

Quoi qu'il en soit, une soixantaine de personnes ont répondu à l'invitation visant à démontrer leur appui au candidat Parent, mais ils étaient peu nombreux à vouloir être associés au PQ qui cherche à se faire reporter au pouvoir.

Le directeur de l'entreprise Piedmont où se déroulait l'événement-média, Claude Poudrette, a d'ailleurs donné le ton dans son mot de bienvenue.

« Je reçois tous les candidats qui en font la demande », a-t-il dit. D'ailleurs M. Bourassa a récemment profité de cet accueil tous azimuts.

Interrogé sur la vigueur de son support au candidat Parent, le plus gros employeur du parc industriel de Boucherville, André Dion, p.-d. g. de l'entreprise Rona, a déclaré: « Je suis venu voir ce qui se passait ».

M. Pierre Parent, maître-d'œuvre du Salon de l'habitation, sympathisant péquiste reconnu, était là pour saluer un ami de longue date, mais il n'habite pas le comté et ne pourra donc voter pour lui.

En réplique aux journalistes qui demandaient où résidait le coup dur promis à l'adversaire Robert Bourassa, M. Parent a d'abord déclaré que les gens d'affaires étaient reconnus pour leur discrétion en ce qui a trait à leur sympathie politique.

Puis il a confié qu'il voyait dans cette démonstration de sympathie, un support à ce qu'il est, sans partisanerie, soit maire de Boucherville et consultant auprès des petites et moyennes entreprises.

Le débat: Johnson traite Bourassa de peureux

RUDY LE COURS

(PC) — Pierre Marc Johnson qualifie Robert Bourassa de peureux parce qu'il a rejeté définitivement la possibilité de l'affronter dans un face-à-face télévisé.

« M. Bourassa est un peureux, a-t-il accusé. Sur ce sujet comme tant d'autres, il a laissé s'accréditer une perception et en fait, il livre la marchandise contraire ».

M. Johnson faisait évidemment allusion à la publicité achetée il y a une quinzaine par le Parti libéral, où Robert Bourassa réclamait un face-à-face avec le leader péquiste.

« Toutes les conditions sont réunies pour avoir un débat, sauf l'accord de Robert Bourassa », a affirmé hier le premier ministre en conférence de presse.

M. Johnson a rappelé que la proposition faite il y a maintenant 12 jours aux libéraux pour un

débat télévisé payé par les deux partis avait reçu l'aval du directeur général des élections, Pierre-F. Côté.

M. Bourassa l'a rejetée dimanche en affirmant ne pas avoir l'intention de « détourner la loi en achetant du temps » d'antenne.

« Je suis convaincu que, comme les fausses promesses faites aux assistés sociaux, aux femmes au foyer, à Harry Blank, M. Bourassa n'a jamais eu l'intention qu'il y ait un débat, a déclaré M. Johnson. Je pense que les citoyens seront à même de juger de son courage verbeux ».

M. Johnson a par ailleurs indiqué que lors de la conférence des premiers ministres à Halifax, qui s'ouvre jeudi, il sera question des paiements de transfert aux provinces. Il a confirmé s'attendre à ce ceux-ci diminuent, afin qu'Ottawa puisse réduire son déficit colossal.

Quand on lui a demandé combien il s'attend à ce que le Québec perde, il a eu cette répartie

cinglante: « La baisse des paiements sera suffisamment grande pour rendre impossible la réalisation des promesses de Robert Bourassa de \$400 millions, \$600 millions, \$1,2 milliard... Quelle importance de toute façon? »

Le premier ministre a répété que son adversaire « dit n'importe quoi ».

Il a fait remarquer qu'en début de campagne, M. Bourassa parlait de promesses n'excédant pas deux pour cent du budget de la province, alors qu'il parle plutôt maintenant de 1,25 %.

Il a noté en outre que le chef libéral prévoyait un budget de \$30 milliards pour la prochaine année fiscale, soit \$1,2 milliard de plus que les prévisions du gouvernement.

M. Johnson a par ailleurs précisé à la presse anglophone qu'il n'est pas question qu'un gouvernement du Parti québécois tienne un nouveau référendum sur l'option souverainiste au cours du prochain mandat.

« J'ai dit qu'il n'y aurait pas de référendum

sur l'option du Parti québécois, mais ne me demandez pas d'exclure totalement qu'il y ait un référendum dans les quatre prochaines années sur quel que sujet que ce soit, a-t-il toutefois prévenu. Je ne peux faire ça et Robert Bourassa non plus ».

Il a rappelé qu'il réclame un mandat sur la base du programme du PQ, de ses engagements et des propositions d'accord constitutionnel du gouvernement.

M. Johnson a par contre précisé qu'une consultation populaire pourrait bien avoir lieu sur les institutions québécoises ou sur les négociations constitutionnelles avec Ottawa.

« Je pense personnellement que je n'ai pas un mandat suffisant de la population pour conclure définitivement sur le dossier constitutionnel, a-t-il rappelé. Nous devons minimalement revenir devant l'Assemblée nationale sur cette question ».

«J'embarque avec Johnson»...

FRANÇOIS BARBEAU

« J'embarque avec Johnson », peut-on lire sur les correspondances du métro qui sortent dans un cliquettement sinistre des distributeurs automatiques à la station Berri-De Montigny.

Bien escorté de policiers de la STCUM en uniforme, à la machoire agressive, d'agents de la Sûreté du Québec en civil, avec d'étranges antennes sortant de leurs poches de veston mais qui n'écoutaient pas la musique de leur Walkman, d'une meute de représentants de tous les médias possibles et imaginables, j'ai embarqué hier avec Pierre Marc Johnson à la station Berri-De Montigny, direction Henri-Bourassa.

Plus jamais, c'est promis, je vous en passe un billet, le billet rouge que j'avais sorti de ma poche, comme un vieil habitué des transports en commun, mais que je n'ai même pas eu le temps de déposer au guichet, et pour cause.

Quand M. Johnson prend le métro, c'est sérieux, et quand un journaliste prend le métro avec M. Johnson, c'est sérieux. Un journaliste doit tout faire à la fois, mais d'abord et avant tout le regarder, pour voir si un premier ministre donne l'exemple et paye son billet. Je ne saurais vous le dire: M. Johnson s'est arrêté causer quelques instants au guichetier, il a mis la main à sa poche puis a fait un geste en direction de la boîte où les gens ordinaires comme vous et moi déposent leur billet ou leur 90 cents, mais je n'ai rien vu. Je n'ai rien entendu non plus, j'étais trop loin.

Il faut tout voir, mais avez-vous dernièrement fait une petite promenade à 15 h dans une station de métro en marchant le dos tourné à votre destination, c'est à dire en reculant? Et les escaliers d'arriver subitement derrière vous, en même temps que trois écoliers surexcités et presque mal élevés.

Je n'ai pas vu grand chose. M.

Johnson descend un escalier de métro comme vous et moi, même s'il ne connaît pas grand chose aux transports en commun. L'an dernier, il s'y est aventuré une fois avec ses enfants pour leur faire voir la ville. Une chose m'a frappé cependant, le grand nombre de personnes qu'il connaît et qu'il a saluées en passant. Même qu'il en a saluées plusieurs par leur prénom.

Sur le quai de la station avec M. Johnson, c'est comme à l'heure de pointe, mais un peu plus pointu. Ce sont les caméras de la télévision qui font toute la différence. Avec leurs projecteurs, ils savent mettre de l'ambiance, tant et si bien que les gens se précipitent devant eux pour se faire faire voir aux nouvelles, M. Johnson le premier. M. Tardif était là aussi, le ministre des Transports, à lui voler un peu la vedette.

Entrer dans un wagon de métro quand les gens veulent en sortir a toujours été un art, et sortir quand les gens veulent y entrer une corvée. M. Johnson, qui ne recule devant rien, a reculé hier après-midi, et la première rame est repartie sans lui.

C'est dans la deuxième qu'il s'est fait engouffrer, poussé, tirillé, bousculé, filmé sous tous les angles. Là encore je n'ai presque rien vu, et rien entendu, sinon les remarques de mes confrères journalistes, et celles de quelques usagers ordinaires du métro, qui avaient remarqué dans le wagon une agitation inhabituelle et qu'une saine curiosité avait poussée à s'enquérir de l'identité de ce personnage au cheveux gris dont on voyait la tête à l'autre bout du wagon.

Les autres passagers se laissent transporter. Une dame lisait un Readers Digest, une autre un gros bouquin en espagnol, un monsieur appuyait son livre de poche sur sa bedaine. Les autres étaient tout simplement las.

Arrêt. Les portes s'ouvrent, on sort, on entre, les portes se referment difficilement, un policier im-

perturbable veille. Départ.

Enfin, terminus. Nous voici à la station Henri-Bourassa, du nom du fondateur du DEVOIR. Les habitués savent que la rame freine brusquement quelques instants avant d'entrer en station. Les promeneurs du lundi s'accrochent, mais trop tard.

M. Johnson sort, en sueurs, avec son manteau, son foulard, son escorte, sa suite, son équipage et sa cohorte. Il serre des mains, distribue des « saluts », des sourires. Je n'ai pas entendu grand chose, M. Johnson parlait à tout ce monde avec le ton de la confiance, que seuls pouvaient capter les micros qui apparaissent toujours comme par magie dans ces occasions. Ces mêmes micros sont déjà braqués devant un troubadour du métro qui gratte sa guitare en chantant une chanson de Plume qu'il a adaptée pour l'occasion et qui parle des heureux élus et des troupeaux. Et comme par magie, peut-être par hasard, apparaissent des militants péquistes qui distribuent des tracts, avec leurs jolis chandails de coton ouaté décoré du *Avec Johnson*. Le premier ministre serre encore des mains. Personne ne lui a été hostile jusqu'à maintenant. Pas un libéral en vue mais, au bout d'un long corridor balayé par le vent glacial d'une fin d'après-midi de décembre, un trio: le ministre des Finances, M. Bernard Landry, en imperméable, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la technologie, et M. Michel Leduc, député de Fabre, qui sont sortis de leur royaume accueillir le chef.

En plein vent, là où les autobus de la Commission des transports de Laval attendent leurs clients, M. Johnson salue toujours, et M. Landry, Rodrigue, Tardif et Leduc font comme lui, en prenant soin de demander à chacun s'il habite telle ou telle circonscription électorale, et de rappeler que le candidat dans cette circonscription est...

M. Johnson entre au terminus, se



A sa sortie du métro, M. Pierre Marc Johnson n'avait pas compté sur l'oeil du photographe qui n'a pas manqué de capter le Bourassa du nom de la station Henri-Bourassa juste au-dessus de sa tête.

dirige vers la salle des conducteurs. La télévision le suit. Le grand rectangle feutré d'une table de pool lui fait un signe auquel il ne peut résister. Et le premier ministre prend quelques minutes pour jouer avec un conducteur de la CTL, qui se fait dire par un copain: « Joue pas trop bien, il va penser qu'on passe notre temps à ça ». Le premier ministre a tenu à rentrer

une boule rouge avant de retourner aux affaires sérieuses, les électeurs.

Cette fois, c'est dans l'autobus qu'embarque M. Johnson. Les fenêtres sont couvertes de buée. Il fait chaud, je m'endors. Je n'ai rien entendu, et presque rien vu. De toute façon, le métro et l'autobus, j'en ai déjà pris.

3600 TITRES.

Plus de 300 nouveautés par année!

Faites de belles découvertes

Vous avez bel et bien lu. Vous aimez les arts, l'économie, l'histoire, la gestion? Vous préférez plutôt les sciences, l'informatique, le bricolage, la cuisine? Vous vous intéressez aussi aux plantes, à nos maisons d'autrefois, aux peintres et aux artisans du Québec... Nous aussi, ça nous passionne.

Les Publications du Québec, comme compagnon de loisirs et aussi comme outil de travail... lorsque vous avez besoin d'informations précises, par exemple. De l'information gouvernementale aux multiples guides pratiques et utilitaires, des statistiques de toutes sortes aux rapports des commissions parlementaires, des cartes géographiques au laser aux textes de lois, Les Publications du Québec sont à votre service.

Vous vous intéressez au monde qui vous entoure? Nous aussi.



Explorez Les Publications du Québec

Nos librairies
Sainte-Foy: Place Laurier
Québec: Complexe «G»
Québec: Galeries de la Capitale
Montréal: Complexe Desjardins
Hull: Place du Centre

Nos commissionnaires
Chicoutimi: Librairie Régionale
Sherbrooke: Bilblairie G.G.C.
Trois-Rivières: Librairie Multi-Services
Rimouski: Librairie L'Alphabet
Rouyn (Surveillez l'ouverture bientôt):
Librairie Au Boulon D'Ancre
Proménades du Cuivre

Commandes postales:
Les Publications du Québec
C.P. 1005, Québec (Québec) G1K 7B5
Tél.: (418) 643-5150

Tél.: (418) 651-4202
Tél.: (418) 643-5895
Tél.: (418) 643-4296
Tél.: (514) 873-6101
Tél.: (819) 770-0111

Tél.: (418) 549-7135
Tél.: (819) 566-0344
Tél.: (819) 378-1525
Tél.: (418) 725-8521
Tél.: (819) 764-9574

LE MUSÉE DU QUÉBEC
500 ŒUVRES CHOISIES



Ça m'intéresse. Faites-moi parvenir le catalogue, automne/hiver 85-86 des Publications du Québec sans frais et sans obligation aucune.

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____ Code postal: _____
Téléphone rés.: () _____
travail: () _____

Adressez à:
Les Publications du Québec, C.P. 1005, Québec (Québec) G1K 7B5

D-26-11-85

INFORMATIONS INTERNATIONALES



Ronald Pelton

Les USA arrêtent un nouvel espion

WASHINGTON (AFP) — Une nouvelle affaire d'espionnage — la troisième en cinq jours — a éclaté aux États-Unis avec l'arrestation hier d'un ancien employé de l'Agence pour la sécurité nationale (NSA) accusé d'avoir travaillé pour l'URSS.

Le FBI (Sûreté fédérale) a indiqué que M. Ronald Pelton, 44 ans, avait été arrêté dans la nuit de dimanche à lundi dans un hôtel d'Annapolis (Maryland). Un tribunal fédéral de Baltimore devait l'inculper formellement hier.

M. Pelton a été employé de 1965 à 1979 comme spécialiste des communications à la NSA, agence fédérale spécialisée dans la collecte électronique de renseignements et la surveillance des codes secrets américains, a précisé le FBI.

M. Pelton est la quatrième personne arrêtée pour espionnage aux États-Unis depuis jeudi dernier, date de l'interpellation devant l'ambassade d'Israël à Washington d'un analyste de la Marine, Jonathan Pollard, 31 ans, inculpé d'avoir livré des secrets militaires à Israël et au Pakistan pour \$50,000 US au cours des deux dernières années.

Le lendemain, son épouse, Mme Anne Henderson-Pollard, 25 ans, était également arrêtée à Washington.

Le même jour, un analyste de la CIA (services de renseignement américains) à la retraite depuis 1981, M. Larry Wu-Tai Chin, 63 ans, était interpellé près de Washington.

M. Chin a été inculpé d'avoir vendu depuis 1952 des secrets militaires américains à la Chine pour plus de \$150,000, notamment des renseignements sur les prisonniers de guerre chinois capturés pendant la guerre de Corée.

Mais l'affaire la plus importante, note-t-on à Washington, reste celle des Pollard, car elle met en cause Israël, l'un des alliés les plus proches des États-Unis. La Maison-Blanche s'est toutefois déclarée persuadée hier que les « relations étroites » avec ce pays se poursuivront.

Le gouvernement israélien, qui s'est déclaré « choqué », n'a pas démenti et a promis de faire toute la lumière sur cette affaire « en totale contradiction avec la politique d'Israël ».

Selon des sources proches de l'enquête citées par le *Washington Post*, M. Pollard aurait contacté un responsable israélien non-identifié à Washington pour lui demander de venir à son aide, après avoir appris qu'il était surveillé par le FBI. Ce responsable, qui le connaissait, aurait promis de l'aider à condition qu'il déjoue la surveillance du FBI, a-t-on précisé de mêmes sources.

La Maison-Blanche a affirmé hier que la multiplication des arrestations d'espions aux États-Unis — une vingtaine depuis le début de l'année — était le résultat d'un renforcement du contre-espionnage.

Par ailleurs, si M. Pelton a été arrêté, c'est grâce aux révélations du transfuge soviétique Vitaly Yourtchenko, a-t-on affirmé hier des sources proches du FBI.

Enfin, un cousin du lieutenant Jerry Rawlings, chef d'Etat du Ghana, condamné pour espionnage aux États-Unis, a été libéré, hier, en échange d'une dizaine de Ghanéens pour lesquels les États-Unis éprouvent un certain intérêt, ont indiqué des responsables du département de la Justice. Ces Ghanéens, estime-t-on à Washington, auraient espionné au Ghana pour le compte de la CIA.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892

Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5

Tél.: (514) 934-0272,

Télex: 05-268656, Cable: MARION

SERVICES PSYCHOLOGIQUES

• Évaluation, consultation et
psychothérapie (enfants,
adolescents et adultes)Centre
d'Orientation
39 ouest, boul. Gouin, Montréal
331-5530

(Fondé en 1943, administré par ACORM)

Les Blancs de plus en plus nombreux à partir

Les milieux d'affaires réclament la libération de Mandela

JOHANNESBURG (Reuter, AFP) — Dans un éditorial intitulé « qu'on le laisse partir », le quotidien des milieux d'affaires de Johannesburg, « Business Day », réclame aujourd'hui la libération de M. Nelson Mandela en faisant valoir que la mort en prison du fondateur de l'ANC déclencherait une explosion de violence.

« À nos yeux, il est important à la fois que Mandela soit libéré dans ce pays malgré les risques de violences ou de martyre, et que soit mis un terme aux restrictions fondées sur la couleur de la peau », écrit le journal.

Le gouvernement sud-africain a de son côté nié une nouvelle fois hier les rumeurs voulant qu'il ait lancé une invitation indirecte au dialogue au Congrès national africain (ANC). Le leader en prison de ce mouvement anti-apartheid, interdit, M. Mandela, a repris le chemin de la prison il y a quelques jours, après d'autres rumeurs voulant qu'il soit libéré.

L'éditorial des gens d'affaires survient au moment où la vague de violence raciale sans précédent en Afrique du Sud pousse un nombre crois-

sant de Blancs à quitter le pays pour des cieux plus sereins et, pour la première fois depuis presque dix ans, le nombre des départs est supérieur aux arrivées d'immigrants.

Le *Citizen*, journal pro-gouvernement, déplorait hier dans un éditorial le manque de sang-froid de ceux qui choisissent l'exode devant la persistance des troubles, qui ont fait quelque 930 morts ces 22 derniers mois.

Selon des statistiques gouvernementales, le nombre d'émigrants en juillet et en août a dépassé le nombre d'immigrants de 512 personnes.

Samedi, un journal affirmait que 3,000 personnes quittaient désormais le pays chaque mois, entraînant un « exode massif des cerveaux ». Les responsables gouvernementaux ont dit ne pas être en mesure de confirmer ces informations.

Ce phénomène s'est déjà produit pendant les périodes troublées de la république sud-africaine :

En 1960, à la suite de la fusillade de Sharpeville où 69 Noirs avaient trouvé la mort, le nombre net de dé-

parts était monté à 2,900 personnes.

Les deux années qui ont suivi les troubles généralisés de 1976, qui avaient fait près de 600 morts, on avait relevé la même tendance.

À Johannesburg, une aide-infirmière est morte brûlée vive dans sa maison de Soweto, apparemment parce qu'elle était accusée d'avoir « brisé » la grève l'hôpital de Baragwanath, a rapporté hier le journal *The Sowetan*.

Nomthandazo Sishi, 23 ans, est morte vendredi ainsi que sa mère Gertrude Sishi, 53 ans, des suites de brûlures après l'incendie de leur maison par quatre inconnus. Selon le journal, qui condamne cette « cruauté barbare », quatre autres personnes se trouvant dans la maison sont dans un état critique l'hôpital.

Selon son père, la jeune femme avait accepté de demander à être réembauchée à l'hôpital, où quelque 1,800 aides-infirmières et travailleurs auxiliaires ont été licenciés la semaine dernière après une grève déclarée illégale.

Pékin « rectifie » en épurant les éléments ruraux « corrompus »

PÉKIN (AFP) — Le mouvement de « rectification » du Parti communiste chinois (PCC) lancé il y a deux ans pour l'épurer de ses « éléments politiquement peu sûrs, corrompus et incompétents » entame présent sa phase finale en s'attaquant aux campagnes, a annoncé hier le *Renmin Ribao* (Quotidien du Peuple).

Quelque 20 millions de cadres ruraux sont concernés par ce mouvement, a indiqué l'organe du PCC, qui a publié in extenso une circulaire de la commission centrale chargée de la rectification.

La circulaire qualifie la situation dans les campagnes de globalement bonne, mais relève un certain nombre de défauts parmi les cadres ruraux du PCC.

Selon les diplomates occidentaux à Pékin, les cadres « gauchistes » réticents à libéraliser l'économie rurale dans le sens des réformes mises en place depuis 1978, et surtout ceux qui sont corrompus ou qui, simplement, ont

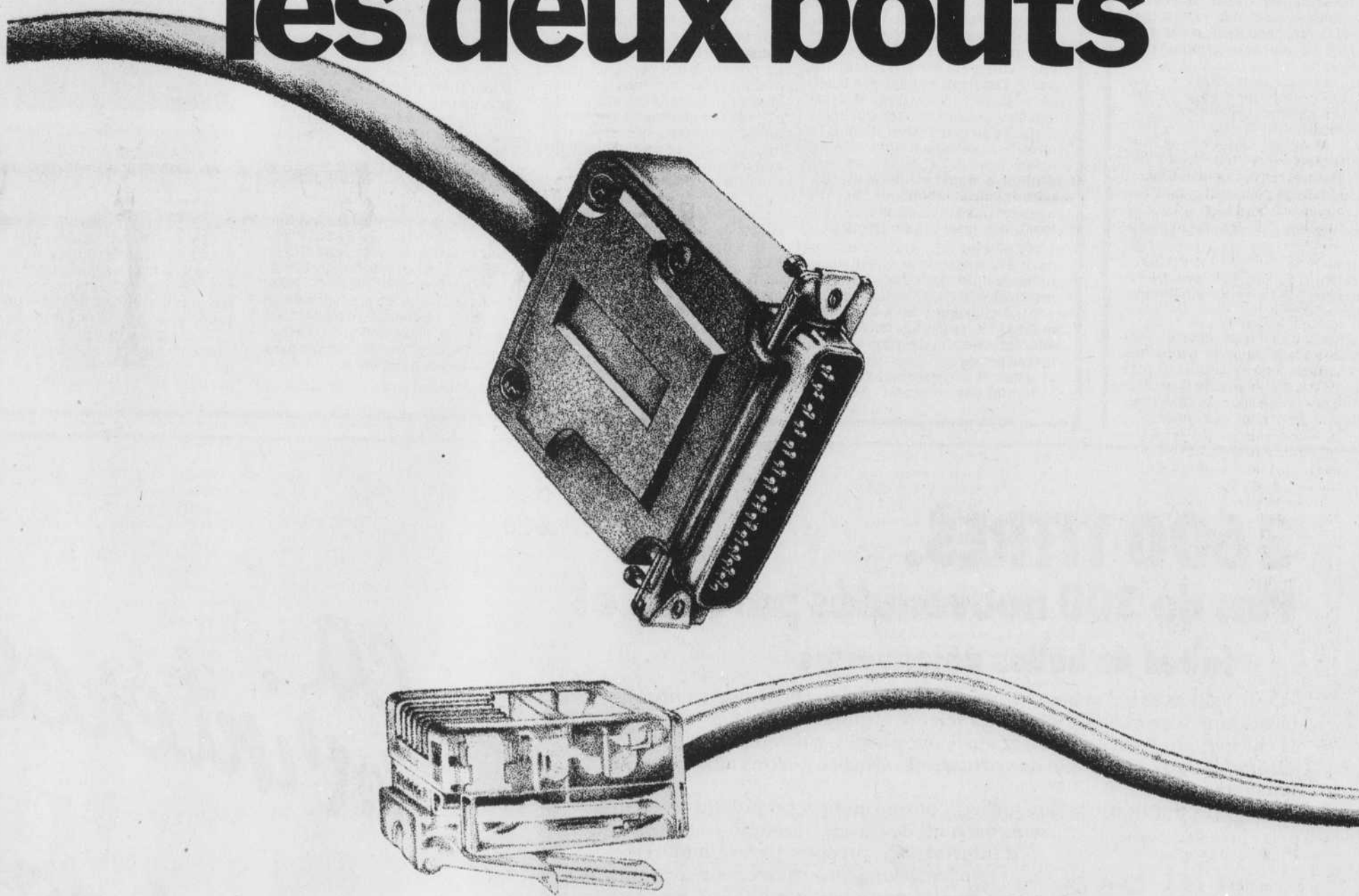
tendance à prélever des taxes abusives sur les paysans, appelés aujourd'hui à s'enrichir, sont visés par la circulaire.

Le problème des taxes abusives levées par les cadres locaux sur les paysans a fait l'objet d'une longue circulaire du Comité central du PCC le mois dernier, relèvent-ils. Il s'agit le plus souvent de taxes prélevées sans aucun accord hiérarchique et sur lesquelles les autorités provinciales et centrales ne touchent rien : taxe pour la location d'un emplacement sur le marché libre, contribution pour des travaux publics au village, etc.

Cette tendance des cadres ruraux à opérer des ponctions sur des paysans enrichis constitue actuellement une entrave au développement des campagnes, l'un des objectifs de l'équipe dirigeante actuelle, car elle porte les paysans à consommer leurs gains et non à investir, estiment encore les diplomates occidentaux.

Quand on bureautique, on communique.

Comment joindre les deux bouts



Quand on dirige une entreprise où la qualité des échanges d'information est vitale, il est important de savoir joindre les deux bouts: celui de l'informatique et celui des communications.

À Bell Canada, nous croyons qu'il ne suffit pas d'automatiser certaines activités de bureau, d'informatiser telle ou telle tâche ou tel ou tel service. La *bureautique intégrée*, elle, permet la transmission de la voix, du texte, des données et de l'image et met en rapport les personnes, où qu'elles se trouvent, avec l'ensemble des systèmes et des activités informatisées.

Car l'élément dynamique de la bureautique, c'est la communication.

Chez Bell, nous pensons que toute information doit se trouver instantanément là où elle est utile, quand elle est utile. C'est ainsi que la *bureautique intégrée* de Bell peut aider votre entreprise à accomplir de véritables prodiges en matière d'efficacité.

À Bell Canada, vous trouverez un savoir-faire inégalé dans le domaine des communications, une maîtrise consacrée des technologies d'avant-garde, et des experts-conseils qui sauront analyser vos besoins et leur apporter des solutions efficaces.

Avec Bell, la *bureautique intégrée* devient facile... Il suffit de composer le

1 800 361-BELL

L'efficacité
passe par Bell

Bell

INFORMATIONS INTERNATIONALES

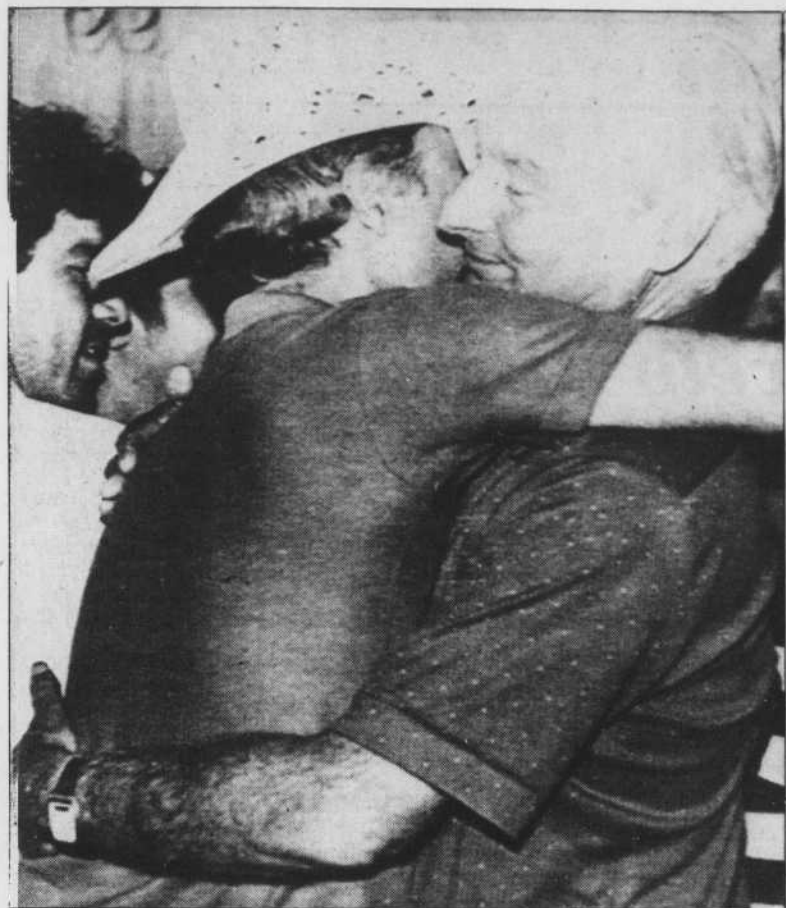


Photo Ap
M. Jose Azcona, du Parti libéral (droite modérée) du Honduras, serre un supporter dans ses bras, après sa victoire électorale.

Le président du Honduras au lendemain des élections Azcona s'engage à refuser les troupes antisandinistes chez lui

TEGUCIGALPA (AFP) — Le Honduras maintiendra ses liens d'amitié avec les États-Unis et ne modifiera pas substantiellement sa politique étrangère, a affirmé hier matin le vainqueur, au sein du Parti libéral, de l'élection présidentielle hondurienne, M. José Azcona, dans une entrevue exclusive accordée à l'AFP.

Cependant, il a annoncé qu'il prendrait des mesures pour mettre fin à la présence des mouvements antisandinistes armés à la frontière du Nicaragua. Le Honduras est le pays le plus pauvre de l'Amérique centrale et il reçoit énormément d'aide américaine. Les États-Unis se servent du Honduras pour approvisionner les contre-révolutionnaires du Nicaragua, ce à quoi le Honduras consentait déjà, depuis un certain temps, avec de plus en plus de réticences.

M. Azcona, un ingénieur de 58 ans, ne s'est pas montré particulièrement préoccupé par le score obtenu par M. Rafael Callejas, du Parti national, qui a largement emporté les élections, à titre personnel, mais les a perdues au niveau de l'addition de l'ensemble des voix des partis.

« Je pense, a affirmé le futur président, que le Parti libéral va maintenant serrer les rangs », une fois « débarrassé d'une mauvaise direction » et qu'il a prouvé, malgré l'u-

sure du pouvoir et les dissensions internes, qu'il reste le premier parti du Honduras.

M. Azcona, donné par les observateurs politiques comme un homme de la droite modérée, ne pense en aucun cas « rompre avec les États-Unis » avec lesquels il veut « rester ami ».

« Les Européens veulent que des petits pays comme les nôtres s'affrontent avec les États-Unis comme eux-mêmes n'ont pas le faire, a-t-il déclaré en prenant l'exemple de l'Espagne et de la Grèce qui, « bien que socialistes » tolèrent la présence de bases américaines sur leur territoire.

L'essentiel, a conclu le futur président sur ce point, « est de conserver la souveraineté et la dignité ».

À propos du litige frontalier avec le Salvador, qui devait être réglé en décembre et ne semble guère en passe de l'être, M. Azcona s'est montré peu enclin à poursuivre, comme le demandent les Salvadoriens, un dialogue direct, mais estime « inexorable » le recours à la Cour internationale de La Haye.

« On ne peut pas espérer résoudre en six mois » de discussions bilatérales, comme l'offrent les Salvadoriens, « ce qui n'a pas été réglé en 5 ans », a déclaré le futur président.

Même si un traité d'amitié lie les deux pays depuis 1980, les séquelles

de la « guerre du football » persistent, près de 20 ans plus tard. Le Honduras n'a pas oublié comment, après le sanglant match, l'armée salvadorienne victorieuse avait envahi ses frontières. Le Honduras se montre par la suite inhospitalier lorsque la main-d'œuvre salvadorienne en quête de travail traversait les frontières. Encore l'an dernier, le Honduras mit fin à l'entraînement de gardes Salvadoriens sur son territoire.

En ce qui concerne le Nicaragua, M. Azcona est partisan d'un dialogue, étant donné que les militaires des deux pays eux-mêmes se sont rencontrés et que le maintien entre Tegucigalpa et Managua de relations diplomatiques « sert précisément à cela », a-t-il dit.

Enfin, sur le plan économique, le président favorise la renégociation de sa dette avec le Fonds monétaire international.

CARON
LIBRAIRE
LIVRES
RÉCENT ET ANCIENS
Achat et vente
la plus grande librairie
251 Ste-Catherine E.

À Magog, une bonne adresse...



rés.: (819) 843-6521

Brunch le dimanche

Vue panoramique sur le lac Memphrémagog

1133, rue Principale ouest, Magog, QC, J1X 2B8

CONVERSATION ANGLAISE

du 2 au 20 décembre 85
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h à 16h

90\$

(87 hres — 3 semaines)

Test de classements
Les 28 et 29 novembre
de 9h à 12h

En collaboration avec le Service de l'éducation des adultes de la C.E.C.M.

Pour de plus amples renseignements, téléphonez-nous au

277-3323

5550, avenue du Parc Succursale International



Air India Certains bagages ont pu échapper aux contrôles à Toronto

NEW DELHI (PC) — Les bagages interliges — destinés au vol fatal 182 d'Air India —, étaient censés être examinés aux rayons-X à l'aéroport de Toronto, a confié un membre de la Gendarmerie royale canadienne venu à New Delhi pour témoigner devant la commission d'enquête sur la tragédie aérienne qui a fait 329 victimes le 23 juin.

Mais les passagers arrivant directement de l'Inde sur ce même avion et qui devaient descendre à Montréal, pouvaient remettre des bagages à bord sans aucune vérification, a dit le sergent Michael Atkinson.

Et trois des 68 voyageurs devant se rendre à Montréal ont quitté le vol 182 à Toronto plutôt que Montréal. En dépit d'une enquête intensive depuis le désastre du 23 juin qui a entraîné la mort des 329 personnes qui se trouvaient à bord du Boeing 747 qui s'est abîmé dans l'Atlantique, au large de l'Irlande, les enquêteurs ne sont jamais parvenus à identifier les trois passagers qui ont ont apparemment quitté l'avion à l'aéroport de Toronto, a relaté le sergent Atkinson.

Le Boeing 747 construit il a sept ans, qui avait reçu le nom de Kanishka, avait entrepris son dernier voyage en Inde, faisant d'abord escale à Francfort, en Allemagne de l'Ouest, et de là s'était rendu directement à Toronto. Puis il avait fait escale à Montréal pour ensuite repartir pour Bombay avec des escales à Londres et New Delhi. L'appareil approchait des côtes irlandaises quand, pour des raisons inexplicables, il a plongé dans l'océan Atlantique où des débris du fuselage ont été récupérés.

Les passagers du vol 182 qui se rendaient à Montréal devaient être soumis à l'examen des douanes à l'aéroport international de Toronto avant de remonter à bord pour entreprendre la dernière étape du voyage vers Montréal.

A ce moment-là, cette catégorie de passagers ont accès à leurs bagages, a relaté le sergent Atkinson.

Me Ivan Whitehall, l'avocat du ministère de la Justice représentant le Canada à l'enquête, a demandé au témoin si un passager en transit aurait pu changer de

destination pour New Delhi par exemple, au lieu de Montréal.

Le sergent Atkinson a répondu qu'advenant un tel cas, les bagages de ce passager « seraient retournés dans le système (et) si ces bagages étaient ensuite mêlés aux autres, ils seraient alors probablement acheminés vers New Delhi ».

Les passagers en transit — c'est-à-dire ceux embarqués soit à Bombay soit à New Delhi — et se rendant à Montréal étaient « les seuls passagers dont les bagages n'ont pas été soumis aux rayons-X », a précisé le sergent Atkinson.

Le fameux rapport de l'enquêteur chef d'Air India, M. Khola, a finalement été rendu public hier, soit cinq jours après le début de l'enquête. Le rapport Khola fait état des constatations préliminaires découlant des débris recouverts au fond de l'océan et de bruits entendus sur l'appareil servant à enregistrer les conversations de l'équipage à bord du cockpit. Or, les débris et les enregistrements des conversations suggèrent une explosion, suivie d'un éclatement en plein vol de l'appareil avant que le Jumbo ne s'abîme dans l'océan Atlantique.

« Les débris du compartiment avant de la soute à bagages étaient dans un état relativement bon », dit le rapport. Or, cette condition n'est pas consistante avec les dommages de l'impact et corrobore l'éclatement de l'avion en plein vol dans la partie avant de la soute à bagages. Cela suggère qu'il y a eu trop grande pression interne dans ce secteur.

Mais des dommages constatés à la bordure de l'aile droite, le fait qu'une porte de la soute à bagages à l'avant ait été brisée, ainsi que l'opinion personnelle d'un spécialiste américains sont autant de facteurs suggérant qu'une explosion ait pu se produire à l'avant de l'appareil.

« Si l'on prend en considération les dommages constatés à la porte avant de la soute à bagages, laquelle porte est placée à l'avant de l'aile droite, il est possible que des objets aient été libérés à l'avant de la soute à bagages, ce qui aurait endommagé l'aile droite ainsi que le stabilisateur », ajoute le rapport Khola.

SI VOUS PENSEZ QUE VOUS MÉRITEZ LE MAXIMUM!



50% de rabais,
Hilton Canada

50% de réduction du tarif courant pour chambre à lits jumeaux, Etages Plus, ou chambre deluxe à lits jumeaux dans les hôtels suivants :

- Hilton International, Saint-Jean, N.-B.
- Hilton International Québec, Québec*
- Bonaventure Hilton International, Montréal
- Montréal Aéroport Hilton International
- Toronto Hilton Harbour Castle*
- Toronto Airport Hilton International
- Hilton International Windsor*

*Chambres disponibles à l'Etage Plus.

Hôtels Westin

50% de moins par rapport aux tarifs courants, hôtels suivants :

- The Westin Hotel, Ottawa
- The Westin Hotel, Toronto
- The Westin Hotel, Winnipeg
- The Westin Hotel, Calgary
- The Westin Hotel, Edmonton

Autres hôtels

50% de moins, tarifs courants :

- Hôtel Mandarin, Vancouver*
- Huntington Manor Inn, Victoria
- Dome Motor Inn, Kelowna
- Capri Hotel, Kelowna
- Pioneer Inn, Fort St. John
- Grande Prairie Inn, Grande Prairie
- Continental Inn, Medicine Hat
- The Travelodge, Brandon
- Airline Motor Hotel, Thunder Bay
- Goldwood Inn, Selkirk
- Lampighter Inn, London
- Diplomat Hotel, Fredericton
- CN Hotel Beauséjour, Moncton
- Inn on the Hill, Charlottetown
- Citadel Inn, Halifax
- Holiday Inn, Dartmouth

*AUTO-TEL accepte les réservations pour le Mandarin, Vancouver.

36^{95\$} PAR JOUR
pour une
voiture de distinction

En réservant votre chambre via AUTO-TEL, vous méritez le Maximum, soit une Cadillac d'Avis, Regency 98, Park Avenue, ou autre voiture de distinction à tous les bureaux participants d'Avis Canada, pour 36,95\$ par jour, 200 km gratuits, 0,15\$ du kilomètre additionnel.

En réservant à l'avance, vous ne paierez pas davantage quelle que soit la voiture disponible.

Imbattables week-ends gratuits!

En louant cinq fois chez Avis et vous hébergez cinq fois à l'une ou l'autre des chaînes Hilton ou Westin, vous méritez encore le Maximum : un week-end gratuit voiture-hôtel (Hilton ou Westin). C'est la prime imbattable! Voyez notre dépliant AUTO-TEL pour les détails.

Un téléphone pour le Maximum!

AUTO-TEL

1-800-268-0303 Ont. & Qué. (Sauf 807)

1-800-268-2310 Ailleurs au Canada

AIR CANADA
AEROplan
Millage AéroPlan

En voyageant sur Air Canada, vous accumulez des crédits de vol ; en louant une voiture Avis, vous gagnez aussi 1000 milles additionnels de crédits de vol par location (500 jusqu'au 31 décembre).

L'hébergement dans les hôtels Hilton ou Westin ne vous fait pas seulement économiser 50% du tarif de la chambre par suite de votre réservation AUTO-TEL : vous gagnerez aussi 1000 milles de crédits de vol Aéroplan par nuit d'hôtel.

Ou 1000 points de crédit de vol aux membres de Bonis-Voyages de CP Air, à chaque location Avis.

A gagner : 6 voyages à l'étranger

Vous avez la chance de gagner l'un des six voyages à l'étranger pour deux personnes incluant passages aériens, une voiture Avis pour une semaine et l'hébergement (Hilton ou Westin), chaque fois que vous louez une voiture Avis dans le cadre du plan AUTO-TEL. Destinations : Paris, Ixtapa, Londres, Tokyo, Genève ou Singapour.

Voiture et hôtel aux endroits participants du Canada seulement, moyennant réservations, suivant disponibilité. Détails complets du plan AUTO-TEL et du concours disponibles dans tous les bureaux d'Avis. Communiquez par AUTO-TEL pour renseignements sur autres hôtels participants. Le programme se termine le 30 avril 1986.

NOTRE MEILLEURE PUBLICITÉ c'est vous!

« Je suis très satisfaite du service que j'ai obtenu auprès des experts de votre maison. J'en remercie les responsables. »

Blandine Dionne-Nolin, Granby, Qc

VIENT DE PARAÎTRE:

MUSIQUE! Le «traitement» de musique Commodore 64,95\$

LOGIDISQUE c.p. 485, succ. Place d'Armes, Montréal Qc. H2Y 3H3 (514) 842-9551 1-800-361-7633

Hilton
International
Canada



L'imbattable!

Avis loue des voitures GM

Avis et « On y met du cœur » sont des marques déposées d'Avistar Inc.



WESTIN HOTELS

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910Directeur:
Jean-Louis RoyRédacteur en chef:
Paul-André ComeauRédacteurs en chef adjoints:
Jean Francoeur,
Christian BellavanceDirecteur de l'information:
Jean-Guy Duguay
Directeurs adjoints:
Pierre Beaulieu, Serge GosselinDirecteur des
services administratifs:
Michel Paradis

Élection du 2 décembre

2 — La confiance au PLQ

C'EST par une simple croix que les électeurs québécois choisiront la famille politique qui gouvernera le Québec jusqu'à la prochaine décennie en répondant aux deux questions suivantes :

L'équipe péquiste et son nouveau chef, M. Pierre Marc Johnson, doivent-ils être reportés au pouvoir ?

Faut-il au contraire, confier le gouvernement au Parti libéral du Québec et à son chef, M. Robert Bourassa ?

De très nombreux critères, croisés à l'infini, amèneront nos concitoyens à privilégier une candidature et un parti. La valeur des hommes et des femmes en présence au plan local et régional, l'évaluation des engagements des uns et des autres, les intérêts professionnels et personnels, l'appréciation de la qualité du leadership : autant de facteurs qui feront sentir leurs effets.

Au plan national, l'évaluation comparative des listes de candidatures, la cohésion et la force des équipes en présence, le dynamisme prévisible dans l'examen et la réforme de ce qui doit l'être apparaissent déterminants. Certains privilégient les seules vertus du leadership. Mais ces dernières ne peuvent pallier les carences de l'équipe avec laquelle le futur premier ministre du Québec devra exercer le pouvoir.

En accédant à la présidence du PQ, M. Pierre Marc Johnson a hérité d'une équipe de gouvernement affaiblie par une année de déchirements internes et par des départs nombreux de ministres seniors dont l'autorité et la compétence étaient largement reconnues. Forcé d'agir à partir d'un échecancier reçu, tel un cadeau empoisonné, M. Johnson n'a pas eu le temps, ou les moyens politiques, d'attirer des candidatures susceptibles d'enrichir substantiellement son gouvernement.

Un examen attentif des hommes et des femmes qui sollicitent, une première fois, la confiance des électeurs sous la bannière du PQ démontre qu'un grand nombre d'entre eux sont issus des cabinets ministériels et de la fonction publique ou parapublique. On ne saurait exclure ces grands secteurs de l'Assemblée nationale. Mais tout ici est affaire d'équilibre et de jugement quant à la nécessité, pour un gouvernement, de refléter l'ensemble des expériences et des activités que l'on retrouve dans la société. Mesurée à ces critères, la liste des candidatures libérales est beaucoup mieux équilibrée et plus représentative des grands secteurs d'activités chez-nous.

Au-delà de la seule composition des équipes en présence, la question de leur cohérence politique et idéologique apparaît majeure. Au moment même où le Québec doit s'engager dans des négociations d'une importance considérable, on pense notamment au plan constitutionnel, à celui des transferts fédéraux aux provinces et à celui du libre-échange, l'objectif politique du PQ demeure toujours ambigu. En fait, toutes les formules se trouvent rassemblées dans un magma enveloppé de réserves mentales. Pour un ministre qui déclare ne pas souscrire à l'Article 1 du programme du parti, il s'en trouve une bonne demi-douzaine pour le contredire, à moins qu'il n'ait été forcé de se contredire lui-même. Sur le fond, le PQ n'a pas encore levé la lourde hypothèque de sa division. Dans ce contexte, le projet d'accord constitutionnel Lévesque-Johnson vise certes à réparer ce qui doit l'être. Mais sa perspective est étroite. Elle demeure bien en deça des exigences que pose au Québec la recherche de nouvelles formules politiques et de stratégies de négociations appelées par la continentalisation de l'économie et la

participation franche aux affaires de la fédération. La perspective étroite du Parti québécois nie notamment la communauté d'intérêts de tous les Canadiens dans le champ de la protection des droits fondamentaux. Cette négation est inacceptable. Elle est régressive au plan de la civilisation.

La cohésion de l'équipe libérale n'est pas sans faille. Dans l'ensemble cependant, grâce aux travaux conduits par les instances régionales et nationales du parti, les formules de ralliement ont été définies et retenues par une solide majorité des libéraux. On peut être en désaccord avec tel ou tel aspect du programme du PLQ. Mais de ce côté, on n'a pas cherché à le dissimuler. Tel n'est pas le cas du côté du PQ, son programme étant largement déshéant, en raison notamment de la décision référendaire. Absorbé depuis longtemps par ses contradictions internes, le parti de M. Johnson n'a pas réussi à renouveler le texte qui définit sa vision du Québec. Il n'a plus de contrat à offrir aux électeurs qui, en votant pour lui, signifieraient un chèque en blanc.

Au cours de la campagne électorale, LE DEVOIR a tenu de nombreuses tables rondes pour établir avec des spécialistes et des gestionnaires un bilan de la situation dans plusieurs domaines. Sans faire plein crédit aux nuances exprimées par nos invités, c'est la nécessité d'une révision profonde des programmes et des politiques qui nous a été communiquée quasi unanimement par ces derniers. De la fiscalité aux politiques agricoles, de la gestion des grands réseaux de services publics aux marges d'autonomie dont les institutions ont besoin pour redevenir des lieux vivants et inventifs, de la présence internationale du Québec à la préparation soignée de dossiers, et notamment quant à la négociation sur le libre-échange, l'urgence de révision en profondeur s'impose partout. Il n'est pas évident qu'un gouvernement issu du Parti québécois se détacherait de ce qui est son oeuvre.

D'une manière cohérente et généralement souseuse d'équilibre, même si certains de ses engagements apparaissent discutables, le PLQ et son chef ont fait preuve d'une volonté d'examiner et de relancer ce qui doit l'être. On pense notamment au projet déposé par M. Ryan en éducation, aux propositions de M. Marx dans le secteur de l'administration de la justice et aux interventions des candidats libéraux chargés des dossiers économiques. Enfin, le projet de M. Bourassa visant le développement des ressources énergétiques du Québec mérite mieux que les sophismes qui l'ont accueilli et cherché à le ridiculiser. L'eau douce ne coulera pas demain des grands fleuves nordiques vers Chicago. L'électricité produite au nord ne ruindra pas demain les centrales nucléaires du sud. Mais à long terme, il se pourrait qu'une partie de notre croissance et de notre développement nous vienne de ces audacieuses perspectives.

Sans sous-estimer la valeur de l'équipe péquiste, et notamment les qualités de son chef, on doit constater que l'alternance ne se loge pas de ce côté. C'est le Parti libéral du Québec qui offre présentement les meilleures garanties pour la gestion des affaires communes, la redéfinition des équilibres internes et la négociation avec nos partenaires canadiens et américains. Dans le passé, LE DEVOIR n'a pas ménagé ses critiques à l'endroit du chef libéral et de son parti. L'appui que nous lui accordons aujourd'hui n'est pas sans réserve. Mais il est franc et conscient.

— JEAN-LOUIS ROY

Les enjeux d'une campagne

V1 — De la culture... en conserves

COMME SUR bien d'autres sujets, l'exercice qui coiffe cette série est d'une particulière ironie ce matin. Car des enjeux culturels, il fut bien peu question au cours des cinq dernières semaines, les deux principaux partis n'y consacrant qu'une attention fugace et éphémère. Et quand ils l'ont fait, parce qu'il le fallait bien, comme un pensum, ils ont utilisé des termes semblables, parlant cents et piastres comme des comptables, comme si les Affaires culturelles n'étaient que des affaires, justement.

Il faut toutefois reconnaître que les discours électoral du Parti libéral (PLQ) est autrement plus articulé et cohérent que celui du Parti québécois, à cet égard. D'une part, parce que le PLQ s'est enfin donné un soupçon, non pas de politique, mais de quelques orientations d'une politique culturelle, dans l'optique fort restrictive d'un outil de développement économique et social. D'autre part, la comparaison est impossible, le PQ ne se donnant même pas la peine de faire quelque proposition que ce soit, si ce n'est de mettre en vedette son homme-orchestre : M. Pierre Marc Johnson.

Ici comme sur bien des plans, le vocabulaire des deux témoins se ressemble fort. Tous deux se défendent de tout dirigisme culturel, ce qui va sans dire. Ce qui inquiète plutôt, c'est tout simplement de savoir dans quelle direction ils veulent aller. Tous deux voient le rôle de l'État comme celui d'un animateur, d'un soutien et d'un catalyseur. Tous deux s'empressent de convertir leurs bonnes intentions en termes strictement économiques, comme pour s'excuser de devoir accorder quelque importance à ces empêcheurs de tourner en rond que sont les créateurs et les artistes. Personne n'oserait plus parler publiquement des « belles-à-Lapalme », mais est-on vraiment sorti de la mentalité épicière ou dépanneur du coin ?

Ne chicanons pas trop le gouvernement sortant. La dure réalité l'a contraint de revenir des hauteurs vertigineuses où le Dr Camille Laurin voulait l'entraîner, la désillusion référendaire a mis fin à sa lune de miel avec les milieux culturels, la crise économique a crevé le ballon des fiançailles entre les péquistes et les artistes. Ce qui n'a pas empêché M. Clément Richard d'être fort actif et entreprenant, faisant avancer un certain nombre de dossiers, notamment celui du cinéma et des grands musées. Mais il n'y a plus de ferveur, on ne parle plus que brique et béton.

Et le projet de la Maison de l'OSM s'enfonçait dans la gadoue du parking Berri-de Montigny.

Pourtant, plus que du passé, c'est d'avenir qu'une campagne électorale doit permettre de discuter. En ce sens, le discours péquiste est d'une sécheresse, sinon d'une pauvreté, lamentable. Ainsi, devant ses amis artistes — là beaucoup plus par amitié que par conviction — M. Johnson a défoncé une porte ouverte, l'autre dimanche, en plaçant pour une intervention importante et vigoureuse de l'État qui, sans dirigisme idéologique, apporte un soutien concret à la liberté d'expression. La distinction qu'il fait entre l'industrie culturelle et les créateurs individuels ou artisanaux est toutefois plus intéressante. La première devra faire preuve d'excellence, de sorte que l'État puisse l'inciter et l'aider à pénétrer les grands marchés, surtout celui de la France. Les seconds, en revanche, pourraient s'appuyer sur des critères qui ne soient pas strictement économiques. Malheureusement, le premier ministre n'a pas développé cette nouvelle approche, pragmatique et exigeante. Et le PQ se pète encore les bretelles avec son bilan, sa machine à projets faisant désormais partie du patrimoine.

Dans le programme libéral « Maltrisons l'avenir », il n'était nulle part question de culture ou même d'affaires culturelles, ainsi qu'on nous le rappelle sans cesse. Heureusement, sous la direction du candidat dans Bourget, M. Claude Trudel, et du député de Westmount, M. Richard French, le PLQ a entrepris sur le tard de corriger cette épouvantable carence, commettant même un document d'une quarantaine de pages, à la mi-novembre. Cela est loin d'être satisfaisant, encore moins de faire le tour d'un jardin aussi vaste et complexe. Au moins, il y a un effort de réflexion qui n'est pas négligeable et quelques questions qui méritent d'être mises sur la table.

Ainsi, le PLQ propose un examen parlementaire sur trois sujets prioritaires : le statut socio-économique de l'artiste ; les règles et les modalités de fonctionnement de la Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC) ; le mandat et les orientations de Radio-Québec. Du premier sujet, rappelons qu'il est dans l'air depuis longtemps et a fait l'objet d'une étude par l'ancien ministre Claude Charron, sur laquelle le gouvernement est assis depuis un an. Du second, notons avec les libéraux qu'il est opportun de se demander si la

SODICC est là pour propager la magie rose de Diane Dufresne ou pour aider une relève prometteuse. Du troisième, enfin, il est aussi urgent de discuter.

En effet, de quelque manière qu'on y regarde, Radio-Québec est en voie de devenir, si ce n'est déjà fait, un éléphant blanc, d'ailleurs engendré sous le premier gouvernement de M. Robert Bourassa. Avec un budget de plus de \$ 60 millions et près de 600 employés, on a le net sentiment que le « réseau » de l'État québécois ne donne pas toute sa mesure, pour employer un euphémisme. Que le futur gouvernement libéral veuille geler ce budget pour un an, le temps de mettre au point un plan de redressement et une formule d'autofinancement partiel (jusqu'à 25 %), personne n'y trouvera à redire. En tout cas, pas ceux qui croient à l'importance de « l'autre télévision », à la condition qu'elle soit plus saine, plus efficace et vraiment intégrée à la communauté.

Le projet libéral d'un Office québécois de diffusion du spectacle semble aussi intéressant : même modestie, il comblerait une grave lacune. De façon générale, le PLQ se fait fort de promouvoir le caractère francophone de la société québécoise et son ouverture au monde, dans le respect du milieu culturel. Fort bien. Mais pourquoi insister sans cesse sur l'apport économique, sur la rentabilité de la culture ? Comme si, à moins de la chiffrer, une manifestation culturelle n'avait pas de valeur intrinsèque. Ou comme si un produit culturel était un produit de consommation comme un autre.

Encore plus chez les libéraux que chez les péquistes, il y a une approche pragmatique qui finit par être réductrice et même dégradante. Comme si la Culture nationale pouvait être ramenée à des affaires. Et comptées comme des petits pois en conserves.

Certes, l'État n'est pas un mécène inéprouvable et tout puissant, comme le pensent encore plusieurs artistes et créateurs. Il doit bien gérer les fonds publics, avec prudence et réalisme. Mais la culture a son aire, originale et essentielle, qui déborde des impératifs strictement économiques et financiers. De Montréal à Québec, en passant par Drummondville, nos intendants sont plus préoccupés de conserver que de faire fructifier les talents, plus soucieux de brique et de béton que de création et de rayonnement culturel.

— GILLES LESAGE

Lise Bissonnette



Le veto du maire

Parmi le monde rutilant qui se pressait il y a peu au Palais des Congrès de Montréal pour célébrer le maire de la métropole et ses vingt-cinq années d'oeuvres, la communauté artistique ne manquait pas de représentants dans un coin du chœur pour manier l'encensoir et le discours ému. Il y a des masochismes ingérissables, et celui qui paralyse l'esprit critique dans ces milieux pourtant chicaniers trouvera encore demain de quoi s'alimenter. M. Drapeau et ses acolytes inconditionnels du Parti civique vont refuser, malgré l'unanimité des maires de banlieue et l'appui du Rassemblement des citoyens de Montréal, le rattrapage budgétaire élémentaire que réclame le Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal (CACUM).

Les chiffres sont connus. Le budget culturel du Toronto métropolitain, l'équivalent de notre communauté urbaine, est désormais du double de celui du Conseil des arts, plus de \$ 5 millions là-bas, contre \$ 2,5 millions ici. Ils partaient égaux, à un peu plus d'un million, en 1978 ; mais M. Drapeau, qui n'aime pas voir grandir la CUM, a sans cesse appliqué les freins. Le Conseil des arts, que préside M. Jean-Pierre Goyer, a mené malgré tout une campagne désespérée pour que s'amorce cette année un virage, une récupération étalée sur trois ans, à raison de \$ 1,3 millions par année. La cause est raisonnable, d'autant plus que Montréal, et la CUM, sont de ces rares pouvoirs publics qui disposent de confortables surplus budgétaires. Mais au conseil de la CUM, M. Drapeau détient en pratique un veto, puisque ses conseillers n'oseraient jamais se dissocier de leur maître absolu, et il a déjà fait savoir publiquement que le Conseil des arts resterait sur sa faim.

Montréal, explique-t-il pince-sans-rire, consacre à elle seule \$ 25,8 millions à la culture, bien en avance sur les villes de banlieue qui lui font aujourd'hui la leçon. Comme on nous l'a expliqué avec beaucoup de compunction dans un des services « culturels » de la ville, c'est que nos édiles se situent chez les définisseurs ultra-modernes du concept : tout est culture et la culture est dans tout. Pour \$ 25 millions, nous avons donc Terre des Hommes, l'Aquarium, le Jardin botanique, le Planétarium ; mais le calcul global du maire ne dit pas que, une fois admirés les bonais et traversés les montagnes russes de La Ronde, il ne reste en tout et

pour tout pas \$ 2 millions pour les bibliothèques et les maisons de la culture. Parions que les villes de banlieue, en utilisant le même modèle et en incluant leurs pistes cyclables et leurs plates-bandes dans leurs budgets culturels, pourraient soutenir aisément la comparaison.

Le maire évoque aussi son repentir culturel de fin de carrière, qui nous a amené Ramsès dans les files et qui lui fait prétendre aujourd'hui qu'il a créé une nouvelle salle d'expositions à Montréal, en utilisant un ancien pavillon de l'Expo, pompeusement rebaptisé Palais de la civilisation. Cette chose qui tient du chalet et du hangar, qui n'est pas chauffée l'hiver et qui demande une restauration chaque été, n'a évidemment rien à voir avec les besoins d'une métropole, sinon pour les caricaturer. Si elle voulait se faire muséologue, Montréal aurait beau jeu d'imiter la ville de Paris et de se doter, avec ses surplus, du Musée d'art moderne dont l'absence se fera cruellement sentir dans la métropole quand on aura enfin compris les limites de notre futur minuscule Musée d'art contemporain. Au lieu de quoi, nous irons nous esbaudir au temps chaud devant les trésors de la Chine ou de Tombouctou, et il se trouvera des hagiographes, au prochain vingt-cinquième anniversaire, pour voir du génie dans cet exotisme de Club Med itinérant.

À la veille de ce vote symbolique et éditant à la fois, on s'étonne, avant tout, du peu de vigueur des victimes. Que doivent les milieux culturels montréalais à Jean Drapeau ? Strictement rien. Il a peut-être prêté un concours technique aux grands festivals internationaux qui abondent ici aujourd'hui, mais n'y a pas joué de rôle moteur. Les rares grands équipements culturels sont dus aux budgets de Québec ou d'Ottawa. Les quelques subventions de source municipale aux groupes artistiques viennent du budget du Conseil des arts de la CUM, et c'est justement M. Drapeau, on l'a vu, qui en freine le développement. Tout ce monde, qui sait habituellement faire du bruit, n'en continue pas moins à le laisser sévir tranquille.

C'est qu'on conçoit mal, au Québec, le rôle des municipalités dans l'activité culturelle. Réalisée par le Conseil des arts du Canada, une étude des budgets culturels de l'Ontario et du Québec, entre les recensements de 1971 et de 1981, révèle des disparités remarquables. Si l'on additionne les contributions municipales et provinciales au soutien des arts, les municipalités on-

tariennes donnent les deux-tiers de la somme, contre un tiers pour Queen's Park. Au Québec, c'est l'inverse, le gouvernement provincial assume les deux-tiers du total. Ce qui fait qu'une ville ontarienne dépense en moyenne trois fois plus qu'une ville québécoise pour la culture, \$ 29 par capita annuellement au cours de la décennie, contre \$ 9 au Québec. L'écart est rigoureusement le même entre les deux métropoles. Indépendamment des communautés urbaines, Toronto dépense plus de \$ 5 millions par année pour le soutien aux arts, et Montréal moins de \$ 2 millions.

Ce recul montréalais a des conséquences graves, que la communauté artistique ignore curieusement. Il encourage la paresse de toutes les municipalités, qui ont partout tendance à confondre elles aussi la récréation avec la culture, et il ralentit surtout le flot des autres sources de fonds. De plus en plus, les subventions fédérales, par exemple, sont liées à la capacité des bénéficiaires d'assurer un « pairage », soit du secteur privé, soit de la province ou de la municipalité. Le ministère des Affaires culturelles du Québec fait de même pour plusieurs subventions spéciales. Pas de pairage, pas de contribution gouvernementale. D'où l'engourdissement, aussi, des mécènes privés, qui ont dépensé \$ 74 millions en Ontario en 1984-85 contre \$ 23 millions au Québec. La morale de tous ces chiffres qui vont allègrement dans le même sens — où M. Drapeau les pousse au surplus — c'est que nous coulons sans protester.

Il faut rendre au RCM ce qui lui revient, puisqu'il a sans cesse soutenu l'augmentation des budgets du Conseil des Arts. Mais les affaires culturelles montréalaises ne sont pas sa priorité, sauf son intérêt pour les maisons de la culture, qui correspondent à son petit côté « communautaire » exaltant la vie de quartiers. Pour le rayonnement plus large de la métropole, et par là du Québec lui-même, il n'y a que la vide entre cet esprit de missions locales et les débordements aussi excentriques qu'éphémères de M. Drapeau.

C'est notre seule consolation : il y a encore bien de l'espace à Montréal. De l'espace pour des équipements culturels enfin dignes de cette ville, pour un troisième parti équilibré et capable de gagner des élections municipales, pour des groupes culturels qui apprendraient le chemin de l'hôtel de ville avant de s'accrocher plus loin, aux basques de Québec et d'Ottawa.

LETTRES AU DEVOIR

■ Dommage!

Lettre adressée à M. Gilles Lesage
JE RELÈVE dans votre billet du 16 novembre le passage suivant : « Feu aussi l'illusoire démocratie sociale, emportée par la crise économique et l'égoïsme corporatif des groupes les mieux organisés. »

Dans un ordre de choses où, justement la démocratie n'est qu'illusion (à preuve : l'existence d'une loi électorale qui interdit aux citoyens de faire la critique de leur « gouvernement en période électorale !), l'égoïsme corporatif est probablement la chose la plus normale qui soit — la normalité étant ce qui est réellement inscrit dans nos moeurs. L'oubli de soi corporatif est un non-sens.

Essentiellement, cet égoïsme est la recherche d'une sécurité et d'un pouvoir accrus. Or cette tendance est aussi universelle que le désir de manger. Le problème, ce n'est pas que toutes les classes aspirent à l'égoïsme. C'est que très peu parviennent à « vivre » leur égoïsme avec succès, c'est-à-dire à faire de leur désir une réalité. Il faudrait élargir la jouissance du pouvoir et de la sécurité à tous les citoyens ! Cela s'appelle la démocratie. Si, un jour, nous parvenons à cet objectif, plus un seul gouvernement ne trahira sa parole, car il n'aura ni le besoin ni le loisir de le faire. Plus un industriel ne pourra faire chanter une ville, car la ville fera chanter l'industriel. Plus un seul chômeur ne sera bafoué, car le chômage n'existera plus (ni l'assurance-chômage). Plus un ouvrier ne craindra la robotisation, car elle signifiera dignité et liberté accrues. Plus un élève ne subira l'apartheid « éducatif, car aucune école privée ne subsistera. Plus une femme n'aura à choisir entre l'exploitation sexuelle et la misère, car son apport social sera rémunéré. Plus un jeune ne choisira entre le suicide, la délinquance ou la compétition sauvage, car d'autres horizons lui seront offerts.

Malheureusement, le courant

actuel est aux antipodes de ce projet. Le néo-libéralisme s'affiche sans vergogne. Certains de ses idéaux ne manquent pas de grandeur : recherche d'une productivité accrue, stimulation de l'innovation, liberté individuelle. Mais en contre-partie, quel gaspillage humain et matériel nous attend ! Nous sommes guettés par le fascisme et le génocide, dont l'exemple de l'Afrique nous donne un avant-goût.

Le 15 novembre 1976, nous avons cru, ici, échapper à ce choix politique, en applaudissant à cette mixture hybride, équivoque, qu'est la sociale-démocratie. Neuf ans plus tard, cet événement prend l'allure d'une opérette de mauvais goût. Reconnaissons que nous étions à une année-lumière d'un projet collectif bien articulé. Le malheur, c'est que nous en sommes aussi éloignés aujourd'hui. Il ne nous reste donc, « pour avoir l'air du monde », que de donner libre cours à nos « égoïsmes corporatifs ». Dommage !

— HUBERT LEWIS

Montréal-Nord, 18 novembre

■ La haute technologie

M. BOURASSA dans son dernier livre qui porte sur la haute technologie invite les Québécois à réagir au chômage en se concentrant sur la technologie de pointe. Mon propos n'est pas de mettre en doute l'importance de l'High tech dans l'avenir industriel du Québec. Je crois que la haute technologie est vitale pour notre avenir économique, mais aussi importante qu'elle soit, elle ne pourra jamais fournir autant d'emplois que nos industries de base.

Comme le dit si bien Lee Iacocca : « La solution n'est pas de promouvoir la haute technologie au détriment des industries clés. Il faut les promouvoir parallèlement. » M. Iacocca, par son avancé, fait ressortir la prédominance d'une politique industrielle globale et rationnelle, qui consisterait à restructurer et redonner de la vitalité aux industries oeuvrant dans les « secteurs mous ». C'est-à-dire les industries les plus anciennes et qui connaissent des difficultés (textile, vêtement, chaussure). Il faut relever leur compétitivité sur le marché national.

Il ne faut pas surestimer le rôle moteur des secteurs High tech et découper despotiquement « appareil industriel en deux parties. Au premier niveau, on retrouverait les « secteurs étoiles » à encourager et en bas, au deuxième niveau, les autres secteurs dont les « parents pauvres », sans avenir qu'il conviendrait au gouvernement de laisser vivre.

D'après les auteurs de la revue *Interventions économiques* du printemps 85 : « L'expérience prouve que les secteurs High tech ne sont pas toujours aussi prometteurs qu'ils ne le paraissent et surtout peut-être, qu'il n'existe pas en soi de secteurs sacrifiés ou voués au succès « a priori ».

La priorité pour le Québec aujourd'hui, c'est de se doter d'une politique industrielle cohérente et structurée.

— MAXIME BERNIER
bachelier en Commerce
étudiant en Droit
Université d'Ottawa

Ottawa, 12 novembre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, St-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boul. Lebeau à Ville St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
PAR PORTEUR.

Édition quotidienne Montréal métropolitain = 35¢ par semaine
Extérieur de Montréal = 3,25\$ par semaine
le samedi seulement = 75¢

Pour information:
À Montréal: 332-3891
À Québec: (418) 687-2022

Livraison par porte: 139\$ par année
Édition quotidienne = 75¢ 6 mois
39\$ 3 mois

Livraison par la poste: 145\$ par année
Édition quotidienne = 79¢ 6 mois
au Canada 42\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÈNEMENTS

QUESTIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

« L'économie canadienne ne risque-t-elle pas d'être confinée à la sous-traitance ? »

DENIS MONIÈRE

chef du Parti indépendantiste

IL N'Y A pas de solution simple à des problèmes complexes comme la relance économique et la restructuration de l'économie mondiale. Il serait erroné et illusoire de croire qu'il suffit de libéraliser les échanges pour ramener la prospérité et réduire le chômage. Les partisans du libre-échange font comme s'il n'y avait pas d'alternative et nous incitent à mettre tous nos oeufs dans le même panier. Ils entretiennent beaucoup d'espoirs mais n'ont pas encore démontré de façon convainquante que les retombées d'une intégration continentale des marchés profiteraient à toutes les couches de la société et amélioreraient notre bien-être. Les enjeux, les intérêts et les impacts socio-politiques inhérents à la politique du libre-échange doivent être clarifiés si on veut agir lucidement. À cette fin, certaines questions se posent.

Quels sont les intérêts des partisans ? L'argumentation canadienne soutient que le libre-échange est nécessaire à la croissance de l'économie canadienne car celle-ci est extravertie, c'est-à-dire qu'elle dépend des marchés extérieurs, les USA étant notre principal client. Le libre-échange serait en quelque sorte une protection contre les velléités protectionnistes des industriels américains et permettrait aux entreprises canadiennes d'élargir leur part du marché américain.

Mais puisque nous exportons déjà \$ 20 milliards de plus que nous importons des USA, n'est-il pas présomptueux et illusoire de vouloir accroître encore plus le déficit de la balance commerciale américaine en faveur du Canada ? Alors que nous espérons accroître nos exportations, les Américains eux ne sont-ils pas plutôt intéressés à réduire ce déficit en augmentant leurs propres exportations de produits finis au Canada ? Compte tenu du déséquilibre entre les deux marchés qui confère une large avance aux producteurs américains qui peuvent plus facilement réaliser des économies d'échelle et qui jouissent déjà d'une avance considérable sur les plans financiers et technologiques, on peut sérieusement douter de la capacité concurren-

rentielle des industries canadiennes hormis celles du secteur des ressources naturelles. Le libre-échange va dans les deux sens et rien ne garantit que nous en sortirions gagnant.

On peut rétorquer que le Canada y trouvera son compte puisque le marché américain est dix fois plus grand que le marché canadien. Mais cet argument n'a que l'apparence de la vérité car le marché n'est pas qu'une affaire de nombre. Il faut aussi tenir compte des rapports de forces et du contrôle économique. Or, à ce chapitre, l'économie canadienne n'est pas en position de force car elle est déjà contrôlée par des entreprises multinationales américaines qui profiteront de la libéralisation pour rationaliser leurs opérations et fermer certaines de leurs succursales canadiennes tout en maintenant leur part du marché. Les économies canadienne et québécoise ne risquent-elles pas, compte tenu de la division internationale du travail d'être confinées à la sous-traitance, secteur qui génère des emplois peu rémunérateurs et instables ?

Dans une telle conjoncture, où se fera la recherche-développement ? Pourquoi les industries industrialisantes viendraient-elles s'établir au Canada et au Québec si la proximité du marché devient le principal facteur de localisation ? Certes, nous sommes déjà dépendants de l'économie américaine mais un accord bilatéral de libre-échange, en plus de réduire à néant la faible marge de manoeuvre dont dispose le Canada, nous rendra encore plus vulnérables aux fluctuations de l'économie et de la politique américaines. Une fois bien intégrés à la division du travail nord-américaine, nous perdrons tout contrôle sur notre développement économique, sur l'orientation de nos échanges, sur nos politiques économiques internationales ainsi que sur nos politiques industrielles et sociales.

L'étroitesse du marché et sa disparition territoriale sont des obstacles structurels à la croissance de l'économie canadienne, mais la solution à ces problèmes est-elle forcément de se lier à un seul grand marché ? Pourquoi les partisans de la productivité et de la concurrence restreignent-ils leurs horizons au seul territoire américain ? La diversification des marchés n'est-elle pas à long terme un objectif qui assure-

rait une croissance plus stable et équilibrée des économies canadienne et québécoise ? En fusionnant nos économies, pourrions-nous développer des stratégies indépendantes de pénétration des autres marchés comme ceux de l'Amérique latine, de l'Afrique, de l'Asie et de l'Europe ?

La libéralisation des échanges sera-t-elle créatrice d'emplois ? Quels seront les secteurs gagnants et perdants ? On nous dit que cette politique permettra de conserver des emplois dans les secteurs reliés aux ressources naturelles (foresterie, pêche, agriculture, énergie). Mais qu'advient-il des industries traditionnelles ? Est-on résolu à fermer définitivement les usines de textile, de chaussures et d'aliments ? Combien d'emplois seront alors perdus ? Le Vermont et le Maine qui sont intégrés depuis longtemps à l'économie américaine et jouissent d'un accès à un vaste marché n'ont-ils pas des taux de chômage aussi élevés qu'au Québec ? Comment le libre-échange peut-il résoudre le problème des disparités régionales ? Comment pourrions-nous développer des secteurs de haute technologie qui génèrent les emplois les plus rémunérateurs ? Comment pourrions-nous corriger le déséquilibre de l'économie canadienne qui se caractérise par la faiblesse du secteur secondaire ? Le libre-échange n'accroîtra-t-il pas la tendance à la concentration industrielle dans les zones déjà industrialisées ? Est-il prudent de mettre tous nos oeufs dans le même panier, d'avoir quelques secteurs forts et prospères et de laisser les autres dépérir ? Quels seront les coûts sociaux et humains de cette mutation, des déplacements de population que cela occasionnera ? Quels seront les villes et les villages qui devront fermer ?

Quels seront aussi les effets sur les salaires, les conditions de travail et les normes de sécurité et de protection de l'environnement ? Pour être concurrentielles, les industries qui survivront ne devront-elles se conformer aux normes américaines ce qui uniformisera les règles gouvernant le marché du travail ?

Lorsqu'on parle de libéraliser les échanges vise-t-on uniquement la politique tarifaire ? Est-on prêt à inclure dans cette négociation les barrières non-tarifaires, c'est-à-dire la

politique industrielle, les politiques fiscales et monétaires, les programmes d'aide et de subventions ? N'est-il pas évident que ce sont ces programmes qui irritent le plus les Américains qui désirent niveler les règles du jeu ? Si telles étaient les exigences américaines, cela ne signifierait-il pas que les gouvernements du Canada et du Québec abdiqueraient leurs responsabilités nationales ?

Comment après la signature d'un traité incluant les barrières non-tarifaires, le gouvernement du Québec pourra-t-il par exemple pratiquer une politique d'achat chez nous ? Comment ce même gouvernement pourra-t-il offrir des taux préférentiels sur l'électricité pour attirer des entreprises comme Pêchinerie ? Cette pratique ne sera-t-elle pas considérée comme une concurrence déloyale par le partenaire américain ? Dans la foulée de la libéralisation des échanges avec les USA, on verra certainement en venir à une abolition des obstacles aux échanges économiques entre les provinces canadiennes elles-mêmes. Le Québec pourra-t-il conserver la maîtrise de ses politiques sociales, de sa politique de la main-d'oeuvre ? Pourrions-nous utiliser nos impôts pour favoriser une meilleure répartition de la richesse ? Nos choix sociaux pourront-ils diverger de ceux de notre partenaire ?

L'égalsation des termes des échanges restreindra en dernière instance la liberté d'action de nos gouvernements et limitera les possibilités de choix des citoyens eux-mêmes car notre système politique sera amputé d'importants pouvoirs d'intervention et de régulation économique. Est-on prêt à sacrifier cette indépendance pour des avantages économiques incertains ? Comment concilier une libéralisation intégrale des échanges et la revendication de nouveaux pouvoirs économiques et sociaux pour le Québec puisque nous ne pourrions pas les exercer ? Pour nous, indépendantistes, le libre-échange ne devrait pas aller au-delà de l'abolition des barrières tarifaires car une intégration plus poussée serait une menace à notre liberté collective. De plus, nous estimons que le Québec devrait être associé comme partenaire distinct aux négociations qui s'amorcent.

Vingt ans après

L'ACTUALITÉ

ANDRÉ PATRY

LE MERCREDI 24 novembre 1965, le salon rouge de l'hôtel du Parlement à Québec a été le lieu d'un événement inédit qui ne s'est jamais plus répété. Ce jour-là, en présence d'une quarantaine d'invités parmi lesquels figuraient le premier ministre Jean Lesage et presque tous les membres de son cabinet, le ministre des Affaires culturelles, Pierre Laporte, et l'ambassadeur de France au Canada, François Leduc, ont signé au nom de leurs gouvernements respectifs une entente culturelle. Pour la première fois, semble-t-il, la France s'engageait par une convention bilatérale à partager la responsabilité de sa langue.

L'opération n'avait pas été facile. Du côté canadien, avant qu'Ottawa ne donnât son assentiment, des fonctionnaires fédéraux, hostiles au projet, avaient scruté chacun des termes de cet accord adroitement rédigé selon les formes consacrées par la pratique internationale, afin de bien montrer que les parties contractantes s'associaient sur un pied d'égalité. Du côté québécois, le ministre signataire avait espéré jusqu'au dernier moment que son collègue français, André Malraux, accepterait d'être le co-signataire de l'entente; mais l'illustre écrivain, qui avait signé deux ans plus tôt à Ottawa un accord de coopération cinématographique, s'était refusé en alléguant que la mise en oeuvre de la convention ne pouvait relever de son ministère. Du côté français, enfin, on avait attendu avec une patience exemplaire qu'Ottawa et Paris parviennent à surmonter leurs divergences avant d'avaliser le texte d'une entente dont la portée historique n'échappait à personne.

La convention de novembre 1965 est à l'origine d'un ensemble d'initiatives dont les deux parties ont également bénéficié. Elle a permis aux Québécois de se faire connaître en France, notamment par l'ouverture d'un centre culturel bien fréquenté, auquel malheureusement les autorités québécoises ne semblent pas toujours manifester l'intérêt qu'il exige.

Mais si on examine l'action culturelle de la France au Québec, on constate qu'elle laisse subsister une lacune que vingt ans de coopération n'ont pas encore réussi à combler. Il s'agit de l'absence d'une maison de la culture qui offrirait aux Québécois un panorama des oeuvres françaises les plus récentes dans tous les domaines liés à la vie de l'esprit : littérature, arts, sciences, technologie. Un tel établissement où se succéderaient expositions et démonstrations, conférences et colloques, pourrait être, dans ce pays et même au-delà, le miroir de la créativité du génie français, particulièrement dans la sphère scientifique et technique où les réalisations, pourtant abondantes,

sont loin d'être suffisamment connues. Il faut aller visiter à Paris les salons thématiques, notamment ceux d'automne, pour prendre conscience de la qualité de certaines oeuvres françaises, spécialement dans le domaine des transports.

L'idée d'une maison de la culture française au Québec a été effectivement soumise à la direction des affaires culturelles du ministère des Relations extérieures à Paris. Rien n'indique qu'on l'ait retenue. La France aurait sûrement intérêt à être plus visible ici dans les sphères où sa vitalité est susceptible de frapper l'imaginaire et de corriger l'image encore restrictive et parfois nuisible qu'elle projette de son génie dans les couches populaires.

Si l'on excepte les quelques accords transnationaux qu'il a signés, notamment en 1969 avec la Louisiane et en 1982 avec l'exécutif de la Communauté française de Belgique, le Québec n'a pas conclu d'autres ententes culturelles comparables à celle de novembre 1965. On peut s'en étonner. La négociation et la signature par le gouvernement du Québec de conventions culturelles avec des États souverains ne devraient pas poser plus de problèmes sur le plan constitutionnel que celles de ces accords en matière de sécurité sociale qui le lient à l'Italie, à la Grèce et au Portugal. On pourrait naturellement objecter que les échanges culturels internationaux peuvent s'organiser sans le recours à des documents élaborés et rédigés dans les formes traditionnelles. C'est vrai. Mais ces traités sont généralement indispensables à la création de ces commissions ou sous-commissions permanentes sans lesquelles les échanges envisagés restent souvent embryonnaires ou victimes de l'improvisation. Le Québec devrait posséder, dans le domaine de la coopération culturelle, des commissions ou sous-commissions permanentes avec des pays comme l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Mexique, le Brésil, le Maroc et la Tunisie.

Dans un passé encore récent, le gouvernement fédéral faisait obstacle à l'existence de commissions bilatérales susceptibles d'intéresser le Québec. Les Italiens et les Tunisiens, entre autres, se souvenaient sûrement des fins de non-recevoir qu'Ottawa a opposées à leur désir de planifier leurs échanges culturels avec le Québec au moyen de rencontres périodiques entre fonctionnaires.

Le climat nouveau qui s'est installé dans les relations entre le gouvernement du Canada et celui du Québec devrait inciter le ministère québécois des Relations internationales à reprendre d'anciens projets de coopération internationale et à les proposer aux parties intéressées, de manière à étendre à d'autres pays cette politique d'échanges culturels dont l'entente du 24 novembre 1965 avec la France reste toujours le modèle le plus achevé.

Réactions des lecteurs à la campagne électorale

■ Tricofil et SAQ

ANDRÉ BOURBEAU, candidat libéral de Laporte, dans une réponse à un lecteur du DEVOIR (22/11/85) affirme : « Le mépris, c'est le gouvernement péquiste qui s'en rend coupable en mobilisant travailleurs et travailleuses dans de vastes opérations improvisées qui débouchent inévitablement sur le gaspillage des ressources humaines et financières » (re : « Cafouillage Tricofil et SAQ »).

Ce qu'il affirme n'est pas la vérité, en tous cas pour ce qui concerne Tricofil. Ce projet a débuté avant l'arrivée du PQ au pouvoir. De plus ce n'est pas le gouvernement qui a mobilisé les travailleurs(ses). Ceux-ci se sont mobilisés eux-mêmes. Ils en sont capables. En en doutant, vous continuez le mépris auquel faisais allusion la lettre ouverte que vous contestez.

Aussi, si le gouvernement libéral en ce temps-là avait davantage soutenu les travailleurs(ses) de Tricofil, cette initiative aurait peut-être connu un sort meilleur.

— JEAN-MARC LEBEAU

Saint-Jérôme, 24 novembre

■ Pour un Québec libre

L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC n'est ni une mode, ni une affaire de sondage, mais une conviction partagée par des milliers de Québécoises et de Québécois qui ne demandent qu'à l'incarner dans le réel. (...) Le Québec est encore une province ayant des pouvoirs limités et constamment subordonnés au bon vouloir du gouvernement fédéral et des anglophones. La loi 101 ne cesse d'être charcutée au bon plaisir des Anglo-canadiens, eux-mêmes incapables de faire preuve de décence à l'endroit des francophones hors-Québec. (...) Qui dit indépendance, dit également projet de société. Au Parti indépendantiste, nous ne croyons pas détenir le monopole de la vérité. C'est pourquoi nous travaillons de concert avec les mouvements, organisations et partis politiques indépendantistes à parfaire et à enrichir un projet de société qui reflète le plus fidèlement possible les aspirations d'un peuple en marche vers la maturité, la fierté et la liberté.

Nous, de la Commission jeunesse du Parti indépendantiste, lançons donc un appel à tous les jeunes Québécoises et Québécois pour qu'ils se joignent à nos rangs et contribuent chacun à leur façon à l'élaboration de ce projet de société que nous voulons le plus juste possible. (...) Nous nous engageons à promouvoir l'indépendance du Québec, à défendre une politique de l'emploi plus équitable, à favoriser une nouvelle démocratie, à promouvoir la justice sociale. (...) Nous de la Commission jeunesse du Parti indépendantiste croyons que nous sommes l'alternative valable pour les 40 % de Québécois(ses) qui ont dit Oui en 1980 à un Qué-

bec libre et indépendant. Nous attendons donc avec impatience tous ceux et celles qui voudront bien nous aider à construire ce pays dont la situation géo-politique et culturelle est si particulière en Amérique du Nord.

— CHRISTIAN BIRON,
LOUISE BROUILLET,
DANIEL COURVILLE,
LAURENT DUCHASTEL,
CHRISTIAN DUPUY,
YVON HACHEY,
NORMAND LACASSE,
DANIEL MARCHAND,
DENIS MURPHY,

tous candidats du
Parti indépendantiste

Montréal, 15 novembre

■ Un parti neuf

LE MONDE ET LES TEMPS CHANGENT, les mentalités évoluent, les grands objectifs de société se modifient.

Le Parti libéral et issu (comme le Parti conservateur du Québec d'ailleurs) d'une tradition et d'une époque maintenant révolue. C'était le temps où il fallait bâtir le Québec : il fallait construire des routes et relier des régions; il fallait construire des barrages et découvrir nos richesses naturelles autres que l'agriculture et le travail forestier; il fallait construire des hôpitaux et ouvrir des écoles, il fallait établir le vote des femmes, nous assurer un minimum de services sociaux et permettre à notre nation de restructurer en caisses d'épargne, en syndicats, en organisations de toutes sortes pour la promotion de notre identité sociale, culturelle et économique.

(...) Chacun en son temps, chacun à son époque, l'Union nationale et le Parti libéral ont eu à jouer le rôle historique que la nation attendait d'eux. (...) C'était la première étape d'émergence et d'affirmation d'un peuple. C'était le temps des premiers impôts, des gros contrats, des « bonnes jobs ». (...) Duplessis a ouvert des routes, électrifié nos villages, bâti nos « écoles de rang »; Lesage et Lévesque ont « démocratisé » et « actualisé » notre enseignement; ils ont natinalisé notre électricité, ils ont travaillé à stimuler et à diversifier notre économie; Johnson, père, a prévenu nos anciens conquérants anglais de l'émergence de notre société et de notre nationalité : « Égalité ou Indépendance », c'était la fin du colonialisme. René Lévesque a amené chaque Québécois et Québécoise à prendre conscience du pouvoir neuf, fort et créatif, de notre identité culturelle, politique et économique. Il a amené chaque citoyen et citoyenne à devenir partenaire de l'État pour l'affirmation et la croissance de notre société. C'était la fin du patronage, la fin de l'État-providence. C'était le temps de la prise de conscience de notre responsabilité collective, le début de notre maturité.

Parce que les temps ont changé, parce que le monde a changé, les partis politiques doivent aussi changer. Le Parti québécois est neuf. (...) Le PQ attire des hommes et des femmes fiers d'être devenus propriétaires, fiers de s'être faits entrepreneurs, et tout appliqués à bien gérer leurs investissements. Ils se sont découverts Québécois et Québécoises et ont envie de rester maître d'eux-mêmes. (...) Dans son développement historique le peuple québécois s'est graduellement délivré de ses conquérants. Il a utilisé tour à tour l'Union nationale et le Parti libéral pour se donner l'appareil gouvernemental et les services collectifs dont il avait besoin. Le Parti québécois, en plus d'être l'instrument de l'émergence de notre identité nationale, nous aura permis d'apporter un regard neuf, compétent et dynamique sur le monde de l'an 2000. Les jeunes qui s'affirment aujourd'hui sont en train d'y préparer les instruments nécessaires pour vivre cette nouvelle époque. Aujourd'hui, le Parti québécois, c'est le meilleur placement pour le Québec de l'an 2000.

— DANIELLE GAUDREAU

Petit-Saguenay, 19 novembre

■ Aurlons-nous une chapelle Sixtine ?

Lettre adressée à M. Robert Bourassa
VOTRE DÉCLARATION concernant la rentabilité de Radio-Québec est à la fois inquiétante et tendancieuse. Non seulement cet objectif limiterait la diffusion des émissions culturelles, mais il risque de compromettre l'expansion de la vocation de la seule station de télévision qui, avec Radio-Canada, échappe encore au contrôle des monopoles de la presse et qui ne nous gavent pas de platitudes.

Qu'il me soit permis de vous rappeler que la culture est fondamentalement le reflet de l'âme d'un peuple, l'expression de son vécu, la manifestation de son génie, de ses talents et de sa capacité. Ces paramètres socio-intellectuels ne peuvent pas être ni rentables, ni monnayables en un mot ils n'ont pas de prix.

Si Laurent Le Magnifique, Julien de Médicis, et les papes mécènes de la renaissance avaient eu en tête la rentabilité on serait privés aujourd'hui de la splendeur de la chapelle Sixtine, du raffinement de Saint-Marc de Venise et surtout des multiples chefs-d'oeuvres immortels qui témoignent et reflètent de manière éloquente la profondeur de la culture et cette époque.

Si les Canadiens français du début du siècle visaient la rentabilité, l'oratoire Saint-Joseph, Sainte-Anne de Beaupré, le Château Dufresne, la maison de la Sun Life ne seraient pas des oeuvres majestueuses témoignant de la finesse, de l'habileté et du sens créateur de ces Québécois du bon vieux temps.

En voulant imposer à Radio-Québec une rentabilisation vous l'obligeriez du coup à abandonner sa programmation impeccable, ces séries

sur l'art, la science, la philosophie, la littérature, etc. pour se lancer dans le hockey, le football, le baseball, dans les annonces de bière sans parler des joutes de lutte ou la violence constitue le plat principal.

Avec ce qui reste à Radio-Canada (décapitée par les coupures de budget), Radio-Québec demeure encore le seul véhicule valable et désintéressé non seulement d'une culture authentique, mais d'un humanisme nouveau malheureusement en voie de disparition en Amérique du Nord et en Occident.

— CHARLES F. JEAN

Longueuil, 22 novembre

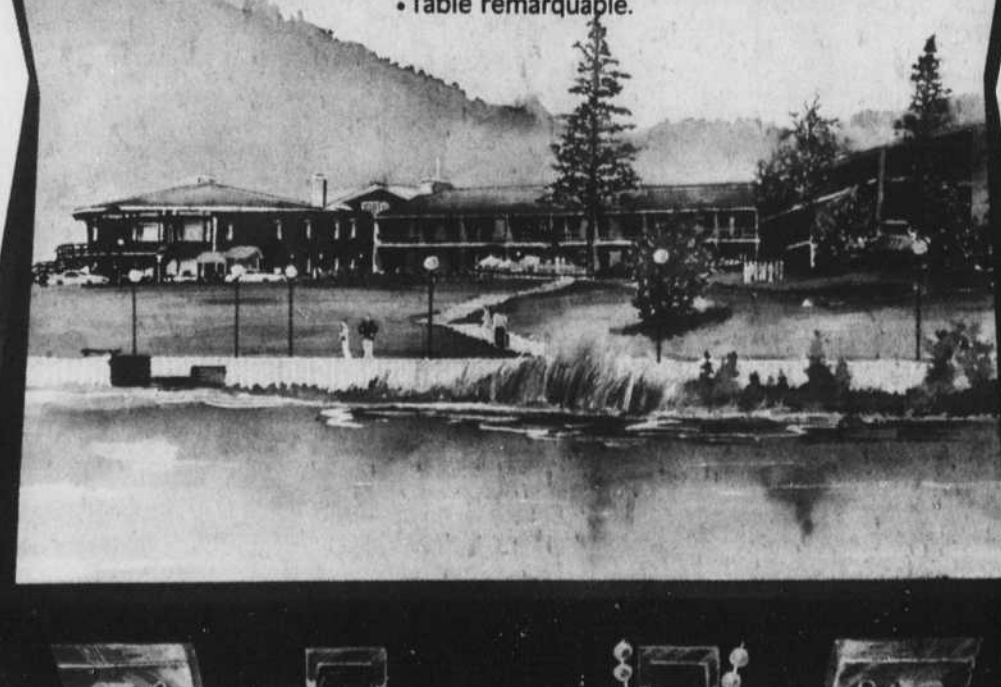
FAITES UN SUCCÈS DE VOTRE RÉUNION D'AFFAIRES

LE MANOIR DU LAC DELAGE VOUS PROPOSE:

UN SITE IDÉAL
Environnement magnifique baigné par un lac enchanteur • Situé à 20 km de Québec.

DES AMÉNAGEMENTS APPROPRIÉS
90 chambres et suites • 9 salons et salles de travail • Vastes salles à manger, café, café-terrasse, piano-bar • Installations sportives complètes.

UN SERVICE DISTINGUÉ
Personnel expérimenté • Hébergement de qualité
• Table remarquable.



LE MANOIR DU LAC DELAGE

LAC-DELAGE 40, avenue du Lac, Ville du Lac Delage (Québec) G0A 4P0
RÉSERVATIONS 848-2551 1-800-463-2841

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Afrique

d'habitants, soit le niveau actuel de la Chine.

Comment l'Afrique pourra-t-elle nourrir toutes ces bouches quand sa production alimentaire est d'ores et déjà insuffisante? Le taux actuel de fécondité est manifestement trop élevé - on comptait en moyenne 6,7 enfants par femme en 1983. Cette tendance sera difficile à infléchir car l'Afrique accuse un retard considérable dans l'adoption de politiques de contrôle des naissances. Les barrières culturelles paraissent plus résistantes que dans d'autres pays en développement. Moins de 5% des couples utilisent des contraceptifs en Afrique subsaharienne, contre 30% en Inde et 70% en Chine.

Le plus dramatique, c'est que ses ressources naturelles ont été sévèrement hypothéquées par une surexploitation des écosystèmes. La contraction des forêts, l'érosion des sols et l'abaissement du niveau des nappes phréatiques ont entraîné une détérioration grave des ressources. Presque tous les pays du continent sont en train de perdre leur couverture forestière. En Mauritanie et au Rwanda, il ne reste presque plus de forêts. En Tanzanie et au Soudan, les abattages se font à un rythme deux fois supérieur au niveau soutenable.

L'Afrique court à la catastrophe. La chute constante de la production alimentaire par habitant, le taux explosif de croissance démographique et la grave détérioration du milieu physique constituent ce que Robert McNamara qualifie de « toile de fond d'une immense tragédie humaine ».

À tout cela, il faut ajouter l'état du financement extérieur qui soulage et étouffe en même temps le continent africain. Alors que les besoins augmentent, l'aide internationale diminue. De 1980 à 1984 par exemple, le revenu par habitant a baissé en moyenne de 3,6% par an, alors que l'aide extérieure chutait, passant de 11,3 à 3,6 milliards. En chiffres absolus, la dette africaine de \$ 80 milliards est naturellement très inférieure à celle de l'Amérique latine. Elle touche aussi moins directement les banques commerciales occidentales, puisque les trois-quarts de la dette à moyen et long termes sont à garantie publique.

Mais les pays africains sont contraints à des ajustements tout aussi sévères et douloureux. Par exemple, pendant la période 1985-87, le service de la dette à moyen et long termes publiques sera deux fois plus lourd qu'en 1983-85. La charge financière deviendra redoutable pour la plupart des pays. Robert McNamara soutient que pour les 29 pays à faible revenu, l'aide extérieure minimum ne devrait descendre en dessous des \$ 6,5 millions de dollars, alors que la communauté financière internationale n'en a prévu jusqu'à maintenant que \$ 2,5.

L'Afrique peut-elle sortir de l'impasse où elle s'enlise un peu plus chaque jour? Le pari est de taille. Une aide internationale accrue est certes nécessaire, mais à quoi servirait-elle si les politiques des pays africains sont inadéquates? Pour un René Dumont qui, dès 1962, a pressenti que « l'Afrique est mal partie », il importe de réduire la dépendance des paysans à l'égard des marchés extérieurs — en particulier capitalistes — en privilégiant les productions vivrières et renforçant les structures locales autour du village traditionnel. Certains pays ont déjà amorcé

quelques réformes dans cette direction, mais la plupart portent encore le poids des grandes productions d'exportation héritées généralement de la période coloniale.

Pour Robert McNamara, outre l'aide extérieure indispensable, les pays subsahariens ne pourront sortir de ce cul-de-sac sans une réforme en profondeur de leurs institutions publiques. « La détérioration marquée des principales institutions, précisément, est un élément important de la crise dans de nombreux pays de l'Afrique subsaharienne. » Ce n'est pas qu'il manque d'institutions. C'est qu'un certain nombre d'entre elles qui autrefois étaient efficaces, le sont de moins en moins. Profondément marquées par la culture traditionnelle où prédominent des valeurs qui cohabitent difficilement avec celles d'efficacité, de contrôle et de planification, les institutions publiques africaines sont devenues disfonctionnelles et très coûteuses. Il y a, souligne M. McNamara, des ministères entiers qui ne peuvent plus contrôler leur budget et leur personnel, des universités et des établissements scientifiques publics dont les travaux ont beaucoup perdu de leur qualité, des instituts de recherche agricole d'une importance cruciale dont l'efficacité ne cesse de diminuer.

La corruption n'est pas l'apanage de l'Afrique. Mais dans un contexte économique très difficile, les effets de ce phénomène sont amplifiés. Alors que les pays africains ne disposent que de maigres ressources financières, plusieurs dépensent des sommes astronomiques à la constitution de vastes armées et à des réalisations somptueuses.

« L'une des questions fondamentales, souligne Robert McNamara, que les gouvernements et la communauté internationale n'ont que trop souvent négligées concerne la valorisation des ressources humaines sur le continent africain. L'héritage colonial, dans ce domaine a été des plus pitoyables. » L'ancien président de la Banque mondiale pose un diagnostic clair: « L'Afrique manque de cadres qualifiés et compétents pour gérer son développement. Les faiblesses des structures de décision politiques et administratives sont un aspect de ce problème. Il manque à l'Afrique un corps de fonctionnaires hautement qualifiés, capables d'augmenter l'action des gouvernements et d'en assurer l'efficacité. » Aussi longtemps que ce personnel n'aura pu être formé localement, nombre de pays africains en seront réduits à faire appel à des experts étrangers... »

À SUIVRE

◆ Renault

les. Ce serait absurde, dans la situation actuelle et devant les difficultés financières que nous traversons de nous surélever. Actuellement la tendance est plutôt à la contraction de l'appareil industrie. Le seul projet qui soit en cours actuellement au Canada est celui de l'usine de Brampton, en Ontario. Mais il n'y a strictement aucun autre projet », a affirmé l'un des dirigeants de la société française actionnaire majoritaire avec 46,4% des parts d'AMC-Renault qui a déjà perdu pour le premier semestre de cette année \$ 99 millions.

La direction de Paris reconnaît toutefois, comme l'a indiqué M. Sloan, que des négociations récentes se sont engagées avec les autorités de Kenosha au Wisconsin où AMC-Renault possède l'usine automobile la plus ancienne d'Amérique du Nord, datant de 1902, toujours en activité et qui produit actuellement 100.000 modèles Alliance et Encore par an. Mais à l'heure qu'il est il n'y a aucun autre projet sérieux de réimplantation de l'usine de Kenosha ailleurs affirme la régie Renault.

◆ Harney

de légiférer sur toute matière linguistique dans les secteurs de sa compétence. Les dispositions de la loi 101 lui apparaissent tout à fait convenables dans leur ensemble, quoi qu'il souhaiterait qu'au chapitre de l'affichage, l'on apporte des assouplissements visant à permettre l'utilisation d'une deuxième langue, au besoin.

Pour arriver à la direction d'un parti politique québécois, M. Harney a suivi un cheminement tout à fait particulier, pour ne pas dire original. Il a grandi dans la ville de Québec et il y a poursuivi ses études. Plus tard, il s'est retrouvé en Ontario, où il a fait ses premières armes politiques. Il est intéressant de noter qu'il a même siégé à la Chambre des communes, à titre de député de la circonscription torontoise de Scarborough. Associé à l'époque aux éléments les plus dynamiques du parti, il s'est présenté à la chefferie mais n'a pas fait très bonne figure. Encore aujourd'hui, il enseigne à l'université York de Toronto. Au Canada-anglais, on le connaît sous le nom de John Harney, mais au Québec, il se nomme Jean-Paul Harney.

Agé de 54 ans, ce n'est qu'en septembre dernier que Jean-Paul Harney s'est fait élire à la tête du Nouveau parti démocratique du Québec, en promettant de travailler à établir la « souveraineté populaire ». Il n'a pas perdu un seul instant, consacrant toutes ses énergies à la mise sur pied d'une organisation électorale. Les résultats sont assez impressionnants: le parti est structuré dans une soixantaine de comités et l'on compte des candidats néo-démocrates officiellement inscrits dans 90 des 122 circonscriptions électorales du Québec. Candidat dans le comté de Lévis aux élections fédérales du 4 septembre, il s'est classé deuxième, recueillant plus de voix que tous les autres candidats du NPD au Québec. Cette fois-ci, il se présente dans le comté de Louis-Hébert et il espère se faufiler entre le libéral Réjean Doyon et la péquiste Louise Beaudoin.

Cette nouvelle formation politique qu'il dirige, Jean-Paul Harney la voit comme « une création naturelle » qui ne fait que traduire les aspirations des Québécois vers une authentique social-démocratie. A cet égard, il se dit encouragé par l'adhésion constante d'éléments de gauche, émanant notamment de la CEQ et de la FTQ. Enthousiaste, il soutient que « la couche NPD québécoise » est d'environ 20%, et lorsqu'on lui fait remarquer que les sondages ne lui donnent que 4% des intentions de vote, il réplique que c'est une question de temps.

Peu de choses distinguent son parti du NPD fédéral, si ce n'est que les préoccupations d'ordre culturel. Pour le reste, il reconnaît que l'on retrouve chez l'un et chez l'autre, les mêmes orientations économiques et sociales. Cela dit, Jean-Paul Harney prend le ton de l'indignation, quand on l'accuse d'avoir mis au monde une succursale du NPD fédéral. Il fait grand état de l'autonomie dont jouit son parti, « associé » au NPD fédéral dans le cadre d'une fédération. En vertu des statuts des néo-démocrates canadiens, le chef du NPD-Québec est automatiquement président associé au NPD fédéral et il est membre de la délégation canadienne à l'International socialiste. Qu'est-ce qui le distingue du leader national, Ed Broabent? « C'est un Ontarien et je suis Québécois », répond Jean-Paul Harney.

Au cours de cette entrevue, le chef du Nouveau parti démocratique du Québec s'est surtout appliqué à défendre sa pensée économique. Ainsi, l'on apprend qu'il est farouchement opposé au libre-échange et qu'il tient sur ce thème un discours isolé des

thèses que défendent les autres chefs politiques. Plutôt que de chercher à développer le commerce extérieur avec les États-Unis, il lui apparaît de la plus élémentaire prudence que le Québec diversifie sa clientèle et qu'il s'efforce de « mondianiser » son commerce extérieur. Dans cette optique, Jean-Paul Harney estime que le Saint-Laurent est sous exploité et qu'il devrait devenir la base du développement industriel et portuaire. Le commerce extérieur du Canada se fait à 78% et celui du Québec à 70% avec les Américains, tendance que le chef du NPD-Québec veut freiner, alléguant que les possibilités pour le Québec de développer son commerce « intérieur » sont énormes, c'est-à-dire que dans plusieurs secteurs, il pourrait commencer à produire ce qu'il consomme.

Quand il aborde le dossier Hyundai, Jean-Paul Harney se montre tout aussi convaincu. Il ne peut s'expliquer pourquoi le gouvernement Johnson a contribué des millions pour attirer une entreprise dont l'avenir n'est pas assuré en Amérique du Nord. Il prédit que Hyundai ira s'approprier des pièces en Ontario, alors que General Motors de Sainte-Thérèse respecte les conditions qui lui ont été imposées et s'alimente dans une proportion de 52% sur le marché du Québec. C'est dans une autre direction que M. Harney souhaite voir le Québec axer son développement industriel: s'inscrire dans le mouvement mondial de la robotisation et développer la production de « machines-outils ».

D'ailleurs, cette affaire Hyundai, intrigue singulièrement le chef du NPD-Québec et lui fait croire que les Québécois paieront peut-être le gros prix de la complicité entre Brian Mulroney et Pierre-Marc Johnson dans le déblocage de certains dossiers à savoir économique. Il ne serait pas étonné que le chef du PQ ait à regretter cette alliance circulaire. « Ça peut devenir un piège ».

Il bien comprendre cependant, que c'est seulement l'instinct politique du chef péquiste que M. Harney interroge, mais surtout pas l'homme. Lorsque nous avons demandé son évaluation de la campagne du premier ministre Johnson, le chef du NPD-Québec a eu ce commentaire élogieux: « Jusqu'à l'affaire Hyundai, je le trouvais très habile. Il a fait campagne en cachant son parti et c'est un homme qui a beaucoup d'atouts. Il paraît bien, il est instruit, il fait partie d'une dynastie, il parle bien, il est gentil ».

◆ Éducation

de 7,3%. Per capita, il s'agit d'une croissance de 25,8%, a-t-il indiqué. De 1976 à 1984, la clientèle a diminué de 19% alors que le nombre d'enseignants et de professionnels a baissé respectivement de 16% et 17%.

En ce qui touche la revalorisation du système public d'enseignement, M. Ryan a redit la promesse de son parti de « revaloriser les enseignants », l'école elle-même et les commissions scolaires en amendant la loi de l'Instruction publique. M. Gendron a rappelé pour sa part la réforme de formation des adultes, la politique de rattrapage des élèves des milieux économiquement faibles, etc.

Chacun devait aussi se prononcer sur les suites au rapport du Conseil supérieur de l'éducation sur la condition enseignante. Là-dessus, M. Gendron a été plus précis que M. Ryan et il a fait état des diverses mesures prises par son gouvernement, notamment du gel de la tâche à deux reprises.

Sur les négociations, M. Gendron n'a pas voulu s'engager trop loin mais il a fait remarquer que le dia-

logue a été maintenu avec les syndicats d'enseignants de sorte que depuis 1982, le décret a été amendé à 29 reprises. M. Ryan lui a, aux applaudissements de la salle, rappelé que la mal venue du fait qu'il n'avait pas respecté sa signature en décembre 1982. M. Gendron a contesté l'attitude corporatiste des enseignants et des fonctionnaires qui n'avaient pas accepté les propositions de salaire modulées en 1982.

Pour sa part, M. Laliberté s'est montré autant critique vis-à-vis le Parti libéral que le Parti québécois. « La vraie question, a-t-il dit, c'est de faire de l'égalité un projet éducatif de toute institution scolaire. L'égalité sous toutes ses formes, c'est la vraie libération de la personne, c'est ça la vraie démocratisation, c'est ça qui est à la base de tous les droits: des individus, comme des groupes, comme des collectivités ».

Quant à M. Harney, a indiqué qu'il fallait faire de « l'éducation le placement principal de notre société ». Il a proposé aussi quelques mesures sectorielles sur les garderies, l'égalité des femmes, les commissions scolaires linguistiques, la suppression des subventions aux écoles privées.

◆ Disques

qui pourrait être grandement supérieur, affirment les détaillants, si l'approvisionnement était plus facile.

La Société de développement des industries culturelles et de communications (SODICC) sera un partenaire minoritaire dans cette entreprise conjointe impliquant la firme québécoise Kébec Disque et un partenaire privé français.

Les premiers disques compacts sont apparus sur le marché au printemps de 1983. Leur prix de vente oscille entre \$ 15 et \$ 25 ou plus car leur prix de fabrication serait trois fois supérieur à celui des microsillons de vinyle courants. Les CD ont un diamètre de 12cm, sont enregistrés sur un seul côté (qui peut contenir jusqu'à 75 minutes d'enregistrement mais plus couramment de 50 à 55 minutes) et demandent un appareil de lecture au laser. Ce lecteur qui ressemble à un magnétophone à cassettes se couple facilement à un amplificateur et des enceintes acoustiques conventionnelles et coûte entre \$ 400 et \$ 650.

Les amateurs de musique connaissent déjà les qualités du disque compact: son d'une qualité supérieure exempt de distorsion, aucune usure du disque, difficile à égratigner, pas d'accumulation de poussière, etc. Ils connaissent également les pénuries chroniques d'approvisionnement des disques depuis l'arrivée sur le marché de cette technologie de pointe.

Quelque 5.000 titres à peine sont disponibles au Canada — les plus gros « vendeurs » de musique classique et populaire uniquement — contre 60.000 à 100.000 titres pour les microsillons ordinaires. Avant l'implantation de l'usine américaine, les détaillants canadiens s'approvisionnaient principalement en Europe avec tous les délais et complications que supposent des fournisseurs aussi lointains; maintenant « ils ramassent les miettes de l'usine américaine » qui ne produit pas suffisamment pour son propre marché, comme le laissait entendre l'été dernier un grossiste de Toronto, prédisant une pénurie certaine de CD pour la période des Fêtes.

Les fabricants de disques auraient semble-t-il grandement sous-estimé le nombre potentiel de disques achetés par les amateurs de lecteurs au laser. Il appert que le nouveau propriétaire d'un tel appareil n'achète pas huit disques compacts par année comme le prévoyait les manufacturiers mais bien huit la première se-

maine! D'autres analystes estiment par ailleurs que d'ici cinq ans le nombre de disques compacts vendus devrait égaler ou même surpasser les ventes de disques de vinyle conventionnels.

◆ Moubarak

pour prendre d'assaut l'avion détourné par des Palestiniens.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a refusé de révéler le contenu du télégramme, envoyé à M. Moubarak par l'intermédiaire de l'ambassade des États-Unis au Caire. Toutefois, un responsable américain qui a demandé à garder l'anonymat a déclaré que le message était rédigé en termes semblables au communiqué publié dimanche soir par le département et félicitant M. Moubarak.

Le gouvernement canadien a aussi refusé hier de blâmer l'Égypte pour l'assaut donné contre l'appareil détourné.

« Il ne servirait à rien de remettre en question cette décision très difficile qui a dû être prise sur le terrain, sous une pression énorme », a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark. Les deux autres partis aux Communes se sont même abstenus de faire la morale à l'Égypte.

Aux communes, le porte-parole libéral, M. Jean Chrétien, a estimé que le Canada, à l'instar de la France, devrait considérer le boycott de l'aéroport d'Athènes si les autorités grecques ne pouvaient assurer la sécurité des vols.

C'est la mesure qu'a d'ailleurs envisagée hier à Bonn, le ministre ouest-allemand de l'Intérieur, M. Friedrich Zimmermann.

Quatre mystérieuses organisations ont jusqu'à présent revendiqué le sanglant détournement aérien.

Première à se manifester, Révolution égyptienne a déjà revendiqué deux actions terroristes anti-israéliennes en Égypte.

Puis est venue une revendication d'un groupe jusque-là inconnu, l'Organisation de libération de l'Égypte.

Enfin, deux autres groupements, l'Organisation des révolutionnaires d'Égypte et l'Organisation des brigades révolutionnaires arabes, ont, à leur tour, revendiqué en commun le détournement.

Du côté de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.), M. Yasser Arafat a adressé à Bagdad un message au président Moubarak condamnant le détournement et ses commanditaires.

Selon le porte-parole du gouvernement maltais, M. Mifsud, 58 personnes dont un bébé de 16 mois et huit enfants, sont mortes pendant l'assaut dont dimanche soir par les forces spéciales égyptiennes. Vingt-six blessés sont actuellement hospitalisés et 12 personnes seulement, dont le commandant de bord, M. Hani Galal, sont indemnes ou presque, a-t-il précisé. D'après ses déclarations, deux personnes seulement auraient donc été tuées avant l'assaut.

Deux résidents de la région de Calgary, une femme et son fils de 16 mois sont apparemment au nombre des victimes. June Valinda Leonard, âgée de 27 ans, et son fils Jarrett Andrew, de Beiseker, Alberta, ont été tentativement identifiés par les autorités consulaires canadiennes sur place comme étant au nombre des morts, a expliqué Ginette Martin, porte-parole du département des Affaires extérieures.

Cependant, une identification positive ne pourra être effectuée avant l'arrivée à Maïte, de M. Edward Leonard, qui travaille en Arabie Saoudite où sa femme et son fils allaient le rejoindre quand l'avion égyptien a été détourné par un commando palestinien.

TELEVISION

12h00

1. PREMIÈRE ÉDITION

2. THE NEWS

3. LE MONDE

4. MIDDAY

5. DIVORCE COURT

6. WWNY NEWS - 7 AT NOON

7. THE FLINTSTONES

8. RYAN'S HOPE

9. ICI MONTRÉAL

10. HIL NOON

11. LE CORPS HUMAIN

12. DES AMOURS DIFFICILES

13. PARIS, TEXAS

14. FARIBOLES

15. ACROSS THE FENCE

16. CINE-GUIZ

17. AVANT QUE VIENNE L'HIVER

18. CINE-ARTS

19. LE NOUVEAU CINÉMA

20. VIVRE À TROIS

21. LE NOUVEAU CINÉMA

22. LE NOUVEAU CINÉMA

23. LE NOUVEAU CINÉMA

24. LE NOUVEAU CINÉMA

25. LE NOUVEAU CINÉMA

26. LE NOUVEAU CINÉMA

27. LE NOUVEAU CINÉMA

28. LE NOUVEAU CINÉMA

29. LE NOUVEAU CINÉMA

30. LE NOUVEAU CINÉMA

31. LE NOUVEAU CINÉMA

32. LE NOUVEAU CINÉMA

33. LE NOUVEAU CINÉMA

34. LE NOUVEAU CINÉMA

35. LE NOUVEAU CINÉMA

36. LE NOUVEAU CINÉMA

37. LE NOUVEAU CINÉMA

38. LE NOUVEAU CINÉMA

39. LE NOUVEAU CINÉMA

40. LE NOUVEAU CINÉMA

41. LE NOUVEAU CINÉMA

42. LE NOUVEAU CINÉMA

43. LE NOUVEAU CINÉMA

44. LE NOUVEAU CINÉMA

45. LE NOUVEAU CINÉMA

46. LE NOUVEAU CINÉMA

47. LE NOUVEAU CINÉMA

48. LE NOUVEAU CINÉMA

49. LE NOUVEAU CINÉMA

50. LE NOUVEAU CINÉMA

51. LE NOUVEAU CINÉMA

52. LE NOUVEAU CINÉMA

53. LE NOUVEAU CINÉMA

54. LE NOUVEAU CINÉMA

55. LE NOUVEAU CINÉMA

56. LE NOUVEAU CINÉMA

57. LE NOUVEAU CINÉMA

58. LE NOUVEAU CINÉMA

59. LE NOUVEAU CINÉMA

60. LE NOUVEAU CINÉMA

12h00

1. PREMIÈRE ÉDITION

2. THE NEWS

3. LE MONDE

4. MIDDAY

5. DIVORCE COURT

6. WWNY NEWS - 7 AT NOON

7. THE FLINTSTONES

8. RYAN'S HOPE

9. ICI MONTRÉAL

10. HIL NOON

11. LE CORPS HUMAIN

12. DES AMOURS DIFFICILES

13. PARIS, TEXAS

14. FARIBOLES

15. ACROSS THE FENCE

16. CINE-GUIZ

17. AVANT QUE VIENNE L'HIVER

18. CINE-ARTS

19. LE NOUVEAU CINÉMA

20. VIVRE À TROIS

21. LE NOUVEAU CINÉMA

22. LE NOUVEAU CINÉMA

23. LE NOUVEAU CINÉMA

24. LE NOUVEAU CINÉMA

25. LE NOUVEAU CINÉMA

26. LE NOUVEAU CINÉMA

27. LE NOUVEAU CINÉMA

28. LE NOUVEAU CINÉMA

29. LE NOUVEAU CINÉMA

30. LE NOUVEAU CINÉMA

31. LE NOUVEAU CINÉMA

32. LE NOUVEAU CINÉMA

33. LE NOUVEAU CINÉMA

34. LE NOUVEAU CINÉMA

35. LE NOUVEAU CINÉMA

36. LE NOUVEAU CINÉMA

37. LE NOUVEAU CINÉMA

38. LE NOUVEAU CINÉMA

39. LE NOUVEAU CINÉMA

40. LE NOUVEAU CINÉMA

41. LE NOUVEAU CINÉMA

42. LE NOUVEAU CINÉMA

43. LE NOUVEAU CINÉMA

44. LE NOUVEAU CINÉMA

45. LE NOUVEAU CINÉMA

46. LE NOUVEAU CINÉMA

47. LE NOUVEAU CINÉMA

48. LE NOUVEAU CINÉMA

49. LE NOUVEAU CINÉMA

50. LE NOUVEAU CINÉMA

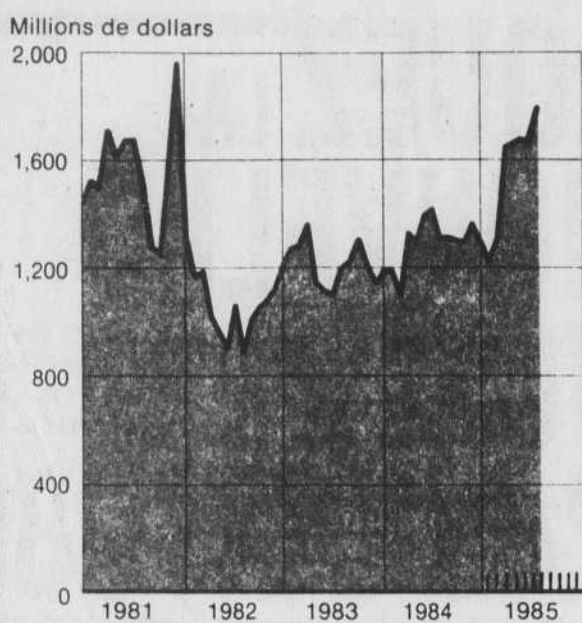
51. LE NOUVEAU CINÉMA

52. LE NOUVEAU CINÉMA

EN UN COUP D'OEIL

Permis de bâtir, Canada

(Chiffres désaisonnalisés)



Source: Statistique Canada, Permis de bâtir (64-001)

LES AFFAIRES... EN QUELQUES LIGNES

JOCELIN DUMAS

■ G.T.C. ACQUIERT TOUTES LES ACTIONS DE LES AFFAIRES

Le Groupe Transcontinental G.T.C. s'est porté acquéreur de la participation de 49 % des actions de Publications Les Affaires détenue par son président directeur général, M. Claude Beauchamp. Publications Les Affaires deviendra, après la conclusion de la transaction, une filiale à part entière de Groupe Transcontinental. Notons que M. Beauchamp continuera d'exercer les fonctions de président-directeur général et d'éditeur de Publications Les Affaires, tout en accentuant sa contribution à l'expansion de l'ensemble de Groupe Transcontinental, dont il est déjà membre du conseil d'administration.

« Cette transaction permettra à Publications Les Affaires de poursuivre avec plus de vigueur encore son expansion et elle permettra à l'ensemble des 5,000 actionnaires de G.T.C. de bénéficier pleinement de la croissance de cette filiale », a déclaré M. Beauchamp.

■ Cascades attend \$ 12 millions du fédéral pour ouvrir l'usine d'ITT

M. Bernard Lemaire, président et chef de la direction de Cascades a indiqué qu'il attend l'approbation du gouvernement fédéral pour l'octroi d'une subvention de \$ 12 millions avant de procéder à l'achat de l'usine de pâte à papier d'ITT à Port Cartier. M. Lemaire a dit que la société ITT avait accepté de se départir de ses installations, fermées depuis 1979, à une entreprise en partenariat formée de Cascades et Rexfor.

La valeur totale du projet qui comprend l'acquisition de l'usine et l'achat d'équipement s'élèverait à environ \$ 100 millions. Cascades et Rexfor déboursaient chacun \$ 5 millions tandis qu'ITT Rayonier, une filiale d'ITT, détiendrait des actions privilégiées émises du partenariat pour \$ 12,5 millions et qu'une autre société d'État du gouvernement du Québec en détiendrait pour \$ 5 millions.

■ Morgan Trustco réduit ses pertes

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 1985, la société Morgan Trustco a écoupé d'une perte nette de \$ 365,415, néanmoins inférieure à celle de \$ 956,215 encourue au troisième trimestre de 1984. La perte du trimestre s'établit à \$ 0.12 par action de catégorie A, contre \$ 0.29 en 1984. Pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1985, la perte cumulative atteint \$ 633,298 contre une perte nette de \$ 67,633 pour la même période de 1984. La perte nette s'établit à \$ 0.22 par action contre \$ 0.23 l'année dernière.

Au troisième trimestre, le bénéfice d'exploitation s'élève à \$ 178,470, comparativement à un bénéfice de \$ 167,600 au troisième trimestre de 1984. Le bénéfice d'exploitation pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1985 s'établit à \$ 678,583, contre \$ 950,527 pour la même période de 1984. Les résultats de la société au troisième trimestre de 1985 tiennent compte des provisions constituées pour pertes sur prêts hypothécaires et vente de biens immobiliers, totalisant \$ 329,615, contre \$ 2,148,030 pour la même période de 1984.

■ Promatek reçoit l'aide de la SDI

Les Industries Promatek Limitée recevra \$ 400,000 de la Société de développement industriel du Québec. Le président de Promatek, M. Harvey Kofsky, a déclaré que cette somme servira à commercialiser, au Royaume-Uni et en Irlande, les produits fabriqués par la société. L'aide accordée par la SDI comprend une subvention d'environ \$ 100,000 et un prêt de \$ 300,000, dont \$ 150,000 pourront être considérés comme un prêt-subvention. La société Promatek fabrique un contrôleur de copieur appelé COPITRAK ainsi qu'une gamme de stimulateurs musculaires ELECTROSTIM 180, utilisés pour la rééducation et le renforcement musculaire des patients. Les actions ordinaires de Promatek sont cotées à la Bourse de Montréal.

■ Rolls Royce investit \$ 19 millions

La compagnie Rolls Royce Canada Ltée, spécialisée dans la fabrication et la réfection de moteurs industriels et de moteurs d'avions, investira \$ 18,866,189 dans la construction d'un bâtiment, dans l'acquisition d'équipements informatisés et de deux moteurs de type Tay. La réalisation de ce projet permettra à l'entreprise d'assurer l'exclusivité des services de réparation et de remise à neuf, reliés à ce type de moteurs.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron, a autorisé la Société de développement industriel du Québec à participer financièrement à cette expansion. Une contribution de \$ 1,460,000 sera versée dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises à technologie moderne et un second montant de \$ 360,000 sera octroyé en vertu du Programme d'aide à l'investissement pour les laboratoires de recherche.

Conclusion d'une étude publiée par le Comité-Québec de l'Institut C.D. Howe

Le Québec n'a plus de marge de manoeuvre et doit s'appliquer à réduire son intervention

PAUL DURIVAGE

Le gouvernement du Québec n'a plus de marge de manoeuvre et doit s'attaquer à la décroissance de son intervention afin de ramener son déficit budgétaire à des proportions comparables avec les autres provinces.

Telle est la conclusion qui se dégage d'une étude que vient de publier le Comité-Québec de l'Institut C.D. Howe de recherche économique au moment où les belligérants politiques Johnson et Bourassa se livrent à une guerre de chiffres sur la capacité de l'État à réaliser leurs promesses électorales.

« Libéraux et péquistes reconnaissent qu'il existe une limite aux services qu'une société peut se payer. Il leur faut cependant encore admettre qu'elle est déjà dépassée », affirme l'auteur du document, l'analyste en politique Daniel Denis.

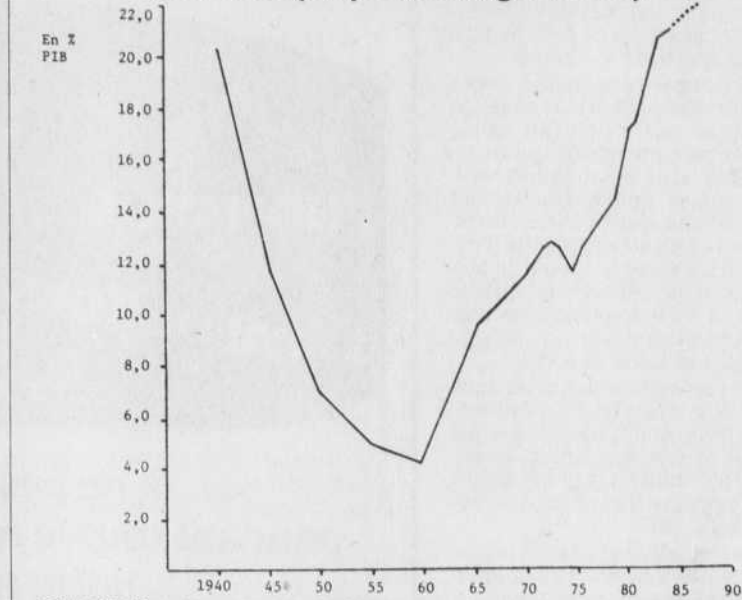
L'étude d'une cinquantaine de pages intitulée *Pour une politique budgétaire québécoise* conclut en effet à une impasse quant à la capacité du Québec à obtenir des revenus additionnels, tant du côté des possibilités d'emprunt que de la capacité de taxer.

« Le Québec ne peut faire continuellement abstraction du tissu économique auquel il appartient, explique-t-on d'une part. La mobilité des facteurs de production, main-d'œuvre, capital physique et capital financier, impose une limite à la capacité de taxer du gouvernement.

« L'accroissement du ratio d'endettement québécois est également porteur de troubles. En raison de leur caractère à la fois incompressibles et explosifs, les paiements d'intérêts contribuent présentement à limiter la flexibilité de la politique budgétaire et ils le feront davantage prochainement si des mesures ne sont pas bientôt prises pour empêcher une poursuite de la tendance amorcée ces dernières années.

Selon M. Denis, le gouvernement du Québec dispose d'une marge de manoeuvre encore plus serrée que son homologue fédéral : « La taille plus substantielle de ses dépenses non discrétionnaires et l'absence de

Dettes publiques du gouvernement du Québec 1940-1986 (en pourcentage du PIB)



SOURCE: États financiers du Québec

contrôle de monnaie obligent l'administration provinciale à restreindre davantage l'accroissement de son service de la dette.

L'analyse s'applique par ailleurs à démontrer comment les déficits du Québec, même s'ils sont demeurés stationnaires depuis quatre ans, au contraire de ceux d'Ottawa, sont devenus improductifs et entachent maintenant la compétitivité de la province. « L'enchaînement de déficits revêt plutôt l'apparence d'une tendance lourde des finances publiques québécoises », affirme M. Denis.

Selon l'Institut, le profil des investissements est tout à fait inadéquat pour expliquer l'ampleur des déficits budgétaires. Les déficits dépassent en effet les investissements publics qui sont en phase descendante, depuis le milieu des années 70 et, d'une manière importante, à compter de 1981.

Le rôle de régulateur joué par les

autorités gouvernementales en période conjoncturelle défavorable est aussi rejeté comme motif d'explication du gonflement des déficits budgétaires. Alors que le niveau d'activité économique se situait près de son profil tendanciel de croissance entre 1975 et 1979, le déficit budgétaire fit plus que doubler. De même, le solde budgétaire est demeuré à peu de chose près inchangé depuis 1980, malgré la succession de deux cycles économiques complets.

En conclusion, l'Institut demande que le gouvernement se donne et respecte certaines normes afin de se repositionner avec les autres grandes provinces canadiennes sur le plan de la taxation comme de la dette, au terme des cinq prochaines années. Les sommes en jeu sont imposantes. Il en coûterait près de \$ 12 milliards au gouvernement du Québec, ce qui équivaut à près de la moitié du budget québécois.

On estime en effet que de rétablir

l'effort fiscal des québécois avec la moyenne de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, représente une perte de revenus de l'ordre de \$ 3,7 milliards pour l'année financière 1984-1985. On constatait en effet un écart de 19 % en 1984.

Quant au taux d'endettement du gouvernement du Québec, qui distancie celui des quatre autres provinces par plus de 9 % au 31 mars 1984, son réaligement nécessiterait rien de moins qu'une diminution de \$ 8,3 milliards de l'encours de la dette publique et garantie.

L'Institut C.D. Howe prévoit compléter cette première étude en publiant en mars prochain un recueil de textes sur différentes sources d'économies pour le gouvernement du Québec au chapitre des dépenses. On s'intéressera plus précisément à la rémunération dans la fonction publique, l'éducation, les paiements de transfert aux individus et ceux aux entreprises. Le secteur de la santé n'a pas retenu l'attention du comité de préparation.

La publication du premier volet de l'étude sur le budget du Québec était d'abord prévue pour le mois de juin dernier. On reporta cependant l'échéance de sorte à pouvoir tenir compte du budget de 1985-86. Sa parution en pleine campagne électorale ne gêne pas l'Institut qui se veut non-partisan. Au contraire, son directeur associé, M. Claude Forget, affirme que c'est l'un des principaux rôles de l'Institut que d'apporter des éléments aux débats politiques.

« Les débats de fonds ne sont certes pas le pain quotidien de cette campagne, affirme la personnalité politique. Or, le déficit gouvernemental est un thème par excellence sur lequel les politiciens doivent se prononcer. »

L'organisme sans but lucratif qui se qualifie de « forum des décideurs du monde économique », adressait d'ailleurs les mêmes remontrances pour leur déficit aux gestionnaires d'Ottawa, dans le livre *Tackling the federal deficit* publié par le bureau de Toronto, au cours de la campagne électorale fédérale.

Les difficultés de Créations 2000 relancent la question de la protection des titulaires de brevets

CLAUDE TURCOTTE

La possession d'un brevet ne suffit pas pour protéger le petit inventeur industriel contre la piraterie de ses produits. Les gouvernements doivent lui assurer une protection préventive plutôt que de le laisser à lui-même avec des recours judiciaires lents et coûteux.

Créations 2000 Inc. est une petite entreprise de Boucherville, dont le nom est à peu près inconnu de tous, mais dont les produits jouissent déjà d'une certaine renommée, tels les tapis d'auto *Sauve-pantalon*, les tuiles *Protège plancher*, et le *Tire botte* qui est apparu récemment sur le marché.

Cette PME fut fondée en 1979 par deux anciens cadres d'Hydro-Québec. M. André Dupont, un ingénieur, en est le président et M. Paul Laurent en est le vice-président (finance et marketing). L'an dernier, cette entreprise a enregistré un chiffre d'affaires d'environ \$ 5 millions grâce à la vente de 700,000 tapis, dont 300,000 par l'entremise du réseau de Canadian Tire. La croissance de son marché fut constante après les tests préliminaires en 1980. On vendait 230,000 unités en 1982 et 500,000 en 1983.

Malheureusement, les choses apparaissent bien différentes cette année. Créations 2000 Inc. a perdu le marché de Canadian Tire au profit d'un concurrent qui aurait copié son idée. Cela fait d'ailleurs l'objet de procédures judiciaires en Cour supérieure.

Créations 2000 Inc. s'est associée en 1981 avec Les Promotions atlantiques Inc. pour le marketing et la distribution de ses produits. Cette compagnie est également bien connue par certains de ses clients, comme *T-Fal* et *Crazy glue*. Le président des Promotions atlantiques, M. Jacques Gatién, précise que depuis trois ans \$ 1,9 million ont été investis pour la publicité des produits de Créations 2000.

Une troisième PME joue un rôle

important. Il s'agit du Groupe Hamelin qui, lui, fabrique les produits selon une méthode par injection de polymère.

Mais divers concurrents, semblent-ils, s'intéressent particulièrement aux produits de Créations 2000 Inc. Les gens des Promotions atlantiques, qui font le marketing pour plusieurs entreprises, disent n'avoir jamais vu un tel acharnement. On explique la situation par le fait que Créations 2000 Inc. est une petite entreprise qui n'a pas les reins très solides et qui, par conséquent, n'est pas en mesure de livrer des batailles judiciaires très coûteuses pendant très longtemps.

En premier lieu, les dirigeants de Créations 2000 seront soulagés s'ils parviennent à maintenir le chiffre d'affaires de \$ 5 millions qu'ils ont enregistré au cours du dernier exercice financier. En perdant le circuit de Canadian Tire, ils ont perdu 40 % de leur marché. Ils espèrent le récupérer l'an prochain.

Toutefois, Créations 2000 a déjà dépensé depuis l'an dernier \$ 180,000 en frais judiciaires contre des concurrents. Jusqu'à maintenant, la politique de la maison avait été de réinvestir les profits, mais dans les circonstances actuelles, les dirigeants se sont vus dans l'obligation de geler leur budget de recherche et développement, de geler leurs investissements en vue de l'exportation aux États-Unis et, enfin, de cesser de lancer de nouveaux produits parce que cela entraîne des frais importants dans la mise au point des moules nécessaires et ensuite dans la mise en marché.

« Le progrès de l'entreprise est arrêté cette année et quand on avance pas, on recule », ajoute M. Laurent.

Est-il besoin d'ajouter que la frustration est très grande ? Hier, les gens de Créations 2000 et des Promotions atlantiques avaient le goût de se vider le cœur, en s'en prenant essentiellement à l'absence de

moyens susceptibles d'assurer une protection aux détenteurs de brevets.

« Au Canada, disent-ils, une fois le brevet adopté, le breveté est laissé à

lui-même; aucune loi, aucune volonté politique ou sociale ne vise à protéger la propriété intellectuelle des créateurs en milieu industriel.

Voir page 12 : Créations 2000

Un groupe européen projette la construction d'une usine de pièces autos

MIVILLE TREMBLAY
de la Presse Canadienne

Un groupe d'industriels européens projette de construire une usine d'estampage de pièces d'automobiles dans les environs de Boisbriand au coût de \$ 13,7 millions.

L'usine utilisera une technologie ultra-moderne mise au point par la compagnie Pinin-Farina, un grand carrossier de Turin, a déclaré à la Presse Canadienne M. Adriano Vittone, président de Vittforge de Saint-Hyacinthe. Ce dernier agit à titre de porte-parole canadien pour un groupe d'investisseurs italiens et français.

L'usine d'estampage, qui sera la première à s'établir au Québec, constituera un maillon important de la chaîne de fournisseurs de pièces d'automobiles que cherche à promouvoir le gouvernement du Québec autour de GM et Hyundai. M. Vittone a d'ailleurs qualifié de « très intéressante » la venue du constructeur sud-coréen à Bromont.

L'estampage est une technique par laquelle des presses impriment le relief de moules sur des tôles d'acier, les transformant ainsi en grandes pièces de caros-

serie. Dans le cas de la nouvelle usine, dont le nom n'a pas encore été arrêté, le processus sera entièrement contrôlé par ordinateur.

Les installations, qui seront construites dans les basses Laurentides, emploieront 70 personnes et, au départ, devraient entraîner un chiffre d'affaires de \$ 25 à \$ 35 millions, affirme M. Vittone.

Ce dernier estime qu'environ la moitié de la production sera exportée et les discussions sont déjà engagées avec les grands manufacturiers de Detroit.

Le dossier est fort avancé et on n'attend plus que l'approbation d'une subvention fédérale de \$ 2 millions qui se fait attendre, comme plusieurs autres, depuis que les élections provinciales ont été déclenchées. Pour sa part, Québec a déjà donné son accord pour une assistance de \$ 2,6 millions.

M. Vittone affirme que la construction de l'usine pourrait débiter de huit à 12 mois après avoir obtenu le feu vert d'Ottawa, le temps nécessaire pour préparer les plans et devis.

Depuis 1981, M. Vittone dirige une usine qui fabrique des pièces pour du matériel de transport.

Prix FEMINA 1985
Hector Bianciotti/Sans la miséricorde du Christ
« Hector Bianciotti a écrit l'un des plus beaux livres non pas de la rentrée mais de la littérature française, et j'en suis tout fier et tout gai, avec la gorge serrée d'émotion et même cette délicieuse envie de pleurer un tout petit peu. »
(Jean-François Josselin, Le Nouvel Observateur) — En librairie à 16,95\$

Gallimard



LE DEVOIR ECONOMIQUE

Le Mexique formule une demande d'adhésion au Gatt

MEXICO (AFP) — La crise économique, les pressions des États-Unis, les difficultés à exporter (seul moyen pourtant de se procurer des devises pour rembourser la dette extérieure) sont les principaux facteurs qui ont poussé le Mexique à demander à faire son entrée au GATT (Accord général sur le commerce et les tarifs), estiment les milieux économiques mexicains, qui qualifient cette initiative de virage le plus important depuis un demi-siècle.

Le président Miguel de la Madrid a donné dimanche soir des instructions pour que puissent débiter les négociations sur l'entrée de son pays dans l'organisation. La demande officielle sera faite le 27 novembre prochain.

Cette mesure rompt avec une tradition de protectionnisme, en vigueur dans le pays depuis 1940, qui a constitué la pierre angulaire du développement économique.

La centrale syndicale Congrès du travail a publié lundi un communiqué selon lequel quelque 80,951 petites et moyennes entreprises, employant 12 millions de salariés, pourraient disparaître en cas d'entrée du Mexique dans le GATT.

L'entrée dans le GATT entraîne des effets négatifs pour les économies qui, comme le Mexique, ont développé une industrie protégée, dépendante et déformée, incapable d'affronter les nécessités de l'industrialisation du pays, écrit pour sa part le journal centriste *Unomásuno*.

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, il y a trois ans, l'éventualité d'une adhésion au GATT avait été évoquée, mais la décision avait été ajournée à cause de quelques succès économiques jusqu'à mi-1984. Elle était redevenue d'actualité en juillet dernier, lorsque l'effondrement de ces progrès avait officiellement été admis.

Tous les indices étaient défavorables à la fin du premier semestre de 1985 — inflation, déficit public et endettement extérieur —, avec notamment une baisse de 42,3 % du solde de la balance com-

merciale.

Or de janvier 1983 à mars 1985, le Mexique a consacré 82 % de ses recettes d'exportation au service de sa dette extérieure, qui atteint \$104 milliards.

En même temps, une dévaluation de 70 % jusqu'à mars dernier (aujourd'hui de 120 %) avait provoqué aux frontières un effondrement de la valeur des exportations et une fuite de dollars dans des proportions inconnues.

La pression des États-Unis en faveur d'une adhésion rapide du Mexique au GATT a fait valoir qu'elle permettrait au pays un accès plus large aux marchés nord-américains, limité actuellement pour les chaussures, l'acier, les légumes et d'autres produits d'exportation essentiels pour le Mexique, et en même temps qu'elle aiderait les entreprises américaines à réaliser davantage de ventes au sud de la frontière.

Une semaine avant cette décision, le gouvernement avait modifié les grandes lignes de sa politique économique à court terme, avec notamment la présentation au Congrès d'un budget d'austérité pour 1986.

Ce budget, qui abandonne le projet de croissance sans inflation prévu en 1985, comprend l'abandon des subventions de l'État et une plus grande libéralisation du commerce intérieur.

La libéralisation du commerce extérieur, avec la suspension du contrôle des prix et des subventions, la débureaucratisation des formalités officielles et la création d'une loi *anti-dumping* de mandées par le Conseil de coordination des entreprises, sont les conditions posées par le secteur privé à l'adhésion du Mexique au GATT.

M. de la Madrid a demandé qu'on reconnaisse, dans les négociations avec le GATT, la position de pays en voie de développement du Mexique en matière de ressources naturelles, de flexibilité des normes sur le commerce extérieur et que l'on prenne en compte le caractère prioritaire du secteur agricole du pays.

◆ Créations 2000

Ce fait est bien connu des copieurs industriels qui s'en donnent à cœur joie, puisqu'ils n'ont pas de frais en R&D et qu'ils bénéficient du fait que le produit est déjà connu du public.

Selon eux, il existe au Canada « une tolérance envers le vol industriel qui a déjà été dénoncée par l'industrie pharmaceutique, les concepteurs de logiciels et les compositeurs de musique ». Ces gens pensent en particulier au parolier Luc Plamondon, qui avait profité d'une tribune à la télévision pour dénoncer une situation scandaleuse à propos des droits d'auteur.

Pour obtenir un brevet, expliquent MM. Dupont et Laurent, il faut faire des démarches méticuleuses. Mais une fois le brevet obtenu (compétence fédérale), il devient très facile pour d'autres personnes ou groupes de copier l'idée, sans qu'il n'y ait de mécanisme ou de loi pour prévenir une telle infraction.

Il appartient à la victime seule de faire la preuve que son brevet est exploité par d'autres. Cela donne lieu à des procédures judiciaires longues et coûteuses et il semble qu'il ne soit pas toujours facile d'obtenir pleine justice de la part de gens qui connaissent peu de chose aux produits brevetés et qui ont peut-être davan-

tage tendance à se laisser impressionner par le produit d'une multinationale que par celui d'une PME. Au bout du compte, les dommages faits sont souvent irréparables.

Les conseillers juridiques de Créations 2000 pensent que les gouvernements, qui cherchent par divers moyens à aider les PME, devraient s'acharner sans délai à protéger les produits brevetés. On pourrait, par exemple, étendre le code criminel à

la protection des brevets.

Dans un cas de vol ordinaire, un meuble, une auto, etc., la police a le devoir immédiat de mener une enquête. Ce n'est pas le cas pour le vol de produits brevetés. Il pourrait aussi y avoir un mécanisme quelconque qui obligerait le distributeur d'un nouveau produit à faire approuver ce produit avant de le mettre sur le marché, de manière à faire respecter les brevets existants.

HOMARDS HUITRES
PALOURDES MOULES
...ET AUTRES

.... à ne pas manquer...
pendant tout le mois de Novembre
notre nouveau
«**DÎNER ATLANTIQUE**»
UN FESTIN DE FRUITS DE MER
à partir de 16h30 tous les jours
repas complet à \$18.75 par personne
une nouvelle expérience
dans la tradition du...

PSAROTAVERNA
DU
SYMPOSIUM

4293 St-Denis - 842-0867

LOUEZ LA NOUVELLE VOLVO

3 ANS DE GARANTIE KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ

240 DL 1986

Constatez sa plus grande transformation depuis 20 ANS

Pour aussi peu que **\$316** par mois plus taxes

up-town automobiles ltée

Le seul concessionnaire exclusivement Volvo à Montréal

8300, boul. Décarie 737-6666
(près de Royalmount)

AVIS PUBLICS

AVIS est par les présentes donné que le 23 octobre 1985, HOLDER OF NORTH AMERICA & CO., société en commandite ayant sa principale place d'affaires dans la ville d'Ottawa, province d'Ontario, a vendu, cédé et transféré à BANQUE DE MONTREAL, tous ses comptes recevables, dettes de livre, dettes, réclamations, créances, demandes et obligations de toute nature, présents et futurs, et que ledit transfert a été dûment enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 20 novembre 1985 sous le numéro 3654617.

MONTREAL, ce 21ème jour de novembre 1985.

BANQUE DE MONTREAL
HOLDER OF NORTH AMERICA & CO.
par son commandité
HOLDER OF NORTH AMERICA INC.

AVIS est donné que «LES TRANSPORTS CORMIER & FAVREAU INC.», 6000, Route 132, Ste-Catherine, Québec J0L 1E0, détenteur du permis M-510765-001, Région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de l'aviser du changement dans la répartition des actions intervenu au sein de la compagnie.

Répartition des actions avant la transaction:
THEOPHILE FAVREAU 50 actions
catégorie "A" à 1 \$ chacune
GHISLAIN CORMIER 50 actions
catégorie "A" à 1 \$ chacune

Répartition des actions après la transaction:
THEOPHILE FAVREAU 100 actions
catégorie "A" à 1 \$ chacune

Le tout conformément à l'article 44 de la Loi sur le transport.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les 5 jours de la 2ème parution de cet avis.

1ère parution: 25 novembre 1985
2ème parution: 26 novembre 1985

PRENEZ AVIS que la demanderesse, cédante Les Excavations G.B. Inc., 301 Tournesol, Pointe-aux-Pères (Rimouski) PQ, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but de transférer à la demanderesse-cessionnaire Jean-Claude Dumais Inc., 80 des Érables, Lucville, PQ, les permis de camionnage en vrac portant les numéros Q-507665-001 et Q-507665-003, qui autorisent à effectuer du transport de matériaux en vrac dans la région 01, suite à la vente et cession des systèmes et moyens de transport intervenus entre les parties, le tout conformément à l'article 41 de la Loi sur les transports et à l'article 30 du R.P.R.I.

De plus, dans le cadre de la présente demande de transfert de permis, la demanderesse-cessionnaire demande à la Commission des transports du Québec que le permis portant le numéro Q-507665-001 soit modifié afin de rajouter aux droits et privilèges rattachés à ce permis le droit de transporter et d'autoriser le transport de toutes les matières en vrac énumérées aux sous-paragraphe a) et b) du paragraphe 3 de l'article 3 du Règlement sur le camionnage en vrac (R.R.Q. 1981, c. T-12, r.3).

Les demandeurs demandent de plus l'application de l'article 85 du R.P.R.I. afin que la décision à être rendue soit exécutoire dès que rendue.

1ère parution: 26 novembre 1985
2ème parution: 27 novembre 1985.

Toute personne désirant porter opposition ou une intervention à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la deuxième parution de cet avis à la Commission des transports du Québec, 585 Boul. Charest est Québec, PQ.

Me MARC M. DELAGE, avocat
ST-HILAIRE & ASSOCIÉS
220 Grande-Allee est suite 850
Québec, PQ.
G1R 2J1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-147671-857
NAOMI EDMONDS

Requérante
-vs-
MELVIN WASHINGTON SR.

Intimé
AVIS

L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 40 jours à compter de cette publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe.

À défaut par lui de produire comparution ou contestation dans les délais la requérante procédera par défaut à jugement.

NORMAN S. KESSNER, procureur,
2020 Avenue, #1632, Montréal.

PRENEZ AVIS que:

Asphalte Vel-Court Q504859-001
Michel Cournoyer Q505670-001
Denis Demers Q505771-001
Normand Grenier Q506448-001
Gratien Provancher

Q502766-001

demandant à la Commission des Transports du Québec de leur émettre un permis spécial pour le transport de la neige et de la glace dans la Région 10 pour une période de 180 jours pour la saison hivernale 1985-1986.

Conformément à l'article 22 des règles de pratique de la région interne et selon l'article 85, les requérants demandent que les décisions devinrent exécutoires immédiatement.

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours, à la Commission des Transports au 505 rue Sherbrooke est, Montréal.

1ère publication: 25 novembre 1985
2ème publication: 26 novembre 1985

PRENEZ AVIS que la requérante, Canadien Pacifique Express & Transport Ltée, détentrice du permis M-305413, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'offrir les services suivants par permis spécial: TRANSPORT RESTREINT

LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE CONTRAT

De St-Raymond à la frontière Québec/États-Unis (tous ports de sortie) pour le transport de marchandises pour la Compagnie de Papiers St-Raymond (1983) Inc.

Destination: Tous les points des États-Unis.

Condition: Ce permis sera opéré conjointement avec le permis complémentaire requis.

Durée: 364 jours.

La requérante demande de plus, conformément à l'article 85 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la Commission que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé intéressé à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les cinq (5) jours suivant la dernière parution de cet avis s'adressant à la Commission des transports du Québec.

1ère parution: 25 novembre 1985
2ème parution: 26 novembre 1985.

Me Jocelyn Leclerc
Me MARTINEAU WALKER
Procureurs de la requérante
1ère parution: 25 novembre 1985
2ème parution: 26 novembre 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, PETITES CRÉANCES, NO: 520-32-00945-857, Kirkland, SOCIÉTÉ IMMOBILIERE MONTY INC. demandeur -vs- RICHARD CÔTÉ défendeur. Le 3 décembre 1985, à 11:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 7780 rue Madeline Huguette #3 en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 télévision Zenith, 1 fauteuil de salon, 1 télévision BlackStrial, 1 four micro-ondes Panasonic, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, SERGE OVIDE ENCU, huissier, 871-1566, Montréal, 21 novembre 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, PETITES CRÉANCES, NO: 520-32-00945-857, Kirkland, AFZAL SYED MOHAMMED ET ALS, demandeur -vs- MARIUS SAVARD ET IMMOBILIERE HURTEL INC. défendeur. Le 5 décembre 1985, à 12:00 heures au domicile du défendeur au No 32, rue St-Charles, suite 120 en la cité Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 classeur 3 tiroirs, 1 bureau 5 tiroirs, 1 machine à écrire IBM etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, SERGE OVIDE ENCU, huissier, 871-1566, Montréal, 21 novembre 1985.

Canada, Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR MUNICIPALE, NO: 426-85, VILLE DE BELLEVILLE, partie demanderesse -vs- YVES PERRAULT, T partie défenderesse. Le 9 décembre 1985 à 12:00 heures, au 3415 Laurier, apt. 106, Montréal, district de St-Hyacinthe, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de YVES PERRAULT saisis en cette cause, consistant en: 1 télévision de marque, 1 système de son, 1 ordinateur, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: PIERRE PAUL HAILLUT, huissier, (514) 733-7338, 74-087 DE HAINAUT, DROLET & ASS, Huissiers, 995, du Palais, suite 3, St-Hyacinthe, Qc. J2S 3C8.

Canada, Province de Québec, District de Longueuil, COUR PROVINCIALE, NO: 565-27-4310-851, PERCEPTEUR DES ARTS ET DES MÉTIERS EN SA QUALITÉ DE SAISSANT partie demanderesse -vs- GILLES BEAUDRY partie défenderesse. Le 12 décembre 1985 à 13:45 heures à 7127 Deslauriers, Montréal district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de GILLES BEAUDRY saisis en cette cause, consistant en: 11 couleurs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: DENIS TEASDALE, huissier, (514) 877-3734 de l'étude: R. Forget & ass. huissiers, 639 de Lorraine, Longueuil, Qc. J4H 3J8.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
(Chambre de l'adoption)

NO: 500-43-00392-851

A. Henriette Brunet et Andrew Morin
adresse inconnue.

ORDONNANCE

Le tribunal vous ordonne de comparaître au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Bellechasse, le 9 décembre 1985 à 9:30 a.m. et vous avise qu'une copie de la requête en adoption concernant Marie Armande Maxime MORIN, née le 6 mars 1961 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisés qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, la requérante pourra obtenir un jugement par défaut.

Montréal, le 28 octobre 1985.

Lucille ROULLIER
Greffier-adjoint.

ALAIN DESFOSSES dit ST-LOUIS, sans emploi, domicilié et résidant au 727, 9e avenue, Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, s'adressant au Ministre de la Justice de la Province de Québec afin d'obtenir un changement de nom dans les registres de l'état civil pour se lire ainsi ALAIN ST-LOUIS.

MONTREAL, le 13 novembre 1985.

POIRIER CARRIERE & PINARD
avocats,
4444 rue Delaroché,
Montréal, Qué.
H2J 3J1.

Avis est donné que M. René Proulx, 1208, rue Proulx, Les Cèdres, Qué. détenteur du permis M-501697 région 06 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Georges Bernier, 25, 8e Ave. Terrasse Vaudeville, Qué. région 07, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: 26 novembre 85
2ème parution: 27 novembre 85.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-041816-856

BANQUE NATIONALE DU CANADA
Demanderesse
-vs-
LORRAINE TREMPÉ

Défenderesse
-et-
GERVAIS TRUDEL

Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR

PRENEZ AVIS qu'une action en revendication a été intentée contre la défenderesse Lorraine Trempe.

Une copie du bref de saisie et de la déclaration ont été laissés au Greffe de la Cour Provinciale du district de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut, par vous, de ne pas vous prévaloir du délai de comparution de trente (30) jours, jugement sera rendu contre vous par défaut de comparution.

MONTREAL, ce 21 novembre 1985.

Bruneau, Sirois, Matte & Arsenault
Procureurs de la demanderesse
465, St-Jean
Suite 1008
Montréal, Québec.
H2T 2R6

PRENEZ AVIS qu'une action en revendication a été intentée contre la défenderesse Lorraine Trempe.

Une copie du bref de saisie et de la déclaration ont été laissés au Greffe de la Cour Provinciale du district de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut, par vous, de ne pas vous prévaloir du délai de comparution de trente (30) jours, jugement sera rendu contre vous par défaut de comparution.

MONTREAL, ce 21 novembre 1985.

Bruneau, Sirois, Matte & Arsenault
Procureurs de la demanderesse
465, St-Jean
Suite 1008
Montréal, Québec.
H2T 2R6

PRENEZ AVIS qu'une action en revendication a été intentée contre la défenderesse Lorraine Trempe.

Une copie du bref de saisie et de la déclaration ont été laissés au Greffe de la Cour Provinciale du district de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut, par vous, de ne pas vous prévaloir du délai de comparution de trente (30) jours, jugement sera rendu contre vous par défaut de comparution.

MONTREAL, ce 21 novembre 1985.

Bruneau, Sirois, Matte & Arsenault
Procureurs de la demanderesse
465, St-Jean
Suite 1008
Montréal, Québec.
H2T 2R6

PRENEZ AVIS qu'une action en revendication a été intentée contre la défenderesse Lorraine Trempe.

Une copie du bref de saisie et de la déclaration ont été laissés au Greffe de la Cour Provinciale du district de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut, par vous, de ne pas vous prévaloir du délai de comparution de trente (30) jours, jugement sera rendu contre vous par défaut de comparution.

MONTREAL, ce 21 novembre 1985.

Bruneau, Sirois, Matte & Arsenault
Procureurs de la demanderesse
465, St-Jean
Suite 1008
Montréal, Québec.
H2T 2R6

PRENEZ AVIS qu'une action en revendication a été intentée contre la défenderesse Lorraine Trempe.

Une copie du bref de saisie et de la déclaration ont été laissés au Greffe de la Cour Provinciale du district de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut, par vous, de ne pas vous prévaloir du délai de comparution de trente (30) jours, jugement sera rendu contre vous par défaut de comparution.

MONTREAL, ce 21 novembre 1985.

Bruneau, Sirois, Matte & Arsenault
Procureurs de la demanderesse
465, St-Jean
Suite 1008
Montréal, Québec.
H2T 2R6

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(d) du Code Civil, qu'un Acte de transport, à titre de garantie, de toutes les créances présentes et futures de L-TEC CANADA, INC., une corporation ayant une place d'affaires dans le District de Montréal, Province de Québec, en faveur de BANQUE NATIONALE DU CANADA, en date du 12 novembre 1985, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 20 novembre 1985, sous le numéro 3654844.

AVIS EST DONNÉ QUE: M. Gaston Nadeau M-500926-001, M. René Gagnon M-502326-001, M. Fernand Boudreau M-501670-001, M. Jacques Gagnon M-500910-001, M. Denis Bégin M-509395-001, M. Normand Lalumière M-500778-001, M. Michel Lamière M-500971-001, M. Raymond Marie Nadeau M-503093-002, M. Normand Lacasse M-510553-001, M. Marc Langlois M-510477-001, M. Raymond Blanchette M-506223-002, M. Clément Ducharme M-507017-001, Breaux Excavation Inc. M-508750-001 et 002, M. Marcel Fortin M-508241-001, Transport en Vrac Suzanne Guay Enr. M-510733-001, Mme. Marjolaine Breton-Côté M-510674-001, M. Richard Nadeau M-507870-001, M. Rémi Chevalier M-502579-001, M. Jean Bonneau M-502610-001, Mme. Thelma Martin-Richard M-510332-001, M. Claude Marchand M-508205-001, M. Gratien Marchand M-502574-001, Excavations A.D. Raymond Ltd. M-511370-001, M. Gilles Desrosiers M-509264-001, M. Robert Verret M-511147-001, M. Yvan Gaudreau M-511146-001, M. Noél Dion M-510540-001, M. Brian Rowell M-511305-001, M. René Breaux M-511112-001, M. Georges Breaux M-508802-001, M. André Séguin M-508818-001, M. Yves Amiraault M-510408-001, M. Roger Gervy M-502537-001, M. Bernard Dutilly M-502558-001, M. Michel Ferland M-508837-001, M. Yves Fontaine M-502527-001, Transport L.R. & C. Laplante Inc. M-510665-001, M. André Ménard M-508096-001, Mme. Diane Corriveau-Taylor M-509543-001, M. Réjean Adam M-508839-001, demandant à la Commission des Transports du Québec de leur émettre un permis spécial dans la Région 10 pour transport neige & glace pour une période de 180 jours.

Tout intéressé intéressé à faire opposition à cette demande devra le faire dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution de cet avis.

1ère parution: 25 novembre 1985
2ème parution: 26 novembre 1985

PRENEZ AVIS que Totran Transport Ltd, détenteur du permis M-302199, s'adresse à la C.T.Q. afin d'obtenir un permis supplétif pour travailler pour le compte de Transports Bertrand Mathieu Inc. et ce sur toutes les clauses du permis de cette dernière, permis no. M-302683.

Tout intéressé peut introduire une opposition et/ou une intervention à la présente en s'adressant à la

PRENEZ AVIS que Totran Transport Ltd, détenteur du permis M-302199, s'adresse à la C.T.Q. afin d'obtenir un permis supplétif pour travailler pour le compte de Transports Bertrand Mathieu Inc. et ce sur toutes les clauses du permis de cette dernière, permis no. M-302683.

Tout intéressé peut introduire une opposition et/ou une intervention à la présente en s'adressant à la

PRENEZ AVIS que Totran Transport Ltd, détenteur du permis M-302199, s'adresse à la C.T.Q. afin d'obtenir un permis supplétif pour travailler pour le compte de Transports Bertrand Mathieu Inc. et ce sur toutes les clauses du permis de cette dernière, permis no. M-302683.

Tout intéressé peut introduire une opposition et/ou une intervention à la présente en s'adressant à la

PRENEZ AVIS que Totran Transport Ltd, détenteur du permis M-302199, s'adresse à la C.T.Q. afin d'obtenir un permis supplétif pour travailler pour le compte de Transports Bertrand Mathieu Inc. et ce sur toutes les clauses du permis de cette dernière, permis no. M-302683.

Tout intéressé peut introduire une opposition et/ou une intervention à la présente en s'adressant à la

PRENEZ AVIS que Totran Transport Ltd, détenteur du permis M-302199, s'adresse à la C.T.Q. afin d'obtenir un permis supplétif pour travailler pour le compte de Transports Bertrand Mathieu Inc. et ce sur toutes les clauses du permis de cette dernière, permis no. M-302683.

Tout intéressé peut introduire une opposition et/ou une intervention à la présente en s'adressant à la

PRENEZ AVIS que Totran Transport Ltd, détenteur du permis M-302199, s'adresse à la C.T.Q. afin d'obtenir un permis supplétif pour travailler pour le compte de Transports Bertrand Mathieu Inc. et ce sur toutes les clauses du permis de cette dernière, permis no. M-302683.

Tout intéressé peut introduire une opposition et/ou une intervention à la présente en s'adressant à la

LE DEVOIR ECONOMIQUE

Les exportations d'amiante québécois en Europe n'atteindront pas les niveaux de la dernière décennie

JEAN-PIERRE LEGAULT
collaboration spéciale

Malgré la stabilisation du marché observée cette année, les exportations québécoises d'amiante vers l'Europe n'atteindront pas, au cours des prochaines années, le niveau élevé de la dernière décennie. Une certaine saturation de la demande était déjà perceptible avant que l'opinion publique ne s'inquiète des dangers de ce produit pour la santé et les diverses législations présentement à l'étude restreindront davantage son utilisation.

« Il est difficile de faire des prédictions à long terme, explique M. Henri Vanherle, directeur du bureau de Bruxelles de l'Asbestos International Association, mais je suis optimiste. Pas au point toutefois d'envisager la possibilité que le rythme de nos importations n'équivale celui d'aujourd'hui. » Cette prévision concorde avec celles des autorités canadiennes en la matière.

L'avenir des exportations d'amiante en Europe, où le Québec occupe plus du tiers de sa production, n'est donc pas reluisant. Sous l'instigation du Conseil européen des ministres qui a adopté, le 19 septembre 1983, deux directives tendant à restreindre et réglementer l'utilisation de l'amiante, les pays membres de la CEE s'apprêtent à légiférer au niveau national afin d'harmoniser leurs politiques respectives. Ces directives entreront en vigueur respectivement en avril et en décembre 1986. Ces documents concernent les normes à respecter quant à l'exposition en milieu de travail ainsi que l'emploi et la mise en marché de certains produits contenant de l'amiante.

« On ne peut douter que ces nouvelles mesures de contrôle restreindront l'utilisation de l'amiante, soutient M. Marc Sapir, responsable du secteur santé de la Confédération européenne des syndicats, si ce n'est que par l'étiquetage obligatoire des produits qui en contiennent. Ces mesures sont nécessaires en Europe où la situation n'est pas du tout la même que celle qui prévaut au Québec explique-t-il. Vous faites face à un problème au niveau de l'extraction alors que nous devons contrôler une multiplicité de sources de dangers potentiels parce que nous transformons le produit qui se retrouve ainsi un peu partout. »

Mais il n'y a pas que l'Europe qui s'apprête à légiférer. Lors de sa 71e session, la Confédération internationale du travail qui regroupe gouvernements, syndicats et patronat, a présenté à ses membres un document de travail intitulé « la sécurité dans l'utilisation de l'amiante ». Il fait actuellement l'objet de consultations dans chaque pays. Au moment des discussions, le Canada, directement touché par les mesures restrictives projetées, a émis une série de remarques qui visaient à élargir pour y inclure d'autres produits potentiellement dangereux pour la santé. Les représentants canadiens se sont montrés en désaccord avec l'approche même du document dans lequel l'aspect interdiction est un élément majeur. Les autres participants n'ont pas endossé les arguments canadiens. Le document sera à nouveau discuté lors de la 72e session prévue pour juin 1986.

Les exportations québécoises d'amiante en Europe ont radicalement chuté depuis cinq ans, comme aux États-Unis d'ailleurs, lorsque l'opinion publique s'est inquiétée des répercussions possibles sur la santé de l'utilisation de ce produit. Industries et gouvernements se sont montrés prudents et la demande connaissait des baisses considérables. Aujourd'hui, ces problèmes relatifs à la santé semblent bien cernés et en voie d'être en partie résolus, mais les diverses législations, adoptées ou à l'étude, empêcheront une reprise importante.

C'est avant tout la production québécoise qui a dû absorber le choc de la baisse de 16 % de la production mondiale depuis quatre ans qui, de 4,6 millions de tonnes qu'elle était en 1980, est passée à un peu plus de quatre millions de tonnes cette année. Le Canada exportait 1,2 millions de tonnes au début de la décennie comparativement à près de 800,000 tonnes l'an dernier. Plus des deux tiers de la baisse mondiale s'est faite au Canada. Baisse de 12 % de la production en 81 au pays, de 17 % en 82, 14,4 % en 83, mais augmentation de 5,5 % l'an dernier. Mais comme plus de 85 % de la production canadienne était concentrée au Québec au début de la décennie, c'est cette province qui a souffert. Aujourd'hui, la production québécoise ne représente plus que de 75 % du total canadien.

Mais en dépit des difficultés, certains pays sont parvenus à augmen-

ter leur production. Ainsi, le Brésil est passé de 60,000 à 135,000 tonnes l'an dernier et la Russie, avec son marché captif, produit 2,2 millions de tonnes. Tous les autres principaux pays producteurs ont vu leur production se maintenir.

L'implication du gouvernement provincial dans le secteur de l'amiante n'explique pas pourquoi le Québec a dû absorber presque à lui seul la baisse mondiale de production. Les experts ne parviennent pas pour le moment à en cerner les causes avec exactitude et se perdent en conjectures. La saturation de certains marchés importants pour le Québec avec l'apparition de nouveaux produits a certes contribué pour une part aux difficultés de l'industrie : préfabriqués et tuiles d'amiante sont remplacés par céramique et tapis. Les plaques d'amiante sont de moins en moins utilisées dans les nouvelles constructions alors que le nouveau design commande de nouvelles méthodes de construction.

L'éloignement des marchés en expansion et les coûts élevés du transport sont toutefois des explications plus plausibles des affres que connaît l'industrie québécoise. L'amiante est en effet de plus en plus utilisée dans les pays en voie de développement, où, pour des raisons économiques, les problèmes relatifs à l'utilisation de l'amiante ne sont pas encore pris en compte. Afrique, Indes et Orient se procurent maintenant ce produit pour la construction d'édifices ou de tuyaux d'égoût. Il est intéressant de noter que la production de Colombie-Britannique, quoique modeste, est en hausse. Certains soupçonnent de plus des producteurs de se livrer à la pratique du dumping.

Pour M. Vanherle, on comprend aujourd'hui les problèmes de santé relatifs à l'utilisation de l'amiante. « Nous savons que beaucoup de dangers que nous croyions réels ont été surestimés. Il ne sont pas plus grands, même parfois inférieurs, aux risques de la vie quotidienne dans notre société », soutient-il. À son avis, ces nouvelles données « changent tout le tableau puisque beaucoup d'application de l'amiante ont été abandonnées à cause des craintes pour la santé du public ». Reconnaisant que l'amiante pouvait effectivement représenter certains risques, « dans des conditions particulières », le cadre d'Asbestos International Association soutient que « c'est un ris-

que contrôlable » dans les usines et « socialement acceptable pour le grand public ».

Les syndicats européens sont pour leur part insatisfaits des mesures projetées. « Les directives n'ouvrent pas les portes à une négociation pour la suppression de l'amiante », clame M. Sapir qui, loin de vouloir s'en prendre à ce seul secteur d'activité, précise que « tous les produits cancérogènes doivent être interdits au niveau des travailleurs. Des exceptions sont possibles certes, mais il faut trouver des produits de substitution ».

Étant donné l'influence de l'Europe dans nombre de pays en voie de développement, M. Vanherle craint de son côté que ces derniers n'embolissent éventuellement le pas aux pays industrialisés et restreignent eux aussi l'utilisation de l'amiante.

Une nouvelle agence de presse
recherche

un financier

pour le lancement d'un véritable magazine de reportages, seul et unique au Québec.

Tél.: 522-8846

L'APA demande une ligne téléphonique spéciale

TORONTO (PC) — L'Association pour la protection des automobilistes voudrait que le gouvernement fédéral établisse une ligne téléphonique spéciale qui permettrait aux automobilistes de lui signaler les défauts possibles de leurs voitures.

Une telle ligne existe déjà aux États-Unis, a signalé lundi le président de l'APA, M. Phil Edmonston, dans une interview téléphonique depuis Montréal.

M. Edmonston a recommandé,

en attendant, aux automobilistes qui croient qu'un défaut de fabrication a été la cause d'un accident de communiquer avec le ministère fédéral des Transports, qui va dépêcher des enquêteurs.

Si la ligne téléphonique spéciale est tellement nécessaire, a noté le président de l'APA, c'est que le concessionnaire peut avoir le temps de faire disparaître les preuves, actuellement, avant l'arrivée des enquêteurs.



DOFOR

**ACTIONS CATÉGORIE A
DIVIDENDE NO 2**

Le Conseil d'administration de Dofor Inc. a déclaré, le 21 novembre 1985, un dividende trimestriel en espèces au taux de 0,21 \$ (0,21328125 \$) par action catégorie A en circulation, payable le 1er janvier 1986 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 13 décembre 1985. Montréal, le 21 novembre 1985.

Le Vice-président
et Secrétaire,
Louis-Gilles GAGNON



DOFOR

**ACTIONS PRIVILÉGIÉES SÉRIE 1
DIVIDENDE NO 1**

Le Conseil d'administration de Dofor Inc. a déclaré, le 21 novembre 1985, un dividende en espèces au taux de 0,49 \$ (0,4934 \$) par action privilégiée série 1 en circulation, payable le 1er janvier 1986 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 13 décembre 1985. Montréal, le 21 novembre 1985.

Le Vice-président
et Secrétaire,
Louis-Gilles GAGNON

SAVOIE, GERVAIS, FRENETTE & ASSOCIÉS INC. • COMMUNICATEURS CONSEILS



Renald Savoie



Richard Gervais



Guy Frenette

MM. Renald Savoie, Richard G. Gervais et Guy Frenette ont le plaisir d'annoncer la formation de la société SAVOIE, GERVAIS, FRENETTE & ASSOCIÉS, Communicateurs conseils, une firme spécialisée en relations publiques, gouvernementales et industrielles ainsi qu'en affaires corporatives. Cette société multidisciplinaire est née de la fusion de Communications Savoie, Communicateurs conseils et de C.G.E.I., firme spécialisée en gestion d'imprimerie et d'édition. Plus récemment, monsieur Gervais se joignait aux deux groupes pour former la société actuelle.

Bien connu dans le milieu de la communication au Québec, Renald Savoie a été tour à tour journaliste, reporter, chroniqueur et collaborateur spécial auprès de nombreux journaux et de plusieurs publications. Il a occupé le poste de Directeur des communications à la Délégation générale du Québec à New York et a été chef chercheur pour d'importantes émissions d'affaires publiques.

Après des études en sciences politiques à Montréal, New York et Paris, Richard Gervais a été l'Adjoint de plusieurs ministres fédéraux avant d'être Directeur des Affaires extérieures d'une importante société pétrolière canadienne. Depuis 1982, il était Premier Vice-président et Directeur général d'une des grandes firmes de communications du pays. Il siège à de nombreux conseils d'administration.

Détenteur d'un MBA de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal et membre de la Corporation des Administrateurs Agréés du Québec, Guy Frenette est administrateur de plusieurs sociétés et Président de Librairie Beauchemin Limitée.

M. Savoie devient Président du conseil et chef de la direction; M. Gervais, Président-directeur général; M. Frenette, Vice-président administration et Trésorier. La direction générale de SAVOIE, GERVAIS, FRENETTE & ASSOCIÉS est située à Montréal. La compagnie possède également des bureaux à Toronto et Ottawa et bénéficie d'une entente de services professionnels dans tous les grands centres urbains du Canada.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

EXPIRATION DES BONS DE SOUSCRIPTION
PERMETTANT L'ACHAT D'ACTIONS ORDINAIRES

LE 13 DÉCEMBRE 1985

Avis est donné par la présente que les 4,000,000 de bons de souscription donnant chacun droit à leurs détenteurs d'acheter une action ordinaire de la Banque au prix de \$18,50 expireront le 13 décembre 1985, à la fermeture des bureaux.

Pour tous renseignements, veuillez communiquer avec votre courtier ou avec :

Compagnie Montréal Trust
Service des transferts
de valeurs mobilières
Téléphone : (514) 397-7261

CAHIER SPÉCIAL

LE DEVOIR
PUBLIERA UN
CAHIER SPÉCIAL À
L'OCCASION DU
SALON DES
MÉTIERS D'ART DU
QUÉBEC

UN VÉHICULE PUBLICITAIRE DE CHOIX

DATE DE TOMBÉE: 29/11/85

DATE DE PARUTION: 7/12/85

CONTACTEZ Mme FRANCINE GINGRAS à 844-3361

LE DEVOIR ESSENTIEL!

30^e SALON DES MÉTIERS D'ART
DU QUÉBEC



DU 6 AU 22 DÉCEMBRE 1985

HALL D'EXPOSITION OUEST PLACE BONAVENTURE

Ouvert de midi à 22h sauf le dimanche 22 déc., fermeture à 18 heures.

La présente annonce ne doit être interprétée comme une offre publique des valeurs qui y sont mentionnées. Une telle offre sera faite par voie de prospectus seulement dans la province de Québec où le dépôt d'un tel prospectus aura été accepté par la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Nouvelle émission

12 000 000 \$



Continental Pharma Cryosan Inc.

1 200 000 unités

**chacune consiste en une action subalterne de catégorie A
et une action à droits de vote multiples de catégorie B**

Continental Pharma Cryosan Inc. confirme que les actions incluses dans les unités seront des actions admissibles pouvant être incluses dans un régime d'épargne-actions en vertu des dispositions actuelles de la Loi sur les impôts (Québec) permettant à l'acheteur de réclamer, en 1985, une déduction au titre de l'impôt sur le revenu du Québec égale à 100% du coût d'acquisition des actions subalternes de catégorie A et à 150% du coût d'acquisition des actions à droit de vote multiples de catégorie B, sous réserve de certaines conditions.

Prix: 10,00 \$ par unité

McLeod Young Weir Limitée

Novembre 1985

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

Les technologies de l'ère spatiale serviront à extraire de l'air vieux de 4,600 ans en Égypte

DALIA BALIGH
de l'Associated Press

GUIZEH — S'aidant d'une technologie spatiale, des scientifiques égyptiens et américains s'efforcent d'extraire un air vieux de 4,600 ans, qui se trouve dans une galerie située aux pieds de la Grande Pyramide de Chéops.

Ils ont l'intention d'analyser cet air afin d'en savoir davantage sur l'atmosphère terrestre et de découvrir comment les anciens Égyptiens protégeaient leurs objets pendant des millénaires.

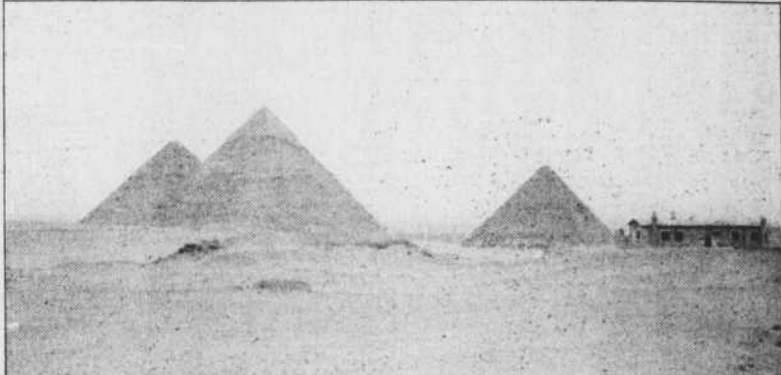
C'est la première incursion de l'ère spatiale dans l'archéologie en Égypte, où des Occidentaux ont mis au jour la plupart des sépultures pharaoniques en utilisant des pelles et des pioches, sans s'intéresser à l'air qui y était enfermé.

Le projet consiste à recueillir l'air dans des récipients spécialement conçus par la NASA pour collecter des échantillons de l'atmosphère martienne. Simultanément, des détecteurs et des caméras seront descendus dans les puits. En tout état de cause, il n'est pas question d'entreprendre des fouilles avant qu'on puisse trouver le moyen de préserver les objets que les puits peuvent contenir.

En fait, selon les archéologues, dans ce puits se trouverait un des bateaux funéraires du pharaon.

Les scientifiques connaissent l'existence du puits rectangulaire depuis qu'il a été découvert, avec un autre, par des archéologues, en 1952, à l'extrémité sud de la pyramide de Chéops.

En 1954, sous 41 grosses dalles de calcaire, l'archéologue Kamal el-Ma-



Première incursion de l'ère spatiale dans l'archéologie : des scientifiques analyseront un air vieux de 4,600 ans dans une galerie située aux pieds de la Grande Pyramide de Chéops en Égypte.

lak a mis au jour, dans le premier puits, un des bateaux de Chéops, qui est toujours considérée comme l'embarcation en bois la plus ancienne et la mieux conservée.

Le second puits n'a pas été touché. Et c'est au cours de l'été dernier que le projet a été élaboré d'extraire l'air qu'il renferme, en ne touchant pas aux objets qui peuvent s'y trouver.

L'hypothèse selon laquelle le puits est étanche repose sur la méthode utilisée par les anciens Égyptiens pour colmater les joints entre les blocs de pierre au moyen de gypse. Des travailleurs, qui étaient sur place lorsque le premier puits a été ouvert, se souviennent d'avoir senti une forte odeur de cèdre, provenant du bois du bateau.

« Nous espérons que le second puits est hermétique, a déclaré le Dr Omar el-Arini, un scientifique égyptien, conseiller du gouvernement pour les antiquités. La phase cruciale consistera à atteindre cet air

en n'utilisant pas des méthodes d'intrusion et sans permettre à des facteurs externes d'y porter atteinte ou de le modifier. Nous utiliserons à cette fin la technologie de l'ère spatiale. »

Le projet, qui coûtera quelque \$ 1,5 million, sera financé par la NASA, la National Geographic Society, la National Oceanic and Atmospheric Administration et les Antiquités égyptiennes.

Selon le Dr el-Arini, il s'agit de forer de petits trous dans le calcaire en utilisant des forêts spéciales, munis d'aspirateurs pour évacuer les déchets. Des spécimens de calcaire sont en cours d'analyse afin d'établir les meilleures conditions de l'opération.

Par les trous, a-t-il ajouté, des bouteilles spécialement conçues seront utilisées pour prélever des échantillons d'air à des différents niveaux de la galerie, qui, croit-on, mesure 31 mètres de long sur 2,60 mètres de

large et 3,5 mètres de haut.

Les bouteilles, fournies par la NASA, sont identiques à celles utilisées pour prélever des échantillons atmosphériques sur Mars. Elles coûtent à peu près \$ 50,000 pièce, a dit le Dr el-Arini.

Il a ajouté que des détecteurs à fibre optique seront maintenus en permanence dans les puits, afin d'enregistrer la température et l'humidité. Les petites caméras, qui n'utiliseront ni les ultra-violets, ni les infra-rouges pour ne pas nuire au milieu, seront retirées après la prise des clichés.

Les scientifiques espèrent que l'analyse de l'air fournira de nouveaux renseignements sur la théorie de « l'effet de serre » atmosphérique.

Selon cette théorie, le fait de brûler des combustibles fossiles augmente le taux de gaz carbonique dans l'atmosphère terrestre, qui permet à la chaleur solaire de passer, mais empêche la chaleur de rayonner dans l'espace. Ainsi, d'après la théorie, l'atmosphère terrestre continuerait de s'échauffer jusqu'à ce que les glaces des pôles fondent et inondent le monde.

« Nous connaissons le taux de gaz carbonique dans l'air, aujourd'hui. Nous avons besoin d'un air ancien pour y étudier le taux de gaz carbonique, a déclaré le Dr el-Arini. Des scientifiques recherchent des quantités infimes d'air, qui pourraient être prisonnier dans des bulles d'air des glaces au pôle Nord. Un air ancien est pratiquement impossible à trouver ailleurs dans le monde. »

Un autre résultat de ces travaux pourrait être de déterminer la composition de l'air ancien et d'essayer de le reproduire dans les musées, afin de protéger les antiquités exposées.

NOUVELLES BRÈVES

■ L'enseignement des sciences

L'Institut national de recherches scientifiques (INRS) coordonnera une vaste enquête visant à évaluer le rendement en sciences de plus de 15.000 élèves du Canada français.

Ménée par l'INRS-éducation de Sainte-Foy, l'étude nécessitera la collaboration des professeurs de sciences et des directeurs de quelque 350 écoles des niveaux primaire et secondaire de toutes les régions du pays. Le projet permettra de comparer la performance en sciences des élèves du Canada français à celle des élèves de 25 autres pays à travers le monde.

Les chercheurs, rattachés à une vingtaine d'institutions (en majorité des universités), tenteront d'identifier des facteurs reliés au rendement des élèves en sciences. Ils évalueront en outre l'intérêt des élèves pour l'école en général et pour l'enseignement des sciences en particulier, le temps accordé à l'enseignement des sciences, la préparation des enseignants et les ressources dont ceux-ci disposent.

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada financera l'étude, par le biais d'une subvention de \$ 226.000.

■ Le PQ modifierait le rôle de l'AQVIR

Si le Parti québécois est reporté au pouvoir, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie modifierait la vocation de l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la Recherche (AQVIR).

C'est ce qu'a déclaré le ministre Jean-Guy Rodrigue à l'occasion du lancement de la *Semaine des sciences*. Plutôt que de conserver son rôle d'organisme d'assistance financière qui le démarque difficilement de la Société de développement industriel (SDI), l'AQVIR deviendrait un véritable investisseur.

En participant au capital de risque des entreprises de haute technologie, l'AQVIR deviendrait un véritable partenaire financier du secteur privé. Le ministre a précisé que ce changement n'entraînerait aucune dépense supplémentaire de l'État. Il s'agira, selon lui, de réaménager l'utilisation des montants déjà affectés à l'assistance financière aux entreprises.

M. Rodrigue a par ailleurs longuement profité de l'occasion que lui fournissait le lancement de la *Semaine des sciences* pour dévoiler les engagements de son parti en matière de science et de technologie. Le ministre a notamment promis l'instauration d'une sixième année d'étude au niveau secondaire. « Une formation technique, a-t-il dit, axée sur les emplois de haute technologie. »

Le ministre Rodrigue a par ailleurs annoncé qu'il assurerait un appui financier accru aux étudiants qui poursuivent des études doctorales.

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mt, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS
PAR TÉLÉPHONE
286-1200

■ Ameublement

BUREAU pour étudiant, 600\$. Amoire en pin, 500\$ comme neuve. 274-2749. 28-11-85

■ Animaux

Chats Persans blancs, enregistrés, très beaux. Pierrette 259-6371. 30-11-85

CHIOTS ST-BERNARD, 3 mois, pure race. 200\$. Très beaux. Faut voir. 1-866-3432. 28-11-85

■ App. à partager

RUE ST-LAURENT, proximité Fairmont, grand 6/5, rénové, 250\$. Entre midi à 18h. 739-2632. 2-12-85

■ App./Logements

AHUNTSIC, luxueux 4/5, bien éclairé, chauffage, patio, stationnement. Libre 1er déc. 540\$/mois. Kneider, 331-5550. 28-11-85

VIEUX-MONTREAL, superbe loft, bien situé, 2.000 \$ p. car., foyer, garage. 900\$/mois. 548-7836. 27-11-85

LA METEO



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: un système dépressionnaire en formation sur le centre nord des États-Unis amènera des nuages en fin de journée. Par ailleurs, une importante dépression persistera sur l'extrême nord du Québec avec de la neige intermittente et de la poudrière sur les régions du Nouveau-Québec et de l'est de la province. Les températures demeureront froides sur ces régions.

MONTREAL

Ensoleillé avec passages nuageux. Ennuagement en fin de journée. Max.: -3. Risque de précipitations: 20%. Mercredi: neige.

LEVER DU SOLEIL 7 h 08
COUCHER: 16 h 16

QUEBEC

Abitibi-Témiscamingue: ensoleillé en matinée. Ennuagement par la suite. Max.: -6. Risque de précipitations: 20%. Mercredi: neige.

Régions de Cabano et Gouin: généralement ensoleillé. Ennuagement en fin de journée. Max.: -6. Risque de précipitations: 10%. Mercredi: neige.

Pontiac-Gatineau et Lévis: ennuagement graduel. Neige débutant en fin de journée. Max.: -5. Risque de précipitations: 40%. Mercredi: neige.

Laurentides: généralement ensoleillé. Ennuagement en fin de journée. Max.: -5. Risque de précipitations: 20%. Mercredi: neige.

Ottawa-Hull-Cornwall: ennuagement graduel. Neige débutant en fin

de journée et vents devenant modérés. Risque de pluie verglaçante. Max.: -3. Risque de précipitations: 70%. Mercredi: neige.

Trois-Rivières et Drummondville: généralement ensoleillé. Max.: -3. Mercredi: neige.

Québec: généralement ensoleillé. Max.: -3. Mercredi: neige.

Estrie: généralement ensoleillé. Ennuagement en fin de journée. Max.: -4. Mercredi: neige fondante.

Beauce: généralement ensoleillé. Max.: -4. Mercredi: neige.

Chaudière: généralement ensoleillé. Max.: -4. Mercredi: neige.

Lac St-Jean, Saguenay, La Tuque, Rivière du Loup: ciel variable avec possibilité de quelques flocons de neige en matinée. Dégagement par la suite. Max.: -6. Risque de précipitations: 30%. Mercredi: ennuagement.

Charlevoix et Rivière-du-Loup: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -5. Risque de précipitations: 10%. Mercredi: ennuagement.

Rimouski-Matapédia: ciel variable avec quelques flocons de neige. Vents du nord-ouest s'atténuant graduellement et causant de la poudrière par endroits. Max.: -4. Risque de précipitations: 30%. Mercredi: beau.

Bas-Côte-nord: plutôt nuageux avec quelques averses de neige. Vents modérés, causant de la poudrière par endroits. Max.: -6. Risque de précipitations: 50%. Mercredi: beau.

St-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé-Parc Forillon, Anticosti: plutôt nuageux avec quelques averses de neige. Vents modérés, causant parfois de la poudrière. Max.: -7. Risque de précipitations: 30%. Mercredi: beau.

Baie-Comeau, Sept-Îles: plutôt nuageux avec quelques averses de neige. Vents modérés, causant de la poudrière par endroits. Max.: -6. Risque de précipitations: 50%. Mercredi: beau.

Bas-Côte-nord: plutôt nuageux avec quelques averses de neige. Vents du nord-ouest de 40 à 60 km/h, causant de la poudrière. Max.: -7. Risque de précipitations: 70%. Mercredi: neige.

Laurentides: généralement ensoleillé. Ennuagement en fin de journée. Max.: -5. Risque de précipitations: 20%. Mercredi: neige.

Ottawa-Hull-Cornwall: ennuagement graduel. Neige débutant en fin

■ Antiquités

MOBIER salle à manger Chippendale 12 morceaux et mobilier salle à manger Hepple White 9 morceaux. Maison Berni, 1029 Berni. — 842-6450. 20-12-85

ABSOLUMENT BESOIN, horloges antiques, montres de poche, et montres-bracelets. — 488-3017. 18-12-85

■ App./logements

PLATEAU MONT-ROYAL, 7 places, bas, fibre 1er décembre, 585\$/mois. 521-9494. 28-11-85

CARRÉ ST-LOUIS, 3707 Drole, petit 1/5, très joli, rénové, 205\$/mois, non chauffé. 277-2888. 2-12-85

ROSEMONT, très beau 5/5, très grand sous-sol semi-fini, meublé, tout confort, près services. Janvier à juin. 650\$. 728-5815. 03-12-85

LONGUEUIL, grand 5/5, insonorisé, près autobus, triplex neuf, rue Préfontaine, entrée privée, stationnement. — 483-3485. Soir et congé. 511-6547, 1er déc. et 15 déc. 29-11-85

ST-HUBERT, près Laurier 5180, 4/5, chauffé, entrée laveuse/sécheuse. — 4508. — 669-7379. 30-11-85

CHABOT, coin Bélanger, logement non-chauffé, non-éclairé, 2 1/2 - 3/5, rénové. 374-9984. 30-11-85

BAS DUPLUX 5/5, avec garage, pas de sous-sol. 525\$/mois. — 729-4572. 30-11-85

FATIGUES DE CHERCHER??? Meublé ou non. LOGE-INFO. 495-2458. 7210 St-Denis (trai). 20-12-85

VIEUX MONTREAL, cour Leroy et II, foyer, cuisinière, lave-vaisselle. 700\$/mois après 18h. 336-0580. 02-12-85

COURT TERME, meubles, superbes apps et maisons, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances. — 288-4194. J.N.O.

CESSEZ DE FUMER, par hypnose et acupuncture. Aussi, cours d'hypnose et de magnétisme. Pour information: 325-5621. 7-12-85

TAROTS, ligne de la main, clairvoyance, vie antérieure, carte du ciel. Monique 325-5621. 7-12-85

NUMEROLOGIE, lignes de main, biorythme, carte du ciel, tarot, boules de cristal. Cours. — 288-6329. 02-12-85

ASTROLOGIE, tarots, règlements problèmes, français-espagnol. — 851-0233. 30-11-85

NUMEROLOGISTE, CARTOMANCIEN, clairvoyant, résolution des problèmes, Maurice 466-1198. 14-12-85

■ Automobiles

CADILLAC FLEETWOOD BROUGHAM D'ÉLÉGANCE, 84, impeccable, 65.000 km. 24.500\$. 622-2429. 02-12-85

CAMARO 2-20, 1984, excellente condition, 45.000 km. — 11.000\$. — 1-436-7665. 29-11-85

DODGE RAM 4x4, 77, 318, automatique, 108.000 km, prix à discuter. 663-4826. 27-11-85

MAZDA 626 1981, 5 vitesses, 2 portes, AM/FM. Mags, parfaite condition, 3.850\$. Jour: 277-3170, soir: 489-9119. 28-11-85

MAZDA 626, 84 — 33.000 km, 5 vitesses, A-1, 9.500\$. Jour: 340-4281, soir: 682-2853. 27-11-85

RENAULT 5, GTL 82, 4 portes, 35.000 km, 4.000\$ discutable. Parfait état. 495-1122. Laissez message. 28-11-85

HONDA ACCORD 81, plusieurs options, très propre, 3.500\$ discutable. — 661-5993. 27-11-85

PONTIAC LE MANS 1979, 2 portes, pas de rouille, 66.000 km. AM/FM stéréo cassette. Très bonne condition. 2.600\$. — 332-4249. 27-11-85

HONDA PRELUDE 84, 5 vitesses, Air, Tente équipée, 10.900\$. — 631-7128. 27-11-85

MERCURY MARQUIS 75, bon état, prix à discuter. — 488-4308. 27-11-85

CHRYSLER LE BARON 1983, — 51.000 km, moteur 2.6 litres. — 681-8472. 27-11-85

MAZDA 626, 84 — 33.000 km, 5 vitesses, A-1, 9.500\$. Jour: 340-4281, soir: 682-2853. 27-11-85

RENAULT 5, GTL 82, 4 portes, 35.000 km, 4.000\$ discutable. Parfait état. 495-1122. Laissez message. 28-11-85

HONDA ACCORD 81, plusieurs options, très propre, 3.500\$ discutable. — 661-5993. 27-11-85

PONTIAC LE MANS 1979, 2 portes, pas de rouille, 66.000 km. AM/FM stéréo cassette. Très bonne condition. 2.600\$. — 332-4249. 27-11-85

HONDA PRELUDE 84, 5 vitesses, Air, Tente équipée, 10.900\$. — 631-7128. 27-11-85

MERCURY MARQUIS 75, bon état, prix à discuter. — 488-4308. 27-11-85

CHRYSLER LE BARON 1983, — 51.000 km, moteur 2.6 litres. — 681-8472. 27-11-85

MAZDA 626, 84 — 33.000 km, 5 vitesses, A-1, 9.500\$. Jour: 340-4281, soir: 682-2853. 27-11-85

RENAULT 5, GTL 82, 4 portes, 35.000 km, 4.000\$ discutable. Parfait état. 495-1122. Laissez message. 28-11-85

HONDA ACCORD 81, plusieurs options, très propre, 3.500\$ discutable. — 661-5993. 27-11-85

PONTIAC LE MANS 1979, 2 portes, pas de rouille, 66.000 km. AM/FM stéréo cassette. Très bonne condition. 2.600\$. — 332-4249. 27-11-85

HONDA PRELUDE 84, 5 vitesses, Air, Tente équipée, 10.900\$. — 631-7128. 27-11-85

■ Bureaux à louer

SUITE DE 2 bureaux à louer pour professionnels. Sherbrooke coin St-Hubert. 849-3563. 29-11-85

VIEUX-MONTREAL, partages bureau avec professionnel. 500 pi car. Jean Leduc, 288-2705. 28-11-85

CARRÉ ST-LOUIS, métro Sherbrooke, disponibles 175 à 3.500 \$ p. car., loyers raisonnables. — 327-5600. 11-12-85

VOISIN DES GALERIES DANUOL, espace à bureau de 1.533 pi. car. à louer. S'adresser à: (418) 872-5320. 05-12-85

PLACE D'ARMES, app. 1600 pi. car. air climatisé, tapis, draperies, entretien quotidien. 1er janvier 849-4372. 27-11-85

■ Chalets à louer

SUTTON, CHALET SUISSE à louer. Fin de semaine — semaine — mois. Après 6h. 538-3128. 2-12-85

■ Dénouement

ALBAINE, près St-Jean. 1er mois — 100\$. 2e mois — 100\$. 3e mois — 100\$. 4e mois — 100\$. 5e mois — 100\$. 6e mois — 100\$. 7e mois — 100\$. 8e mois — 100\$. 9e mois — 100\$. 10e mois — 100\$. 11e mois — 100\$. 12e mois — 100\$. 13e mois — 100\$. 14e mois — 100\$. 15e mois — 100\$. 16e mois — 100\$. 17e mois — 100\$. 18e mois — 100\$. 19e mois — 100\$. 20e mois — 100\$. 21e mois — 100\$. 22e mois — 100\$. 23e mois — 100\$. 24e mois — 100\$. 25e mois — 100\$. 26e mois — 100\$. 27e mois — 100\$. 28e mois — 100\$. 29e mois — 100\$. 30e mois — 100\$. 31e mois — 100\$. 32e mois — 100\$. 33e mois — 100\$. 34e mois — 100\$. 35e mois — 100\$. 36e mois — 100\$. 37e mois — 100\$. 38e mois — 100\$. 39e mois — 100\$. 40e mois — 100\$. 41e mois — 100\$. 42e mois — 100\$. 43e mois — 100\$. 44e mois — 100\$. 45e mois — 100\$. 46e mois — 100\$. 47e mois — 100\$. 48e mois — 100\$. 49e mois — 100\$. 50e mois — 100\$. 51e mois — 100\$. 52e mois — 100\$. 53e mois — 100\$. 54e mois — 100\$. 55e mois — 100\$. 56e mois — 100\$. 57e mois — 100\$. 58e mois — 100\$. 59e mois — 100\$. 60e mois — 100\$. 61e mois — 100\$. 62e mois — 100\$. 63e mois — 100\$. 64e mois — 100\$. 65e mois — 100\$. 66e mois — 100\$. 67e mois — 100\$. 68e mois — 100\$. 69e mois — 100\$. 70e mois — 100\$. 71e mois — 100\$. 72e mois — 100\$. 73e mois — 100\$. 74e mois — 100\$. 75e mois — 100\$. 76e mois — 100\$. 77e mois — 100\$. 78e mois — 100\$. 79e mois — 100\$. 80e mois — 100\$. 81e mois — 100\$. 82e mois — 100\$. 83e mois — 100\$. 84e mois — 100\$. 85e mois — 100\$. 86e mois — 100\$. 87e mois — 100\$. 88e mois — 100\$. 89e mois — 100\$. 90e mois — 100\$. 91e mois — 100\$. 92e mois — 100\$. 93e mois — 100\$. 94e mois — 100\$. 95e mois — 100\$. 96e mois — 100\$. 97e mois — 100\$. 98e mois — 100\$. 99e mois — 100\$. 100e mois — 100\$. 101e mois — 100\$. 102e mois — 100\$. 103e mois — 100\$. 104e mois — 100\$. 105e mois — 100\$. 106e mois — 100\$. 107e mois — 100\$. 108e mois — 100\$. 109e mois — 100\$. 110e mois — 100\$. 111e mois — 100\$. 112e mois — 100\$. 113e mois — 100\$. 114e mois — 100\$. 115e mois — 100\$. 116e mois — 100\$. 117e mois — 100\$. 118e mois — 100\$. 119e mois — 100\$. 120e mois — 100\$. 121e mois — 100\$. 122e mois — 100\$. 123e mois — 100\$. 124e mois — 100\$. 125e mois — 100\$. 126e mois — 100\$. 127e mois — 100\$. 128e mois — 100\$. 129e mois — 100\$. 130e mois — 100\$. 131e mois — 100\$. 132e mois — 100\$. 133e mois — 100\$. 134e mois — 100\$. 135e mois — 100\$. 136e mois — 100\$. 137e mois — 100\$. 138e mois — 100\$. 139e mois — 100\$. 140e mois — 100\$. 141e mois — 100\$. 142e mois — 100\$. 143e mois — 100\$. 144e mois — 100\$. 145e mois — 100\$. 146e mois — 100\$. 147e mois — 100\$. 148e mois — 100\$. 149e mois — 100\$. 150e mois — 10

ARTS ET SPECTACLES

Dimanche prochain

Un « medley RDD » au Quat'Sous

THEATRE

ROBERT LÉVESQUE

Il y a longtemps que le milieu théâtral a vécu une telle consécration et que la critique dramatique (sauf pour Tremblay) a fait entendre les airs accordés de l'unanimité. René-Daniel Dubois livre l'oeuvre qu'il annonçait depuis *Panique à Longueuil*, il y a plus de cinq ans.

Sa dernière pièce (*Being at home with Claude*), qui fait un malheur au Théâtre de Quat'Sous, est à n'en pas douter l'événement de la saison. On y découvre, en plus, un comédien exceptionnel : **Lothaire Bluteau**, et le metteur en scène **Daniel Roussel** prend place parmi les hommes de théâtre qui comptent (et ils sont fort peu) au Québec.

Au même moment, à l'Espace libre, les mimes **Omnibus** jouent un autre texte de RDD : *Deux Contes parmi tant d'autres pour une tribu perdue*. Dans ce cas, la mise en scène desservit le texte de Dubois qui aurait gagné à être dit par l'auteur lui-même, ou par un comédien dégagé des prétextes à chorégraphie qui s'abaissent lourdement sur ce spectacle qui ne décolle pas.

Et, plus tard dans la saison, les **Productions Germaine-Larose** créeront cette pièce de Dubois que le Quat'Sous avait dû annuler la saison dernière : *26 bis, impasse du Colonel-Foisy*.

Enfin, dimanche prochain, 1er décembre, le Théâtre de Quat'Sous rendra hommage à cette nouvelle vedette de la dramaturgie québécoise en présentant un collage d'extraits de quatre de ses pièces. Dans le cadre des « 20 ans/20 lundis » qui soulignent le vingtième anniversaire du Centre d'essai des auteurs dramatiques, le Quat'Sous a demandé à **Larry-Michel Demers** et **Martin Kevin** de réaliser un spectacle à partir de *Panique à Longueuil*, *Adieu, docteur Munch*, *26 bis, impasse du Colonel-Foisy* et *Ne blâmez jamais les Bédouins*.

Les comédiens Serge Dupire, Hubert Gagnon, Martin Kevin, Diane Ricard et Manon Gauthier défendront ce « medley RDD » lors du septième lundi du CEAD qui, vous l'aurez compris, a lieu un dimanche exceptionnellement pour laisser libre cours au spectacle électoral du 2 décembre. Au Quat'Sous, l'entrée est gratuite. On réserve au 845-7277.

Les femmes s'équipent. Le ministre des Affaires culturelles, M. Gerald Godin, a trouvé un peu de temps dans sa campagne électorale pour aller au Théâtre expérimental des femmes, rue Clark coin Laurier, remettre un chèque de \$58,000 qui permettra au TEF de s'équiper en matériel technique. Depuis juin dernier, le TEF est installé au 5066, rue Clark : ce nouveau lieu de création a pour enseigne le terme « GO ». Le projet global de rénovation (au coût de \$116,000) comprend l'installation de deux salles qui offriront une capacité d'accueil de 250 spectateurs, 199 dans l'une, 59 dans l'autre.

Suzanne Jacob donnera le coup d'envoi de la première saison du « GO » le 28 janvier prochain avec un spectacle de chansons, textes et musique électro-acoustique.

Not so dumb. Le *Green Thumb Theatre* de Vancouver s'installe à la Maison-Théâtre (l'ex-Triton) du cégep du Vieux-Montréal pour la semaine avec un spectacle pour enfants qui a pour titre *Not so Dumb*. Il s'agit de la première compagnie anglophone à offrir du théâtre pour enfants à la Maison-Théâtre. Cette pièce décrit les difficultés d'apprentissage ou d'adaptation des écoliers. On joue du 26 novembre au 1er décembre. Informations au 288-7211.

Le Médicis à Michel Braudeau
Bianciotti remporte le Fémina

PARIS (AFP) — Trois étrangers ont été récompensés, hier à Paris, par des prix littéraires français : l'Argentin Hector Bianciotti a reçu le prix Fémina pour son premier roman en français : *Sans la miséricorde du Christ*; l'Américain Joseph Heller, le prix Médicis-étranger pour *Dieu sait*, et le Sud-Africain J.M. Coetzee, le prix Fémina-étranger pour *Michael K., sa vie, son temps*.

L'écrivain français Michel Braudeau a reçu le prix Médicis pour *Naissance d'une passion*, tandis que le Médicis-essai était attribué au Français Michel Serres pour son livre *Les Cinq Sens*.

En couronnant Hector Bianciotti, 55 ans, un Argentin installé en France depuis 1961, le jury du Fémina a voulu saluer un phénomène rare en littérature : l'adoption par un écrivain d'une nouvelle langue. L'auteur a lui-même fait part de l'inquiétude qui l'a habité au cours de cette mue effectuée dans l'ignorance du résultat.

Sans la miséricorde du Christ, publié aux éditions Gallimard, est une tentative romanesque, aux accents désespérés, pour réparer la rupture de l'exil. Le narrateur rencontre une femme, exilée à Paris, qui lui confie ses souvenirs d'une vie reniée dans le passage d'un monde agricole à celui anonyme de la ville. À la mort de la femme, il décide de raconter sa vie pour qu'elle prenne rang parmi les héroïnes.

Né en Argentine d'une famille d'immigrés piémontais, Hector Bianciotti a tout fait pour revenir s'installer en Europe où il écrit, en espagnol, des pièces de théâtre, des romans et des nouvelles. Il collabore à l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur* (socialisant).

Dieu sait, publié chez Grasset, est l'histoire drôle et tragique du roi David, racontée par lui-même avec impudence, insolence et indécence, et où présent et passé se bousculent avec allégresse. Un roi David qui se prendrait parfois pour son auteur, Joseph Heller (62 ans), écrivain juif américain de notre époque.

Dieu sait, paru aux États-Unis en 1984, y a connu un immense succès. L'auteur, qui en est à son quatrième ouvrage, a conquis la célébrité avec son premier roman, *Catch 22*, satire impitoyable des absurdités de la guerre. *Panique et Franc comme l'or* ont confirmé la réputation internationale de Heller, l'un des écri-



Hector Bianciotti.

vains américains les plus importants et les plus originaux.

Michael K., sa vie, son temps de J.M. Coetzee, 45 ans, professeur à l'Université du Cap, présente l'Afrique du Sud, ravagée depuis plusieurs années par une lutte sans merci. Comme pour rendre la fable plus universelle, la question raciale est évacuée au profit d'une dichotomie entre un pouvoir totalitaire et aveugle et une résistance mythique et lointaine.

Michael K., simple employé municipal infirme, épuisé par le climat de terreur, entreprend un long périple à travers le pays, à la recherche d'un paradis imaginaire. Traqué par la machine totalitaire, il se réfugiera dans la solitude, refusant de parler, de manger, de boire, jusqu'à en mourir.

Déjà révélé par deux livres : *Au cœur de ce pays* et *En attendant les barbares*, Coetzee refuse de s'exprimer, autrement que dans ses romans, sur les problèmes de l'apartheid. Mathématicien de formation, il a poursuivi des études de littérature et de linguistique aux États-Unis avant de rentrer enseigner dans son pays. Son premier livre, *Dusklands*, est écrit dans le contexte de la guerre du Viêt-nam.

Naissance d'une passion de Michel Braudeau, 39 ans, publié aux éditions du Seuil, est un roman à la fois nostalgique, violent et raffiné, à l'ironie subversive, qui raconte les aventures

CINÉPLEX V : — "Invasion in U.S.A." 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
CINÉPLEX VI : — "Fright night" 1 h 35, 3 h 35, 5 h 35, 7 h 35, 9 h 35.
CINÉPLEX VII : — "Godzilla" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
CINÉPLEX VIII : — "Back to the future" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30.
CINÉPLEX IX : — "Carmen" 2 h, 5 h, 8 h.
CINÉMA MONTREAL I : (521-7870) — "Rambo II, la mission" 2 h 05, 5 h 50, 9 h 30 — "L'enfer de la violence" 12 h 15, 4 h 7, 7 h 40.
CINÉMA MONTREAL II : — "Les griffes de la nuit" 3 h, 6 h 15, 9 h 35 — "Lune de sang" 1 h 20, 4 h 40, 8 h.
COMPLEXE DESJARDINS I : (288-3141) — "Amadeus" 12 h 05, 14 h 55, 17 h 45, 20 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS II : — "Le fil de Beverly Hills" 12 h 15, 16 h 30, 20 h 45 — "Indiana Jones, et le temple maudit" 14 h 20, 18 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS III : — "Rêves sensuels d'un auteur" 12 h 10, 14 h 55, 17 h 50, 20 h 25 — "L'initiation de Virginie" 13 h 20, 16 h 05, 18 h 50, 21 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS IV : — "La rose pourpre du Caire" 12 h 30, 14 h, 15 h 30, 17 h, 18 h 30, 20 h, 21 h 30.
COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F. : 200 ouest Boul. Dorchester, Mtl (283-8229) — "Cry of the wild" 7 h, 9 h.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGR-

PHIQUE : (848-3878) — "Dishonored" 20 h 30.
CRÉMAZIE : (388-4210) — "Trois hommes, un couffin" 7 h 30, 9 h 30.
DAUPHIN I : (721-6080) — "Le baiser de la femme araignée" 7 h, 9 h 15.
DAUPHIN II : "Partir et revenir" 7 h 15, 9 h 30.
DORVAL I : (631-8587) — "Live and die in L.A." 7 h 10, 9 h 30.
DORVAL II : "Bad medicine" 7 h 15, 9 h 20.
DORVAL III : "Target" 7 h, 9 h 15.
DECARIE I : (341-3190) — "Transylvania" 7 h, 9 h 30.
DECARIE II : "Remo Williams, the adventures begin" 7 h 20, 9 h 40.
ÉLYSÉE I : (842-0053) — "Camila" 6 h 50, 9 h, 11 h 30.
ÉLYSÉE II : "Péril en la demeure" 7 h 15, 9 h 30.
FAIRVIEW I : (697-8095) — "One magic christmas" 6 h, 7 h 45, 9 h 30.
FAIRVIEW II : — "A nightmare on Elm street part 2" 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
GREENFIELD I : (671-6129) — "Elvis Gratton" 6 h 05, 7 h 55, 9 h 40.
GREENFIELD 2 : — "To live and die in L.A." 7 h 10, 9 h 30.
GREENFIELD 3 : — "Hold up" 7 h, 9 h 20.
IMPERIAL : (288-7102) — "After hours" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.
JEAN-TALON : (725-7000) — "Les griffes de la nuit" 9 h 15 — "L'exécuteur, exterminateur" 7 h 10.
KENT I : (489-9707) — "One magic christmas"

SALLE WILFRID PELLETIER : PDA (242-2122) — OSM Canada, chant d'orchestre, Pierre Hélie, les 26-27 nov. à 20h. — L'Opéra de Montréal présente : *Cavalleria Rusticana* de Mascagni, et "Suor Angelotta" de Puccini, 30 nov. à 20h.
SALLE SAINT-LOUIS DE FRANCE : 3767 rue Berri, Mtl (845-5211) — "La nocce" en prolongation du 3 au 7 déc. sem. 20h30 sam. 17h, et 21h.
SALON DE CENT : 1647 rue St-Denis, Mtl (288-4801) — "Sans mur" spectacle musical avec Geneviève Mauffette, Pierre Nadeau et Bill Gagnon, du 5 au 27 nov., du dim. au mer. à 20h30.
SPECTRUM : 318 ouest Ste-Catherine, Mtl (861-5851) — Samedi de rire avec Yvon Deschamps 26 nov. 21h.
STUDIO-THÉÂTRE ALFRED-LIBERTÉ : UQAM 1455 St-Denis, Mtl — Marie Asphalé, de Serge Gagné, m. en s. Claude Poissant, du 26 au 30 nov. à 20h30.
TANGENTE : 3655 St-Laurent, ste 303, Mtl (842-3532) — D'ulcine Langlois présente : Cercle vicieux ou l'histoire de la fille qui n'arrivait pas de courir — du 20 nov. au 1er déc. du mer. au dim. à 20h30.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI : 1297 rue Papineau, Mtl (523-1211) — Les Folles Alliées présentent : *Mademoiselle Autobody* du 7 au 30 nov., mar. au sam. 20h30, dim. 15h.
THÉÂTRE CALIX-LAVALLE : 3819 Calixa-Lavallée, Mtl (872-3947) — Basilonia An 2000 — texte de Rodrigo Gonzalez, adaptation et traduction de Lucie Lapointe, 28 au 30 nov. à 20h.
THÉÂTRE CENTAUR : 453 St-François-Xavier, Mtl (288-3161) — "The zen of an intelligent machine" de William Kuhn, du 7 nov. au 22 déc., mar. au sam. 20h, dim. 19h, matinée le sam. 14h.
THÉÂTRE FÉLIX LECLERC : 1456 est Ste-Catherine, Mtl (521-4650) — "Même jour, même heure, l'an prochain" de Bernard Sade, traduction François Tassé, m. en s. Jean-Yves Laforce, du 7 nov. au 1er déc.
THÉÂTRE MAISONNEUVE : PDA (842-2122) — L'Ensemble national de folklore Les Sorlières, 27 au 30 nov. à 20h.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE : 84 ouest Ste-Catherine, Mtl (861-0563) — "La cuisine" d'Arnold Wesker, m. en s. Guillermo De Andrea, à compter du 21 nov.

THÉÂTRE DENISE PELLETIER : 4353 est Ste-Catherine, Mtl (253-8974) — Le seigneur des anneaux — m. en s. André Viers, du 24 oct. au 30 nov. ven. et sam. à 20h30 (supplémentaires 6-7 déc. à 20h30, 1 et 8 déc. à 14h).
THÉÂTRE PORT ROYAL : PDA (842-2122) — Le gars de Québec de Michel Tremblay, sous la dir. de Gilbert Lévesque, du 30 oct. au 7 déc. du mar. au ven. 20h, sam. 17h, et 21h (supplémentaires les 12-13 déc. à 20h, 14 déc. à 17h, et 21h).
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS : 100 est ave des Pins, Mtl (845-7277) — "Being at home with Claude" — création québécoise de René-Daniel Dubois, m. en s. Daniel Roussel, du 13 nov. au 8 déc. du mar. au sam. 20h30.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT : 4664 St-Denis, Mtl (844-1793) — "Avant la nuit, Offenbach" de Michel Garneau, m. en s. Michelle Rossignol, du 19 nov. au 22 déc., mar. au ven. 20h, sam. 17h, et 21h.
THÉÂTRE LE PIGEONNIER : 138 nord Wellington, Sherbrooke (584-2060) — Grande Salle: Triple One-man-show avec Michel Barrette, Aristophane et Lauzon, 29-30 nov. 20h30. Mar-Théâtre: Marc Bolduc et Cie, jazz, 29-30 nov. 23h.
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC : Québec — Salle Octave-Crémaize: Le Théâtre du Trident présente "La puce à l'oreille" de Feydeau, m. en s. Olivier Reichert, du 5 au 30 nov., mar. au sam. 20h, matinée le 23 nov. à 14h — Salle Louis-Frédéric: L'Orchestre Symphonique de Québec, chef d'orchestre Boris Brott, le 26 nov. à 20h.
THÉÂTRE DE LA BORDÉE : 10911 rue St-Jean, Québec (694-9631) — "Souris Mille Robi" comédie musicale m. en s. Jacques Lessard, du 12 nov. au 7 déc., mar. au sam. 20h30.
CENTRE NATIONAL DES ARTS : Ottawa (563-1144) — Salle Théâtre: The Grand Theatre Cie présente "Children of a lesser God" 25 au 29 nov. à 20h, 30 nov. 14h, et 20h. — Salle Studio: L'Année de la grosse tempête de André Ricard, 26 au 29 nov. 20h.
SALLE RENÉ-PROVOST : 110 rue Wright, Mtl (771-6669) — S.O.S. Tendresse de Anne-Marie Rié, du 20 nov. au 7 déc. du mer. au sam. 20h30.
THÉÂTRE DE L'ÎLE : 1 rue Wellington, Hull — "La nuit des p'tits couteaux" de Suzanne Aubry, du 13 nov. au 7 déc., mer. au ven. 20h30, sam. 19h, et 22h.

OMNIBUS présente

Texte de René-Daniel Dubois
ESPACE LIBRE
1945 Fullum, métro Frontenac
Du 12 novembre au 8 décembre.
Mar. au sam. 20h30, dim. 15h
Res. 521-4191
Billet. 12\$

CRÉMAZIE
ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210

Lun. à ven.: 7:30 - 9:30
Sam.-dim.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30

Décès d'Elsa Morante...

ROME (AFP) — La romancière italienne Elsa Morante est morte, hier, à Rome, à l'âge de 67 ans, des suites d'une longue maladie. Considérée comme l'un des plus grands écrivains italiens contemporains, « Elsa aux yeux violets » avait été hospitalisée en mai 1983 dans une clinique de la capitale, et était depuis pratiquement immobilisée sur son lit.

Romancière de l'enfance et de l'innocence bafouée, Elsa Morante, née en 1918 de parents enseignants, avait épousé l'écrivain Alberto Moravia dont elle devait se séparer 20 ans plus tard, au début des années soixante. Elle vivait depuis en solitaire, recluse avec sa gouvernante et quelques chats dans son appartement de Rome, ne recevant que de rares amis. Hantée par la maladie et la déchéance physique, elle avait tenté de mettre fin à ses jours en 1983, avant son hospitalisation.

Après un premier recueil de récits, Elsa Morante connut très jeune la célébrité avec *Mensonge et sortilèges*, publié en 1948, puis *Le d'Artur* en 1957. Mais son plus grand succès devait être *La Storia*, l'histoire parallèle des Grands pendant la Deuxième Guerre mondiale, d'une institution romaine et de son fils Ussip, puis de la marginalisation et de la mort solitaire dans l'Italie du miracle économique et de la société de consommation.

Le dernier roman d'Elsa Morante en 1983, *Aracoeli*, racontait le drame du paradis perdu de l'enfance et du vieillissement tragique des corps.

La Storia, best-seller en Italie et à l'étranger, doit être porté à l'écran par le metteur en scène italien Luigi Comencini.

... et de René Barjavel

PARIS (AFP) — L'écrivain français René Barjavel, célèbre auteur de *Ravage* et de *La Nuit des temps*, classiques de la science-fiction, est mort à l'âge de 74 ans, dimanche soir dans un hôpital parisien, a-t-on appris de source médicale.

L'écrivain, qui a été terrassé par une crise cardiaque dans un restaurant parisien, est mort à l'hôpital Cochin, où il avait été transporté d'urgence.

Né le 21 janvier 1911 à Nyons, dans la Drôme (sud), René Barjavel est considéré comme un maître de la science-fiction, domaine où il s'était imposé avec plusieurs romans remarquables : *Ravage* (1943), *Le Voyageur imprudent* et *Tarendol*, ces deux derniers publiés en 1944, enfin *La Nuit des temps* (1968).

René Barjavel avait commencé assez tard dans la littérature, après avoir exercé divers métiers : employé de banque, journaliste dans la presse régionale, chef de fabrication aux éditions Denoël. Après la guerre, il était devenu scénariste et dialoguiste de films, critique dramatique, chroniqueur au *Journal du dimanche*, tout en poursuivant une abondante oeuvre romanesque.

S'il est surtout connu comme un maître de la science-fiction, René Barjavel a abordé, dans une trentaine d'ouvrages, bien d'autres domaines : essais de nature philosophique dans lesquels il s'interrogeait sur l'avenir de l'humanité (*La Faim du tigre*, 1966, et *Si j'étais Dieu*, 1979), ou encore souvenirs personnels, dans *La Charrette bleue* (1980), ouvrage où il raconte son enfance de fils de boulanger dans le sud de la France.

Personnage chaleureux, au visage séduisant encadré par une chevelure blanche léonine, René Barjavel était père de deux enfants.

d'un adolescent des années soixante. Cinquième ouvrage de l'écrivain, le livre est une sorte de roman familial dont les ingrédients classiques sont détournés, avec une habileté diabolique, pour créer un monde étrange d'inceste et de mort.

En 1980, l'auteur, qui est aussi journaliste, avait reçu le Grand Prix de la littérature fantastique avec *Passage de la main d'or*, roman à double fond où s'épanouissait déjà le goût du jeu, de l'énigme et de l'étrange cher à Michel Braudeau.

CINEMA

ASTRE I : (327-5001) — "Jagged edge" 7 h 15, 9 h 15.
ASTRE II : — "Death Wish III" 7 h 15, 9 h 15.
ASTRE III : — "Back to the future" 7 h 10, 9 h 15.
ASTRE IV : — "Sole temps pour un filic" 9 h — "Ninja 3, la domination" 7 h 15.
BERRI I : (285-2115) — "La tentation d'Isabelle" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
BERRI II : — "Escalier C" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 20, 9 h 20.
BERRI III : "Rendez-vous" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
BERRI IV : — "Le Matou" 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30.
BERRI V : — "Les anges se fendent la gueule" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h 7, 9 h 40.
BONAVENTURE I : (861-2725) — "Remo Williams, the adventure begin" 1 h 45, 4 h 15, 7 h 9 h 30.
BONAVENTURE II : — "The kiss of the spider woman" 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30.
BROSSARD I : (465-5906) — "Fletch aux trousses" 9 h 20, "Touché" 7 h 20.
BROSSARD II : (465-5906) — "Partir et revenir" 7 h, 9 h 15.
BROSSARD III : "Invasion U.S.A." 7 h 25, 9 h 30.
CINÉMA CAPITOL : (849-0041) — "Une crime

SUR SCÈNE

L'AIR DU THÉÂTRE : 191 ouest St-Paul (842-2003) — Jazz tous les soirs — spectacles à 10h, 11h30 et 20h45 — Les dim. lun. et mar. — Le Quartet et Guy Nadon — avec Guy Nadon, batterie, Jean Cyr, basse, Claude Doyotte, guitare, et Ron Dilauro, trompette, spectacles à 10h, 11h30 et 20h45 — Bob Rollins Quintet, avec Bob Rollins, au piano, Cisco Normand, batterie, Normand Guilbault, basse, Alan Perloff, trompette, et Jean-Pierre Zanello, saxophone, 27 au 30 nov., spectacles à 22h, 23h30 et 20h45.
BAR 2080 : 2080 rue Clark, Mtl (285-0007) — Michael Gauthier, guitariste de jazz, en spectacle, du jeu. au dim. à compter de 22h.
LA BUTTE SAINT-JACQUES : 50 ouest rue St-Jacques, Mtl (842-3009) — Masquerade présente : "Stalag" de Paul Vandenbergh, 26 au 28 nov. à 20h30.
CAFÉ-CONCERT LA BELLE ÉPOQUE : St-Timothée — "Trois femmes pour un homme" — production du Café-Concert, m. en s. Philippe Grenier, à compter du 26 oct. du jeu. au sam. 21h.
CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE : 342 est rue Ontario, Mtl (843-8620) — Tous les mardis soirs, spectacle de danses flamenco avec Sonia Del Rio, et Antonio Rodriguez, guitariste, à 21h.
CAFÉ DE LA PLACE : (Place des arts, 842-2112) — "A cinquantaine ans, elle découvrait la mer" de Denise Chalem, m. en s. Monique Duceppe, du 13 nov. au 14 déc. et les 26-27-28 déc. et 2-3-4 janv., du mar. au sam. à 20h.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN : 4303 St-Denis, Mtl (843-4384) — "Tranzit" — spectacle de Jean Casteau, Philippe Noireau et Clotilde, du 20 nov. au 15 déc. du mer. au dim. à 22h.
CAFÉ THÉLÈME : 311 est Ontario, Mtl (845-7932) — "Christopher Columbus" 28 au 30 nov. à 21h30.
CAFÉ TIMÈNES : 4857 ave du Parc, Mtl (272-1734) — Cinéma du mardi: Festival Kubrick — 2001 — "space odyssey" 26 nov. à 21h.
CLUB BALATTOU : 4372 St-Laurent, Mtl (845-5447) — Tous les ven. et sam. musique populaire africaine, de 21h à 03h.
CLUB MILES : 1200 Bishop (861-4656) — Tous les soirs/Ensemble Elder Léger, à 17h30.
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTREAL : 100 est rue Notre-Dame, Mtl — Salle Germaine Malpas: Récital de tuba, classe de Alain Cazes, 26 nov. à 12h — Salle Gabriel Cusson: Classe de maître de violoncelle, animée par Paul Tortelier, le 26 nov. de 14h à 16h — Nathalie Breault, Monique de Margerie, Sonia Masson et Elise Richerard, classe de piano de Anissa Campos, accompagnement Lorraine Prieur et Claude Beaulieu-D'Astous, le 26 nov. à 20h.

... film d'une façon sublime.
L'interprétation est hors pair...
Il faut courir à ce film... V.S.D.

3 HOMMES
et un couffin

le NOUVEAU film de Coline Serreau

CRÉMAZIE
ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210

Lun. à ven.: 7:30 - 9:30
Sam.-dim.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30

LA CUISINE
La Cuisine d'Arnold Wesker
Traduction: René Dionne
Mise en scène: Guillermo de Andrea
Décor et costumes: Paul Bussières
Éclairage: Michel Beaudin

Avec: (par ordre alphabétique)
Jacques Allard, Antoine Durand, Bruno Arsenault, Maryse Gagné, Arlette Beaudry, Hubert Gagnon, Martine Beaulne, Yves Jacques, Françoise Béri, Marcel Lebour, Markia Boies, Pierre Léves, Silvia Boner, Yvon Legault, Alpha Boucher, George Carrière, Clotilde.

POUR LA PREMIÈRE FOIS À MONTREAL

Représentations:
Mardi au vendredi à 20h00
Samedi à 16h00 et 21h00
Théâtre du Nouveau Monde
141, rue Sainte-Catherine ouest
Cjms 128

861-0563
tmm

SUBWAY
"Aller voir 'CAMILA', un film éblouissant qui vous séduit par ses images... c'est l'éros, version infernale..." Vincent Canby N.Y. TIMES

CAMILA
un film de MARIA LUISA REMBERG
avec SUSU PECORARO • IMANOL ARBAS

ELYSÉE 1
15:00-19:00
Version espagnole avec sous-titres français

PARIS 5
12:55 - 3:05 - 5:30
17:30 - 9:45

PÉRIL
DEMEURE
avec MICHELLE DREUILLE
CHARLOTTE RAMAUVY
FRANÇOISE CLAUDE

ELYSÉE 2
7:15 - 9:15

SPORTS

Le Canadien forme une équipe nettement plus offensive cette année (Jacques Lemaire)

MARC DELBÈS

(PC) — Le Canadien n'a pas seulement changé de visage cette saison. L'arrivée d'un nouvel instructeur et de huit joueurs recrutés à l'extérieur ont contribué à transfigurer le style de l'équipe.

Nul besoin d'être un fin connaisseur pour constater, après 20 matchs seulement, la mutation de l'équipe montréalaise. Du style de jeu serré et hermétique tout en défensive préconisée l'an dernier, le Canadien est passé à l'autre extrême en déployant une offensive redoutable et imaginative.

Jacques Lemaire, le prédécesseur de Jean Perron comme instructeur du Canadien, est un observateur privilégié lorsque le moment vient d'analyser l'évolution du style de l'équipe.

« Le Canadien forme une équipe nettement plus offensive cette saison principalement en raison de la venue de ces nombreux jeunes joueurs talentueux, analyse Lemaire. Je crois également que c'était la volonté de Jean (Perron) d'améliorer cette facette du jeu ».

« L'an dernier, nous devions livrer une bataille de tranchées à chaque match presque. Et c'est sans contredit cette absence de punch offensif qui a causé notre perte contre Québec au cours des séries éliminatoires ».

Mais ce changement de stratégie

ne s'est pas fait sans heurt. Avant le récent périple de 10 jours à l'étranger, les problèmes du Canadien en défensive étaient source d'inquiétude.

« Notre défensive a connu sa part d'ennuis en ce début de saison, poursuit Lemaire. Mais je crois que c'est normal dans les circonstances. Il faut comprendre qu'un jeune joueur aura du mal à faire les ajustements entre l'offensive et la défensive ».

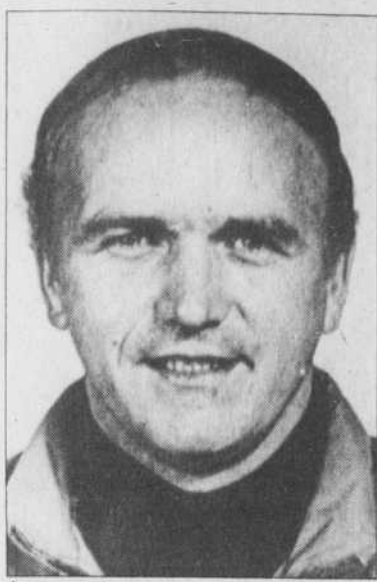
Jean Perron, pour sa part, est conscient qu'il y a place à l'amélioration malgré les progrès notables réalisés à l'offensive, une priorité qu'il s'était fixée au camp d'entraînement.

« Il y a plusieurs champs d'amélioration, admet-il. Il faut resserrer encore davantage notre défensive. Nos joueurs doivent apprendre à passer d'un système agressif en échec à une défensive hermétique automatiquement ».

Perron n'est pas sans savoir qu'une fois que ses joueurs auront franchi ce pas, l'équipe aura retrouvé l'aplomb qui lui a permis de remporter le championnat de la section Adams la saison dernière avec un atout en plus.

Même si le Canadien n'accuse que cinq points de retard sur les Bruins de Boston, qui dominent actuellement la section Adams, l'équipe a pris un sérieux retard sur sa fiche de l'an dernier après le premier quart de la saison.

Après 20 rencontres il y a un an, le



Jacques Lemaire

Canadien avait récolté 28 points (13-5-2) comparativement à 21 (9-8-3) cette année. Le Tricolore détenait alors une priorité de cinq points sur Boston et Québec au premier rang.

À ce stade-ci de la saison, les gardiens (Steve Penney et Doug Soetaert) détenaient la deuxième meilleure fiche défensive du circuit avec une moyenne de 3.07 buts alloués par match. Aujourd'hui, le Canadien figure au 13^e rang avec une fiche cumulative de 3.95.

Ces statistiques expliquent sans doute à elles seules la nature des problèmes du Canadien en ce début de saison.

Malgré tout, Perron se dit satisfait du rendement de l'équipe. Il ne s'était fixé aucun objectif en terme de points.

Son objectif principal est clair: « Je veux que nous devenions meilleurs ».

Lorsque l'équipe aura réussi à faire les ajustements nécessaires entre l'offensive et la défensive — et ce n'est qu'une question de temps — les effets bénéfiques du nouveau style du Canadien se feront sans aucun doute sentir. Et l'histoire pourrait être différente dans les séries éliminatoires.

■ L'ailier droit Lucien DeBlois pourrait disputer son premier match de la saison contre les Capitals de Washington, demain soir. DeBlois a participé à sa deuxième séance d'entraînement avec ses coéquipiers, hier après-midi, et il a convaincu Jean Perron qu'il était physiquement prêt à revenir au jeu. Si c'est le cas, DeBlois aura raté six semaines d'activités en raison d'une blessure au genou. Il portera d'ailleurs un support à son retour au jeu. Advenant le retour de DeBlois demain, Perron pourra compter sur tous ses vétérans pour la première fois de la saison. L'équipe compte actuellement deux blessés seulement, soit Stéphane Ri- chard et Steve Rooney.

Patinage de vitesse

Une saison qui promet pour les Québécois

JO MALLÉJAC

La grande saison internationale de patinage de vitesse en plein air est déjà bien entamée. Alors qu'au Québec nous en sommes encore à espérer voir geler dur nos lacs et nos rivières, les rencontres de Karl Mary Stadt, en Allemagne de l'Est, puis celle de Trondheim, en Norvège, le week-end dernier, ont déjà permis à quelques-unes des vedettes mondiales de cette discipline d'affûter leurs « longues lames ».

Et parmi ces vedettes figure au tout premier plan, on s'en doute, le champion olympique 84 des 1,000 et 1,500 m, le Québécois Gaétan Boucher, qui n'a pas été transcendant pour sa première sortie à Tron- dheim.

Un Gaétan qui a l'immense satisfaction d'année en année de voir grossir en équipe nationale un effectif sans cesse plus imposant de « fleurdelysés ». Actuellement à In- zell (RFA... le pays de Mme Bou- cher, ex-Mlle Karin Fliege, laquelle attend un heureux événement pour le 15 du mois prochain), où l'équipe canadienne s'entraîne, comme à l'accoutumée, Gaétan est entouré de sept autres de ses compatriotes, à savoir : Richard Laliberté, Benoît Lamarche (cinquième du Mondial junior 85), Jean Pichette, Guy Thibault, les frères Marcel et Robert Tremblay (tous du Club Nor- bec, de Ste-Foy), et le Montréalais Daniel Turcotte (CM International, de Montréal, club de Gaétan).

Autant dire que cet « envahis- sement québécois » contribue à pla- cer le champion olympique dans les meilleures conditions psychi- ques qui soient.

Les grands objectifs de tout ce petit monde, ce sont évidemment les championnats mondiaux prévus en février. À Inzell, les 15 et 16 pour la formule « toutes distances », puis à Karvazawa, au Japon, la semaine suivante pour les épreuves de sprint, celles que Boucher affectionne tout particulièrement.

Il faut dire que l'hiver passé le numéro 1 canadien n'avait pas spé- cialement apprécié d'avoir été battu, en sprint justement, par un jeune Soviétique de 23 ans du nom d'Igor Zhelezovski. Cela s'était dé- roulé à Heerenveen, en Hollande. Et dans son for intérieur, en quit- tant le pays des tulipes, Gaétan, bon second, s'était juré qu'il au- rait en 86 les positions sur le podium se- raient différentes.

Il faut dire à son corps défendant que le Canadien avait pris part une semaine plus tôt au Mondial toutes distances, et qu'il avait contracté dans l'intervalle une très mauvaise grippe.

Pour bien prouver sa détermi- nation l'ami Gaétan a décidé, en ac- cord avec Jack Walter (coach de l'équipe nationale), qu'il ne pren- drait pas le départ du championnat toutes distances cette fois-ci... même s'il a lieu à Inzell, ce qui l'au- rait plutôt avantage. Il faut bien



Gaétan Boucher

penser que le déplacement de l'Al- lemanie fédérale jusqu'au lointain Japon ne sera pas de tout repos non plus. Notre homme a donc raison de mettre toutes les chances de son côté.

D'ici-là, il prendra part, en fin de semaine, à la rencontre de Berlin-Ouest, avant de revenir au pays. Puis il devrait participer avec toute l'équipe à une fort intéres- sante réunion à West-Ellis (près de Milwaukee, le fief de l'incompara- ble Eric Heiden), les 14 et 15 dé- cembre. À moins que le futur re- jeton de la famille Boucher en dé- cide autrement !

Puis du 27 au 31 décembre toute l'élite canadienne, qu'on redoute beaucoup désormais à travers le monde, sera réunie à Winnipeg à l'occasion des championnats du Ca- nada, qui serviront de sélection dé- finitive pour la constitution de l'é- quipe qui ira défendre nos couleurs dans les grandes compétitions de janvier (Davos, Madona, Inns- bruck...), et aux Mondiaux.

Notons que l'équipe féminine (actuellement en stage à Munich), forte de six Québécoises (Sylvie Daigle et Maryse Perreault, de Sherbrooke, Nathalie Grenier, de Norbec, Anne Girard, Nathalie Lambert et Ariane Loignon, du CMI Montréal), suivra à quelque chose près les mêmes itinéraires, sauf pour les Mondiaux.

Ce qui veut dire en bref que nous pourrions avoir de belles satisfac- tions avec nos patineurs et patineu- ses au cours des mois qui viennent.

Et pour corser le tout le Québec accueillera les Championnats du monde juniors du 28 février au 3 mars, sur la nouvelle piste arti- ficielle de Ste-Foy, la première au Québec où auront lieu, les 14 et 15 décembre, les compétitions de qua- lification pour la relève, afin de désigner les meilleurs de nos espoirs qui accompagneront l'élite à Win- nipeg 14 jours après.

Décidément ça bouge en patins au Québec...

Et ne le dites pas : mais des pourparlers sont actuellement en cours pour obtenir, à Ste-Foy, le Mondial senior de sprint 87.

FOOTBALL

Ligue Nationale

Dimanche		LA Rams 34, Green Bay 17	
Chicago 36, Atlanta 0		Kansas 20, Indianapolis 7	
Cleveland 24, Cincinnati 6		NY Giants 34, St. Louis 3	
Tampa Bay 19, Detroit 16		Dallas 34, Philadelphie 17	
Mardi		Hier	
Miami 23, Buffalo 14		Seattle à San Francisco	
Jets 16, N-Angleterre 13			
N-Orléans 30, Min'sota 23			
Houston 37, San Diego 35			
Was'gton 30, Pittsburgh 28			
LA Raiders 31, Denver 28			

LIGUE NATIONALE

Conférence Américaine

Section Est		Section Centrale	
pj	g p n pp pc moy	pj	g p n pp pc moy
JETS NY	12 9 3 0 303 197 .750	CLEVELAND	12 6 6 0 201 172 .500
N-ANGLETERRE	12 8 4 0 240 200 .667	PITTSBURGH	12 6 6 0 272 218 .500
MIAMI	12 8 4 0 298 245 .667	CINCINNATI	12 5 7 0 299 325 .417
INDIANAPOLIS	12 3 9 0 214 292 .250	HOUSTON	12 5 7 0 206 270 .417
BUFFALO	12 2 10 0 162 256 .167		

Section Ouest		Section Centrale	
pj	g p n pp pc moy	pj	g p n pp pc moy
DENVER	12 8 4 0 294 252 .667	CLEVELAND	12 6 6 0 201 172 .500
RAIDERS LA	12 8 4 0 274 261 .667	PITTSBURGH	12 6 6 0 272 218 .500
SEATTLE	11 6 5 0 261 225 .546	CINCINNATI	12 5 7 0 299 325 .417
SAN DIEGO	12 5 7 0 319 332 .417	HOUSTON	12 5 7 0 206 270 .417
KANSAS CITY	12 4 8 0 222 278 .333		

Conférence Nationale

Section Est		Section Centrale	
pj	g p n pp pc moy	pj	g p n pp pc moy
GIANTS NY	12 8 4 0 282 196 .667	CHICAGO	12 12 0 0 359 127 1.000
DALLAS	12 8 4 0 254 214 .667	DETROIT	12 6 6 0 230 260 .500
WASHINGTON	12 7 5 0 218 225 .583	GREEN BAY	12 5 7 0 246 281 .417
PHILADELPHIE	12 6 6 0 200 210 .500	MINNESOTA	12 5 7 0 244 278 .417
ST. LOUIS	12 4 8 0 203 290 .333	TAMPA BAY	12 2 10 0 247 350 .167

Section Ouest		Section Centrale	
pj	g p n pp pc moy	pj	g p n pp pc moy
RAMS LA	12 9 3 0 258 198 .750	CHICAGO	12 12 0 0 359 127 1.000
S. FRANCISCO	11 6 5 0 275 187 .546	DETROIT	12 6 6 0 230 260 .500
N-ORLEANS	12 4 8 0 120 323 .333	GREEN BAY	12 5 7 0 246 281 .417
ATLANTA	12 2 10 0 218 357 .167	MINNESOTA	12 5 7 0 244 278 .417

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams		Section Lester Patrick	
pj	g p n bp bc pts	pj	g p n bp bc pts
BOSTON	21 11 6 4 89 72 26	PHILADELPHIE	21 17 4 0 104 65 34
BUFFALO	20 12 7 1 79 60 25	WASHINGTON	21 12 6 3 82 65 27
QUÉBEC	20 10 9 1 79 72 21	ISLANDERS NY	20 9 7 4 77 78 22
MONTREAL	20 9 8 3 81 80 21	RANGERS NY	21 10 10 1 80 66 21
HARTFORD	19 9 10 0 68 77 18	NEW JERSEY	19 8 10 1 69 76 17

Section Lester Patrick		Section Clarence Campbell	
pj	g p n bp bc pts	pj	g p n bp bc pts
PHILADELPHIE	21 17 4 0 104 65 34	ST-LOUIS	19 8 8 3 66 75 19
WASHINGTON	21 12 6 3 82 65 27	CHICAGO	20 8 10 2 82 88 18
ISLANDERS NY	20 9 7 4 77 78 22	MINNESOTA	20 5 10 5 73 79 15
RANGERS NY	21 10 10 1 80 66 21	DETROIT	20 4 12 4 65 103 12
NEW JERSEY	19 8 10 1 69 76 17	TORONTO	20 4 13 3 74 89 11
PITTSBURGH	21 6 12 3 75 82 15		

Section Clarence Campbell		Section Connie Smythe	
pj	g p n bp bc pts	pj	g p n bp bc pts
ST-LOUIS	19 8 8 3 66 75 19	EDMONTON	21 15 4 2 103 73 32
CHICAGO	20 8 10 2 82 88 18	CALGARY	20 10 7 3 88 73 23
MINNESOTA	20 5 10 5 73 79 15	VANCOUVER	22 9 11 2 89 92 20
DETROIT	20 4 12 4 65 103 12	WINNIPEG	21 8 11 2 79 102 18
TORONTO	20 4 13 3 74 89 11	LOS ANGELES	20 5 14 1 67 102 11

Section Connie Smythe		Section Lester Patrick	
pj	g p n bp bc pts	pj	g p n bp bc pts
EDMONTON	21 15 4 2 103 73 32	PHILADELPHIE	21 17 4 0 104 65 34
CALGARY	20 10 7 3 88 73 23	WASHINGTON	21 12 6 3 82 65 27
VANCOUVER	22 9 11 2 89 92 20	ISLANDERS NY	20 9 7 4 77 78 22
WINNIPEG	21 8 11 2 79 102 18	RANGERS NY	21 10 10 1 80 66 21
LOS ANGELES	20 5 14 1 67 102 11	NEW JERSEY	19 8 10 1 69 76 17

LHJMQ

Dimanche		Granby à St-Jean	
Drum'ville 12, Granby 5		Longueuil à T-Rivières	
Longueuil 4, Chicoutimi 2			
Hull 5, Laval 0			
Shawinigan 7, Verdun 6			
Hier		T-Rivières à Verdun	
Drum'ville à Laval		Hull à Longueuil	
		Laval à Granby	
Ce soir		Drumville à Chicoutimi	
Verdun à Hull		St-Jean à Shawinigan	

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

CLASSEMENT		Granby à St-Jean	
pj	g p n bp bc pts	pj	g p n bp bc pts
VERDUN	29 19 9 1 157 138 39	Drum'ville à St-Jean	
DRUMMONDVILLE	31 18 10 3 154 132 39	Longueuil à T-Rivières	
HULL	29 19 10 0 142 107 38		
ST-JEAN	30 15 13 2 146 150 32		
CHICOUTIMI	30 14 13 3 161 136 31		
LAVAL	28 14 14 0 152 160 28		
SHAWINIGAN	29 13 14 2 142 149 28		
T-RIVIÈRES	29 11 16 2 146 163 24		
LONGUEUIL	29 9 18 2 124 139 20		
GRANBY	29 7 21 1 134 184 15		

Andréa Bédard espère participer à la Coupe du Monde de ski à Bromont

GUY ROBILLARD

(PC) — Blessée au ge- nou gauche à l'entraî- nement, Andréa Bédard espère être rétablie à temps pour participer aux finales de la Coupe du Monde de ski, qui au- ront lieu à Bromont, du 21 au 23 mars.

C'est la première fois que des épreuves de la Coupe du Monde seront présentées dans l'Estrie et la skieuse de Sutton ne cache pas qu'elle son- geait depuis longtemps à cette occasion de se produire dans son coin de pays.

Elle s'est blessée le 8 octobre en skiant sur un glacier autrichien.

« Un accident bête, ra- conte-t-elle aujourd'hui. En terminant ma des- cente, j'ai trébuché et c'est en voulant me ré- tablir que le genou a flanché (des ligaments). On m'a dit que c'est sans doute parce que le mus- cle de la cuisse était trop fort. Si je m'étais laissée tomber, je m'en serais probablement tirée ».

« J'étais fatiguée, con- vient-elle. Mais ça fon- tionnait tellement bien que j'avais décidé d'ef- fectuer une dernière descente ». Sa malen- contreuse chute est sur- venue à la toute fin de sa dernière descente du dernier jour de camp

« J'étais fatiguée, con- vient-elle. Mais ça fon- tionnait tellement bien que j'avais décidé d'ef- fectuer une dernière descente ». Sa malen- contreuse chute est sur- venue à la toute fin de sa dernière descente du dernier jour de camp

« J'étais fatiguée, con- vient-elle. Mais ça fon- tionnait tellement bien que j'avais décidé d'ef- fectuer une dernière descente ». Sa malen- contreuse chute est sur- venue à la toute fin de sa dernière descente du dernier jour de camp

« J'étais fatiguée, con- vient-elle. Mais ça fon- tionnait tellement bien que j'avais décidé d'ef- fectuer une dernière descente ». Sa malen- contreuse chute est sur- venue à la toute fin de sa dernière descente du dernier jour de camp

« J'étais fatiguée, con- vient-elle. Mais ça fon- tionnait tellement bien que j'avais décidé d'ef- fectuer une dernière descente ». Sa malen- contreuse chute est sur- venue à la toute fin de sa dernière descente du dernier jour de camp

« J'étais fatiguée, con- vient-elle. Mais ça fon- tionnait tellement bien que j'avais décidé d'ef- fectuer une dernière descente ». Sa malen- contreuse chute est sur- venue à la toute fin de sa dernière descente du dernier jour de camp

« J'étais fatiguée, con- vient-elle. Mais ça fon- tionnait tellement bien que j'avais décidé d'ef- fectuer une dernière descente ». Sa malen- contreuse chute est sur- venue à la toute fin de sa dernière descente du dernier jour de camp

« J'étais fatiguée, con- vient-elle. Mais ça fon- tionnait tellement bien que j'avais décidé d'ef- fectuer une dernière descente ». Sa malen- contreuse chute est sur- venue à la toute fin de sa dernière descente du dernier jour de camp

« J'étais fatiguée, con- vient-elle. Mais ça fon- tionnait tellement bien que j'avais décidé d'ef- fectuer une dernière descente ». Sa malen- contreuse chute est sur- venue à la toute fin de sa dernière descente du dernier jour de camp

« J'étais fatiguée, con- vient-elle. Mais ça fon- tionnait tellement bien que j'avais décidé d'ef- fectuer une dernière descente ». Sa malen- contreuse chute est sur- venue à la toute fin de sa dernière descente du dernier jour de camp

« J'étais fatiguée, con- vient-elle. Mais ça fon- tionnait tellement bien que j'avais décidé d'ef- fectuer une dernière descente ». Sa malen- contreuse chute est sur- venue à la toute fin de sa dernière descente du dernier jour de camp

« J'étais fatiguée, con- vient-elle. Mais ça fon- tionnait tellement bien que j'avais décidé d'ef- fectuer une dernière descente ». Sa malen- contreuse chute est sur- venue à la toute fin de sa dernière descente du dernier jour de camp

« J'étais fatiguée, con- vient-elle. Mais ça fon- tionnait tellement bien que j'avais décidé d'ef- fectuer une dernière descente ». Sa malen- contreuse chute est sur- venue à la toute fin de sa dernière descente du dernier jour de camp

« J'étais fatiguée, con- vient-elle. Mais ça fon- tionnait tellement bien que j'avais décidé d'ef- fectuer une dernière descente ». Sa malen- contreuse chute est sur- venue à la toute fin de sa dernière descente du dernier jour de camp

« J'étais fatiguée, con- vient-elle. Mais ça fon- tionnait tellement bien que j'avais décidé d'ef- fectuer une dernière descente ». Sa malen- contreuse chute est sur- venue à la toute fin de sa dernière descente du dernier jour de camp

« J'étais fatiguée, con- vient-elle. Mais ça fon- tionnait tellement bien que j'avais décidé d'ef- fectuer une dernière descente ». Sa malen- contreuse chute est sur- venue à la toute fin de sa dernière descente du dernier jour de camp

« J'étais fatiguée, con- vient-elle. Mais ça fon- tionnait tellement bien que j'avais décidé d'ef- fectuer une dernière descente ». Sa malen- contreuse chute est sur- venue à la toute fin de sa dernière descente du dernier jour de camp

« J'étais fatiguée, con- vient-elle. Mais ça fon- tionnait tellement bien que j'avais décidé d'ef- fectuer une dernière descente ». Sa malen- contreuse chute est sur- venue à la toute fin de sa dernière descente du dernier jour de camp

« J'étais fatiguée, con- vient-elle. Mais ça fon- tionnait tellement bien que j'avais décidé d'ef- fectuer une dernière descente ». Sa malen- contreuse chute est sur- venue à la toute fin de sa dernière descente du dernier jour de camp

« J'étais fatiguée, con- vient-elle. Mais ça fon- tionnait tellement bien que j'avais décidé d'ef- fectuer une dernière descente ». Sa malen- contreuse chute est sur- venue à la toute fin de sa dernière descente du dernier jour de camp